LA VIE
NTELLECTUELLE

V. I. : L'esprit de démission, suite.

A.-M. DUBARLE : Faut-il brûler les hérétiques ?

L. HAMON : Indépendances nationales et paix du monde (II).

J. DUMONTIER : Budget et prévision.

J. PAILLARD : Barabbas, de Par Lagerkvist.

LES SIGNES DU TEMPS

Le pape et la science.
Le plan Schuman et ses inconnues d'outre-mer.
Ne tirez pas sur le polytechnicien.
Le plan Schuman et la critique internationale.
Les lois-cadres.
Nouvelles perspectives au Moyen-Orient.
La philosophie de l'existence en France et en Allemagne.
Azimuts.

ART LIVRES THEATRE CINEMA

DOCUMENT : Indépendances nationales et paix du monde.

LES FACHEUX

CATHOLIC THEOLOGICAL UNION
LIBRARY

REVUE MENSUELLE

JANVIER 1952

LES ÉDITIONS DU CERF - PARIS

V. 2011
1952

SOMMAIRE

V. I.	: **L'esprit de démission (*suite*)**	1
A.-M. DUBARLE	: **Faut-il brûler les hérétiques ?**	5
L. HAMON	: **Indépendances nationales et paix du monde (II)**	35
J. DUMONTIER	: **Budget et prévision**	61
J. PAILLARD	: ***Barabbas*, de Par Lagerkvist**	66

LES SIGNES DU TEMPS

Le pape et la science (D. DUBARLE) 76
Le plan Schuman et ses inconnues d'outre-mer (R. DELAVIGNETTE) 79
Ne tirez pas sur le polytechnicien (J. DUMONTIER) 83
Le plan Schuman et la critique internationale (A. FRISCH)... 86
Lois-cadres (H. MULLER) 88
Nouvelles perspectives au Moyen-Orient (J. NANTET) 91
La philosophie de l'existence en France et en Allemagne (P. COLIN) 94
Azimuts (A.-Z. SERRAND) 97

ART — LETTRES — LIVRES

Le métier de critique d'art (P. SECRETAN) 104
Le Goncourt et le Femina, Livres en vie (G. VENAISSIN, M. CHAVARDÈS) 107
« La Genèse », par le P. de Vaux (A.-M. DUBARLE) 112
L'utopie et les utopies, par R. Ruyer (G. VENAISSIN) 114

THÉATRE

Chronique (H. GOUHIER) 116

CINÉMA

« Miracle à Milan » (J.-L. TALLENAY) 120

DOCUMENT

Indépendances nationales et paix du monde 123

LES FACHEUX

A Strasbourg, contre le réarmement allemand ou le rendez-vous manqué (A. LHOTELLIER), 143. — Deux récitals de pèlerine roulée (M. CHAVARDÈS), 145. — Le réarmement allemand (Les réarmés), 145. — L'éducation, mystification ou fascisme (M. ZEMB), 146. — « Ce n'est pas moi qui tue le cinéma français » (J.-P. CHARTIER), 148. — Littératures (G. VENAISSIN), 150. — Espérance ou présomption (R.-C. CHARTIER), 152.

Démission des catholiques?

Une petite histoire : des catholiques, la plupart non progressistes, se rencontrent avec des non-chrétiens, la plupart communistes, afin de protester contre le réarmement allemand. On décide de se retrouver en décembre à Strasbourg. A la date venue, les communistes sont au complet. Les catholiques ne sont plus que trois.

On ne prétend pas ici que les catholiques doivent *prendre telle ou telle position sur le réarmement allemand.* La Vie Intellectuelle *pense au contraire que si les conditions où la foi en Jésus-Christ doit être prêchée et vécue lui font un devoir de réclamer en France, à temps et à contretemps, la construction de maisons, la foi ne fixe pas les positions à prendre au sujet du réarmement allemand. Que Karl Barth juge que sa mission de docteur de l' « Église confessante » d'Allemagne l'oblige à lutter contre le nazisme que réveillerait pareil réarmement, il n'y a pas là nécessairement confusion de plans; non plus que chez le catholique Reinhold Schneider. En France il y aurait confusion.*

Mais de maintenir distinct ce qui doit être distingué n'est pas pour empêcher les chrétiens de prendre parti et d'agir. Au contraire : face à ses responsabilités, à chacun de réfléchir et de décider. Mais une fois la décision prise,

elle doit être maintenue. Que l'on ne dise pas que c'est beaucoup de bruit pour une petite histoire. Cette « petite histoire » peut servir de leçon. La répartition des responsabilités entre clercs et laïcs doit être plus que jamais précisée. On l'a bien vu au remous que fit un récent article de Mgr Ancel sur la guerre préventive. L'évêque auxiliaire de Lyon rappelait à bon droit que l'Église ne peut sous aucun prétexte accepter le vouloir de guerre. Mais le désir de paix fortement maintenu par les pasteurs, c'est à chaque chrétien de juger dans une situation qu'il a étudiée quelle doit être sa décision. L'enseignement des pasteurs n'est pas donné pour que le chrétien démissionne dans l'exécution ni dans l'option.

Or trop fréquemment le chrétien a difficulté à s'engager dans les affaires de ce monde. La foi éloignerait-elle de la recherche des solutions pour organiser plus humainement la planète ?

Le temps évoqué par M. Dansette est heureusement passé où un Veuillot pouvait écrire : « La misère est la loi d'une partie de la société. C'est la loi de Dieu... »; et un Montalembert : « Résigne-toi à la pauvreté et tu seras récompensé et dédommagé éternellement. » Depuis, les papes ont sans cesse rappelé que la résignation à la misère d'autrui avait été stigmatisée dans l'Évangile. Peut-on oublier la leçon du bon Samaritain? De nos jours l'amour du prochain ne se satisfait plus d'une « charité » individuelle, mais exige la mise en œuvre d'une justice sociale, inventrice de solutions nouvelles.

Cependant la vieille tentation du catholique trouve tous les chemins pour triompher. On interprète de travers l'enseignement de l'Église, qui profite des progrès des sciences et des techniques pour presser le chrétien d'agir

et pour dénoncer les dangers qui le feraient dévier du droit chemin; on oublie qu'en ce domaine rien ne sert de s'en tenir aux idées générales et aux préceptes universels. Dans la morale de saint Thomas, seul a valeur l'acte réalisateur et particulier. Tous sont donc tenus de faire œuvre d'initiative et d'invention. Nul ne peut s'en tenir aux consignes qui doivent être universellement obéies, ni non plus aux opinions couramment reçues dans le monde catholique. A chacun de présenter sa solution, sans peur de s'affronter aux solutions choisies par d'autres chrétiens. Or trop souvent le laïc recule devant ce risque, et cède à la subtile tentation : il refuse d'agir par lui-même; il demande au pasteur les applications qui relèvent de sa décision. Il démissionne.

De cette démission il doit voir la portée. Elle rend le chrétien inefficace; mais ce qui est plus grave, elle atteint la vie chrétienne en sa première exigence. Car la lutte menée pour l'organisation d'un monde plus humain n'est pas une simple conséquence de la foi chrétienne, une ajoute secondaire que l'on est libre d'abandonner.

Il n'est pas de coopération avec le Rédempteur sans acceptation, dans l'œuvre créatrice, d'une co-responsabilité imposée par la Genèse. Que la répartition des tâches s'impose, que ces tâches n'aient pas toutes la même universalité, ne change rien à ce devoir. Quelques-uns ont à rappeler le mystère de la Croix, dans l'indépendance à l'égard des options terrestres, qui divisent. Telle est la mission de la revue. Mais d'y vouloir être fidèle avec intransigeance n'empêche pas, — bien au contraire, — de rappeler à tous la liberté et la ténacité requises pour créer un monde humain dont le besoin est plus grand que jamais. Cette création réclame des tentatives multiples,

entraîne des luttes. A chaque chrétien de choisir, même au risque de se tromper. Mais de penser que son option est secondaire, et qu'il peut la poursuivre avec quelque mollesse, c'est là une démission, et une démission grave pour la foi. Car il n'est pas vrai que l'hymne qui promet la paix aux hommes de bonne volonté ne soit plus de notre temps. La grandeur de notre époque est d'exiger qu'une bonne volonté soit d'abord une volonté.

V. I.

Le « malheur » des temps nous a obligés, comme toutes les revues, à augmenter le tarif des abonnements. Nos amis voudront bien consulter les nouveaux prix à la page 3 de couverture, et nous envoyer au plus tôt leur réabonnement pour éviter les frais de la formule contre-remboursement.

MERCI

FAUT-IL BRULER LES HERETIQUES[1]?

La Vie Intellectuelle a déjà eu l'occasion de toucher au problème des rapports qui doivent exister entre des fractions de l'humanité ou de la chrétienté attachées à des convictions différentes[2]. Le présent article ne se propose pas de faire à nouveau le tableau des persécutions mutuelles que se sont infligées des chrétiens désunis ou de tracer un programme immédiatement pratique de réconciliation, mais de préciser ce que le message chré-

1. Cet article continue, développe et précise le *Débat amical sur l'amour des ennemis* (dans *La Vie Intellectuelle*, avril 1951, pp. 134-138), publié en réponse à une question directe de Lucien dans *La Pensée catholique*, n° 16. La courte note de *La Vie Intellectuelle* a suscité des protestations véhémentes de R. Dulac (*Charité 1951*, dans *La Pensée catholique*, n° 18, pp. 20-27). Le ton de cette intervention ne favorisant pas un échange fructueux d'idées et la condition très explicite mise par le *Débat amical* à la poursuite du dialogue n'ayant pas été remplie par notre contradicteur, il est inutile de marquer ici dans le détail nos points d'accord et de désaccord.

2. Un signe de l'actualité du problème est donné par *Unité chrétienne et tolérance religieuse*, éditions du Temps Présent, Paris, 1950, 310 pp. Coll. « Dialogues », n° 3. Le recueil, publié par l'abbé P. Couturier, contient des contributions de R. Fédou, A. Latreille, des pasteurs J. Cadier, J. Delpech, M. Thurian, de Mgr Chevrot, etc. — On peut relire aussi J. Vialatoux et A. Latreille, *Christianisme et laïcité*, dans *Esprit*, XVII (1949), 520-551; cf. XVIII (1950), 387-404.

tien nous propose sur l'attitude à observer à l'égard des pécheurs et de ceux qui d'une manière ou de l'autre brisent l'unité qu'a voulue pour ses disciples le Christ Jésus.

L'histoire, sans doute, est maîtresse de vie. Mais pour un croyant persuadé que la foi transmise une fois pour toutes par les apôtres a donné une réponse décisive aux grandes questions religieuses, l'expérience historique doit éveiller le désir de remonter aux sources de la foi pour leur confronter les problèmes du passé et du présent.

Un catholique n'a pas la prétention d'interroger seul l'Écriture qui serait restée jusque-là totalement incomprise. Mais il se rappelle aussi que « dans l'Écriture, comme le dit Pie XII, il y a très peu de textes dont le sens ait été défini par l'autorité de l'Église, et qu'il n'y en a pas davantage sur lesquels règne le consentement unanime des Pères. Il reste donc beaucoup de points, et d'aucuns très importants, dans la discussion et l'explication desquels la pénétration et le talent des exégètes catholiques peuvent et doivent se donner libre cours[3] ». Le devoir d'écouter l'Église vivante ne rend pas superflue la recherche dans l'Écriture.

CE QUE L'ÉGLISE PENSE DE SES POUVOIRS A L'ÉGARD DES ÉGARÉS.

L'Église catholique professe qu'elle possède la vérité révélée tout entière. Sans nier la bonne foi possible de ceux qui ne sont pas ses enfants, ou même leur intelligence réelle, profonde parfois, de certains éléments de l'enseignement du Christ, elle ne reconnaît pas aux autres communautés chrétiennes une fidélité objective

3. *Divino afflante Spiritu;* trad. Bonne Presse, p. 40.

totale aux intentions du Christ, soit dans la doctrine, soit dans l'organisation ecclésiastique. Ceci, bien entendu, n'exclut pas la possibilité et la réalité d'erreurs ou de péchés dans ses enfants et même ceux investis de fonctions hiérarchiques.

Mais l'assurance de conserver dans son intégrité le dépôt confié par le Seigneur à ses apôtres, l'intransigeance doctrinale qui en résulte, doivent-elles entraîner l'intolérance pratique envers ceux qui n'acceptent pas la foi catholique ? Font-elles un devoir d'employer la contrainte extérieure, et, si possible, avec l'aide du pouvoir civil, pour amener au bien les récalcitrants ? Les baptisés qui ont fait défection et ceux qui n'ont jamais reçu le baptême sont-ils dans la même situation ?

A ces questions des réponses variées ont été données dans le cours des temps. Avant de passer en une revue rapide les plus importantes, une remarque générale n'est pas inutile. L'Église possède dès le début de son existence à l'âge apostolique un trésor dont elle n'aura jamais fini de faire l'inventaire détaillé et d'exprimer le contenu dans des formules précises. Elle y arrive parfois sur certains points. Il y a dans ce cas développement dogmatique : des formules nouvelles — non des vérités nouvellement révélées — sont alors proposées à l'assentiment des fidèles, et mettent fin parfois à de longues controverses.

Ainsi, dès le début, l'Église possédait un recueil de livres sacrés et dans l'ensemble des communautés il n'y avait pas de doute sur le noyau essentiel. Cependant des discussions se sont produites ici ou là sur tels ou tels livres peu nombreux. Ce n'est qu'à la fin du IV[e] siècle que s'est constituée définitivement une liste à laquelle

il n'y ait rien à ajouter ou à retrancher. Et cette liste, le « canon » scripturaire, n'a été promulguée d'une manière absolument solennelle et irrévocable que par le Concile de Trente en 1546.

Dès le début encore l'Église possédait un ensemble de rites sacrés. Mais ce n'est qu'au XII[e] siècle qu'a été fixée la liste des sept sacrements. Et c'est encore le Concile de Trente qui a promulgué définitivement ce dénombrement exact en 1547.

Il n'est dès lors pas anormal que l'Église, ayant conscience dès le début de posséder un pouvoir de répression vis-à-vis de ses enfants délinquants, en usant effectivement pour la protection de la foi et de la discipline morale, n'ait pas toujours su de manière précise où commençait et où finissait un tel pouvoir. Elle a maintes fois au cours des siècles revendiqué une puissance coercitive, mais elle n'en a pas jusqu'à ce jour défini de manière solennelle les limites exactes. Il y a eu dans le passé de notables divergences entre les Pères ou les Docteurs à ce sujet. Il y en a encore entre les théologiens.

Dans l'ensemble, l'antiquité chrétienne a préconisé le recours à la persuasion. Les persécutions à peine achevées, un apologiste chrétien, Lactance, écrivait : « Si vous voulez défendre la religion par le sang, par les tourments, vous ne la défendez pas, vous la souillez[4]. » Cependant les empereurs convertis au christianisme entreprirent de défendre par la rigueur des lois la foi qu'ils avaient embrassée. Certains évêques, comme saint Optat de Milève, en Afrique, approuvèrent ces mesures,

4. Lactance, *Divinae Institutiones*, liv. V, ch. XIX. Le contexte de cette phrase, mais non cette phrase même, a été cité assez longuement par Pie XII dans un discours signalé plus loin.

compris la peine capitale. Mais « saint Jean Chrysostome, saint Martin, saint Ambroise, saint Augustin et tant d'autres s'élevèrent hautement, au nom de la charité chrétienne, contre l'application de la peine de mort aux hérétiques [5] ». Saint Augustin avait commencé par désavouer toute contrainte à l'égard des égarés, ne voulant les ramener à la vérité que par la persuasion [6]. L'expérience lui ayant montré que la sévérité impériale avait eu parfois d'heureux résultats (rappelons qu'un véritable brigandage s'était alors adjoint à l'hérésie donatiste), il admit la légitimité de châtiments corporels, comme l'exil, la confiscation, l'emprisonnement, mais non de la mort; et il lui arriva d'intercéder pour qu'on en fît grâce à des hérétiques coupables cependant de meurtre et de mutilation.

Les siècles suivants adoptèrent l'adage : « L'Église a horreur du sang. » Saint Bernard de Clairvaux, au XII[e] siècle, réprouvait également la peine de mort contre l'hérésie, alors qu'il n'hésitait pas à prêcher la croisade.

Saint Raymond de Pennafort, par la suite conseiller du pape Grégoire IX (1227-1241), l'organisateur de l'Inquisition médiévale, composa, sans doute avant 1230, une Somme de morale : « Il ne lui vint pas à l'idée de préconiser la peine de mort pour le crime d'hérésie [7]. » Les seules sanctions prévues sont l'excommunication, la déposition, la confiscation des biens, et ceci à main

5. E. Vacandard, *L'Inquisition*, p. 251. On trouvera dans cet ouvrage paru en 1907, et abrégé dans l'article *Inquisition* du Diction. théol. cath., les détails et les justifications qu'il est impossible de donner ici.

6. Une pathétique apostrophe aux égarés, où, se souvenant qu'il a été des leurs, il se défend de vouloir sévir contre eux, a été reproduite dans l'encyclique *Ad salutem*, consacrée par Pie XI au quinzième centenaire de saint Augustin, en 1930.

7. E. Vacandard, *op. cit.*, p. 261.

armée au besoin. Le concours de la force civile n'est requis que pour exécuter, en cas de résistance, une peine moindre que la mort. Le fait est d'autant plus remarquable qu'il s'agit d'une compilation ne visant pas à l'originalité et renvoyant sans cesse à l'autorité des Pères et des papes. Dans des consultations[8] sur la procédure judiciaire à tenir envers les hérétiques ou suspects, rédigées en 1235 et 1242, saint Raymond fait allusion à la peine du feu infligée par les princes séculiers (non par sentence ecclésiastique), et il ne la blâme, ni ne cherche à la justifier théologiquement.

Saint Thomas d'Aquin, suivant en cela quelques canonistes de moindre notoriété, comme Rufin d'Assise ou Jean le Teutonique[9], a cru pouvoir légitimer théoriquement une pratique d'introduction récente, l'abandon de l'hérétique opiniâtre ou relaps au bras séculier pour être retranché du monde par la mort (*Som. théol.*, II^{a} II^{ae}, q. 11, a. 3). Il est clair qu'en cela il n'est pas le témoin de toute la tradition et que son opinion ne peut être considérée comme s'imposant contre l'accord de presque tous les docteurs antécédents. Saint Thomas a cependant noté que la loi du Nouveau Testament n'édicte pas la peine de mort ou de mutilation (*Som. théol.*, II^{a} II^{ae}, q. 64, a. 4), et par conséquent il pense à la loi mosaïque, lorsqu'il affirme que les pécheurs incurables doivent être mis à mort selon la loi divine et humaine (II^{a} II^{ae}, q. 25, a. 6, 2^{m}). Sous le régime de la Nouvelle Alliance, la partie sociale et judiciaire de la législation de l'Ancien Testament peut être conservée, si le pouvoir civil le juge bon (I^{a} II^{ae}, q. 104, a. 3).

8. Elles sont signalées avec les références utiles dans l'article *Raymond de P.*, du Dict. théol. cath., col. 1808 et 1820.

9. Sur ces auteurs voir H. Maisonneuve, *Études sur les origines de l'Inquisition*, 1942, pp. 37 et 46.

L'enseignement des papes au Moyen-Age a subi les mêmes transformations que celui des docteurs. Un pape que l'on n'accusera pas d'avoir eu une trop faible idée des droits de l'Église, Innocent III (1198-1216), « n'a jamais envisagé la peine de mort contre les hérétiques », à tel point qu'un historien a pu regarder l'Inquisition comme « une institution qu'Innocent III... eût sans doute réprouvée [10] ». A ses yeux la peine de l'excommunication complétée par une mise au ban doit poursuivre un but médicinal : le coupable, se voyant abandonné de tous, désirera être réconcilié à la collectivité [11].

Sous son pontificat un concile œcuménique, le quatrième de Latran (1215), en organisant la répression de l'hérésie avec le concours de la force armée, prescrit au plus la confiscation des biens et des terres et le bannissement. Tel est le sens du mot latin *exterminare*, que l'on se tromperait en transcrivant « exterminer, massacrer [12] ».

Peu de temps après, les papes Grégoire IX (1227-1241) et Innocent IV (1243-1254) reprenant plus ou moins à leur compte une législation contre les hérétiques édictée par l'empereur incrédule Frédéric II en 1224 et comportant la peine du feu, s'employèrent à la faire adopter par les statuts des cités italiennes et veillèrent à son application effective par le bras séculier, auquel le juge ecclésiastique abandonnait le coupable obstiné. Toutefois même alors l'Église ne prenait pas directement à

10. A. Fliche, *Histoire de l'Église*, t. X, p. 201.

11. Bulle *Vergentis in senium saeculi*.

12. F. Vernet, art. *Innocent III*, Diction. théol. cath., t. VIII, col. 2659. Pour une mesure analogue en 1229, cf. J. Guiraud, *L'Inquisition médiévale*, p. 74. Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, donne le sens : *extra terminos ejicere, abigere*.

son compte l'initiative du supplice et ne l'inscrivait pas parmi les pénalités du droit canon.

En 1520 Léon X condamnait entre bien d'autres une proposition de Luther ainsi conçue : « C'est aller contre la volonté du Saint-Esprit que de brûler les hérétiques. » Une telle condamnation n'implique pas la revendication par l'Église du droit de brûler les hérétiques. Elle peut simplement contenir l'affirmation que le pouvoir séculier a le droit de prendre des mesures répressives contre les hérétiques, quand ils menacent la tranquillité de l'État. Il peut aussi s'agir d'une proposition qui, abstraitement prise, n'est pas erronée et qui est simplement choquante pour les fidèles, étant donné l'état des esprits alors et surtout la liaison de cette proposition avec une autre préconisant la non-résistance totale à la violence et condamnant même la lutte contre les invasions des Turcs [13]. La condamnation n'équivaut pas à une déclaration précise sur le pouvoir coercitif de l'Église.

Le *Syllabus* de Pie IX en 1864 ne passe pas pour une manifestation libérale. Il reste cependant dans des généralités. Il rejette les propositions suivantes : « L'Église n'est pas une société véritable et parfaite, complètement libre, et elle ne jouit pas de ses droits propres et constants, qui lui ont été confiés par son divin fondateur; mais il appartient au pouvoir civil de définir quels sont les droits de l'Église et les limites dans lesquelles elle peut les exercer » (prop. 19); « l'Église n'a pas le pouvoir d'imposer la contrainte, ni aucun pouvoir temporel direct ou indirect » (prop. 24). L'encyclique *Quanta cura*, qui accompagnait le *Syllabus*, stigmatisait comme erreurs déjà condamnées dans le passé les théories qui niaient

13. C. Journet, *L'Église du Verbe incarné*, t. I, 1941, p. 335, donne à peu de chose près une explication analogue.

les droits de l'Église ou les soumettaient à l'État et affirmaient entre autres que « l'Église n'a pas le droit de réprimer les violateurs de ses lois par des peines temporelles [14] ». Conséquemment l'actuel code de Droit canonique affirme que « c'est un droit propre de l'Église dès les origines, et indépendant de toute autorité humaine, de réprimer ses sujets délinquants par des peines soit spirituelles, soit aussi temporelles » (can. 2214). Ce principe général ne précise pas s'il existe des peines que l'Église doit s'interdire. Le code actuel ne contient en fait que des pénalités mineures, telles que privation de pension ou de charge, refus de la sépulture ecclésiastique, incapacité juridique, interdiction de porter l'habit ecclésiastique, amende, séjour obligatoire dans une maison religieuse, et, dans les cas les plus graves, interdiction aux fidèles de fréquenter l'excommunié. Il prévoit que l'Église, si elle le juge utile, peut demander le concours du bras séculier pour la sanction de délits ne violant que la seule loi ecclésiastique (can. 2198) [15].

Tout récemment Pie XII a proclamé nettement le droit de l'Église de sévir contre le délit d'apostasie ou d'hérésie. Il ne s'agit évidemment pas d'une définition solennelle. Toutefois le discours devant le tribunal romain de la Rote, à l'occasion de la reprise de l'activité judiciaire, exprime une pensée très réfléchie. La suite de ses allocutions prononcées presque chaque année comporte un plan méthodique. Le contenu manifeste le souci

14. Dans Denzinger-Bannwart, *Enchiridion Symbolorum*, n° 1697.

15. Les concordats conclus par Pie XI avec différents États ont plus d'une fois comporté des clauses où la force coercitive du pouvoir temporel était mise au service de peines ecclésiastiques (révocation d'une charge, interdiction de porter le costume ecclésiastique). Cf. Y. de la Brière, *A propos de la tolérance civile*, dans *Miscellanea Vermeersch*, 1935, t. II, pp. 171-186.

d'affirmer certains principes et simultanément de limiter des exigences jugées excessives, par exemple sur le degré de certitude des preuves dans les procès matrimoniaux. En octobre 1946[16] Pie XII a protesté contre toute conversion forcée et toute contrainte externe dans l'adhésion à la foi catholique. Envisageant le cas de ceux qui ont déjà embrassé la foi, il affirme que l'Église ne peut rester indifférente à leur défection. Elle rejette une indépendance totale des esprits, qui dériverait de la négation de toute révélation surnaturelle, mais elle reconnaît qu'une tolérance politique et civile envers les fidèles des autres confessions religieuses est en certaines circonstances un devoir pour les catholiques. La répression des délits d'hérésie et d'apostasie a pu prendre dans le passé des formes contingentes, qui s'expliquent par les circonstances historiques; elle a pu dépasser les justes limites au jugement de la conscience moderne (en rappelant ce jugement, le pape ne semble pas le condamner en principe ni vouloir approuver sans distinction tout ce qui s'est fait autrefois pour la défense de la foi); toutefois elle reste fondamentalement légitime. Finalement, comme peine de ceux qui rejettent la vérité chrétienne qu'ils avaient déjà connue et embrassée, Pie XII cite « par exemple » l'excommunication. Il n'y a évidemment rien de limitatif directement dans cette déclaration, mais cette réserve est significative dans un discours qui condamne par ailleurs l'emploi de la violence en matière religieuse.

Ces diverses affirmations de l'autorité doctrinale de l'Église ne constituent pas des définitions de foi que l'on devrait accepter absolument telles quelles et dans le sens

16. La traduction de ce discours a été donnée par la *Documentation catholique*, t. XLIII (1946), col. 1185-1189. Le *Débat* annonça en a reproduit des extraits dans *La Vie intellectuelle*.

même où elles ont été faites. Aussi certains auteurs catholiques, affaiblissant un peu leur sens naturel, estiment qu'on ne peut reconnaître à la puissance coercitive dans la communauté chrétienne que le droit d'infliger l'excommunication ou privation des sacrements, jugement extérieur, contrainte morale, qu'on peut qualifier toutefois de temporelle, mais qui ne comporte pas l'application d'une contrainte matérielle[17]. A l'inverse, certains, contre l'adage courant : l'Église a horreur du sang, vont jusqu'à revendiquer pour l'Église elle-même le droit d'infliger la peine de mort pour simple crime d'hérésie, en vue du bien commun. Aucune de ces deux théories extrêmes n'a été condamnée par le magistère ecclésiastique.

Le problème de l'extension précise du pouvoir coercitif de l'Église a reçu bien des solutions diverses. Et ce qui le rend plus inextricable que d'autres pareillement discutés dans le passé, c'est qu'il n'y a pas simplement incertitude théorique. Il a pu y avoir, il y a certainement eu, dans l'exercice effectif de ce pouvoir de répression par les chefs hiérarchiques, une part de péché. La pratique ici ne peut permettre de conclure aussi directement au droit que dans le cas de la liturgie sacramentaire, par exemple.

Une autre cause de complication réside dans le fait qu'au Moyen-Age les chefs de l'Église ont été dans une mesure variable détenteurs d'un pouvoir ou d'une influence d'ordre temporel, qui ne s'attache pas de soi à leur fonction religieuse hiérarchique. Dans leurs actes il

17. Ainsi E. Vacandard, *La nature du pouvoir coercitif de l'Église*, dans *Études de critique et d'histoire religieuse*, 2e série, 1909, pp. 241-243 de la troisième édition.

ne faut pas toujours voir initiative de la puissance spirituelle, mais parfois mesures d'un souverain temporel conformant son attitude à celle des princes laïcs contemporains. La peine de mort contre les hérétiques, par exemple, a d'abord été appliquée spontanément par la passion populaire, puis codifiée par le peu chrétien Frédéric II. Tuteurs de cette communauté spirituelle et temporelle que formaient les États européens, les papes d'alors ont poussé à l'adoption de cette législation. Il est difficile de dire qu'ils l'ont fait uniquement en vertu des exigences de l'Évangile.

Des solutions pratiques adoptées à un moment donné de l'histoire, seraient-elles parfaitement pures, ne doivent pas être considérées par le fait même de leur existence comme supposant un pouvoir essentiel à la constitution de l'Église. Quand saint Pierre et saint Paul recommandent aux esclaves d'obéir à leurs maîtres comme au Seigneur (I Pier., II, 18-20; Eph., VI, 5-8; Col., III, 22), ils ne proclament pas pour autant que l'esclavage est une institution fondamentale d'une société chrétienne. Ils s'accommodent à un état de choses qu'on ne pouvait changer du premier coup. De même les prescriptions d'un concile ou d'un code ne doivent pas être érigées hâtivement en principe universel et théorique.

Sans essayer de faire ici, dans la pratique et la théorie de l'Inquisition médiévale, le dosage infiniment délicat du péché inspiré par le désir de puissance, de l'ignorance que seule pouvait dissiper un tâtonnement initial, de la tolérance d'un moindre mal, de l'accommodation à une civilisation existant en fait, il suffit de constater que jamais l'Église n'a défini sous anathème son droit à infliger la peine de mort pour le seul crime d'hérésie opiniâtre, et que le droit canon d'aucune époque n'a contenu

une telle pénalité. Quant à la limite précise de son droit à infliger à ses enfants des peines temporelles, l'Église n'a fait non plus aucune déclaration nette. L'extension exacte du pouvoir coercitif de la communauté chrétienne est encore sujette à discussion.

L'ÉCRITURE ET LA CORRECTION DES ÉGARÉS.

Une méditation attentive de l'Évangile permet de dissiper l'impression d'incertitude ou de confusion engendrée peut-être par l'examen de sa tradition. Elle amène tout d'abord à purifier la position même de la question. On dit souvent que l'erreur ne saurait avoir les mêmes droits que la vérité : la formule est susceptible d'une application très légitime. Mais partir de là n'est guère conforme à l'attitude définie par le sermon sur la montagne. Non pas : *œil pour œil,* mais s'abstenir de répondre à la violence par la violence, et chercher d'abord le bien d'autrui dans un service effectif (Mat., v, 38-42). Un chrétien ne pense pas d'abord à défendre ses droits, mais à accomplir ses devoirs. La vérité a des devoirs. Ceux qui ont reçu de Dieu la grâce, car c'est un don immérité, de posséder la vérité totale ont contracté par là même de graves obligations : se réformer eux-mêmes avant de corriger autrui, être la lumière du monde par leurs bonnes œuvres. (Mat., VII, 3-5; v, 16).

L'Évangile nous apprend que le Royaume de Dieu ne ressemble pas aux royaumes de ce monde. « Vous savez que les chefs des nations leur commandent en maîtres et que les grands leur font sentir leur pouvoir. Il n'en doit pas être ainsi parmi vous : au contraire celui qui voudra être le premier d'entre vous se fera votre esclave. C'est ainsi que le Fils de l'homme n'est pas venu pour être

servi, mais pour servir et pour donner sa vie en rançon pour une multitude » (Mat., xx, 25-27). Jésus a refusé de se laisser défendre par la force lors de son arrestation au jardin des oliviers et il a expliqué la raison de son attitude au gouverneur romain, Pilate : « Ma royauté n'est pas originaire de ce monde. Si ma royauté venait de ce monde, mes serviteurs auraient combattu pour que je ne sois pas livré aux Juifs. Mais maintenant ma royauté ne vient pas d'ici bas... Je suis roi; je suis né pour ceci et je suis venu pour ceci : rendre témoignage à la vérité. Quiconque est de la vérité écoute ma voix » (Jean, xviii, 36-37). Ainsi, non seulement Jésus ne partage pas l'ambition, le désir de commander qui inspirent trop fréquemment les détenteurs du pouvoir temporel, mais il renonce de propos délibéré pour lui et pour son royaume à faire appel à la force des armes, essentielle aux royaumes de la terre, mais dont il sait la précarité : « Celui qui prend l'épée, périra par l'épée » (Mat., xxvi, 52). Un royaume qui doit durer à jamais doit se contenter des moyens de persuasion en rendant témoignage à la vérité.

Si l'on prend au sérieux le principe que les droits de l'Église lui ont été conférés par son divin Fondateur, il faut demander à l'Évangile quels sont ces droits, à la source historique dont nous disposons pour connaître les enseignements et les volontés du Christ, et non pas à un raisonnement abstrait qui plus ou moins consciemment s'appuierait sur l'analogie des sociétés terrestres. Or l'Évangile nous apprend que le Royaume de Dieu diffère des royaumes de ce monde, qu'il exclut même des imperfections tolérées jusque dans la loi mosaïque, à cause de la dureté de cœur du peuple de Dieu : ainsi le sermon sur la montagne condamne successivement le divorce

(Mat., v, 31-32; cf. xix, 8) et la résistance au mal selon la loi du talion (v, 38-42).

Quels sont les droits positivement conférés par Jésus à son Église, contre les ennemis de l'intérieur dont les fautes menaceraient d'ébranler sa discipline ? La réponse est claire; elle nous est donnée par quelques versets auxquels la pratique apostolique, attestée par le Nouveau Testament, apporte le commentaire décisif des faits.

« Si ton frère commet une faute, va le trouver et reprends-le, seul à seul. S'il t'écoute, tu auras gagné ton frère. S'il ne t'écoute pas, prends encore avec toi un ou deux autres, pour que toute affaire soit décidée sur la parole de deux ou trois témoins (cf. Deut., xix, 15). Que s'il refuse de les écouter, dis-le à la communauté. Et s'il refuse d'écouter même la communauté, qu'il soit pour toi comme le païen et le publicain » (Mat., xviii, 15-17).

La mesure prise contre le récalcitrant prend tout son sens à la lumière du comportement des Juifs à l'égard des étrangers. « Vous savez, déclare saint Pierre au centurion romain Cornélius, qu'il est défendu à un Juif de se lier avec un étranger ou d'entrer chez lui » (Actes, x, 28). Ayant passé outre à cette prohibition sous la poussée du Saint-Esprit, l'apôtre s'entend adresser de vifs reproches par les chrétiens de Jérusalem : « Tu es entré chez les incirconcis et tu as mangé avec eux » (Actes, xi, 3). Les rapports de commerce subsistaient. Mais en dehors de ces contacts nécessaires, les Juifs écartaient le plus possible les païens, réputés impurs, et ceux qui avaient cause liée avec eux, comme les publicains ou percepteurs d'impôts au service des Romains. Les Samaritains, race bâtarde, étaient également tenus

à distance (Jean, IV, 9). L'historien latin Tacite a noté cette séparation volontaire, qui prenait l'allure d'une hostilité contre tous les hommes (*Histoires,* V, 5).

Tablant sur cette coutume, qu'il n'observait pas lui-même, comme le montrent son entretien avec une Samaritaine (Jean, IV, 7-26) ou l'hospitalité qu'il reçoit chez des publicains tels que Lévi (Luc, V, 29) ou Zachée (Luc, XIX, 5), le Christ exprime de manière concrète comment la communauté devra se comporter à l'égard d'un membre obstiné dans le péché : pas de châtiments actifs, pas même de refus des moyens de vivre, mais la privation des rapports fraternels existant normalement entre membres d'une association libre, rapports spécialement commandés par Jésus à ses disciples. C'est plus que la privation de biens spirituels propres à l'Église, plus que le refus de laisser prendre part au culte et aux sacrements, plus que l'application de la consigne : « Ne donnez pas aux chiens ce qui est saint » (Mat., VII, 6). C'est une mesure qui a des répercussions sur l'ensemble de la vie, même profane; on peut donc dire en toute vérité dans notre langage moderne que c'est une peine temporelle [18].

Les apôtres appliqueront aux délinquants cette procédure d'excommunication, renforcée d'une mise au ban, analogue aux exclusions de la synagogue que pouvaient prononcer les Juifs (cf. Jean, IX, 22; XII, 42; XVI, 2).

18. C'est pourquoi, citant ce texte, le pape Jean XXII (1316-1324) remarquait que l'excommunication majeure exclut non seulement de la participation aux sacrements, mais aussi de la société des fidèles, ce qui est le signe qu'une coaction corporelle a été accordée à l'Église par le Christ, ou, en d'autres termes, que l'Église a reçu dès les origines un pouvoir coercitif, non pas de l'empereur terrestre, mais du Christ lui-même. Constitution *Licet juxta doctrinam,* du 23 octobre 1327, contre Marsile de Padoue; dans C. du Plessis d'Argentré, *Collectio judiciorum...,* 1728, pp. 309-310.

« Nous vous enjoignons, frères, au nom du Seigneur Jésus-Christ, de vous séparer de tout frère se conduisant d'une manière désordonnée et non selon la tradition que vous avez reçue de nous... Et si quelqu'un n'obéit pas à notre parole dans cette lettre, notez-le, pour ne pas avoir de rapports avec lui, afin qu'il soit confondu. Et ne le considérez pas comme un ennemi, mais avertissez-le comme un frère » (II Thessal., III, 6 et 14-15).

D'une manière encore plus claire saint Paul explique aux Corinthiens qu'il ne leur est pas interdit de fréquenter les païens, mais bien les chrétiens pécheurs : « Je vous ai écrit simplement de ne pas avoir de rapports avec celui qui, portant le nom de frère, serait impudique ou cupide ou idolâtre ou médisant ou ivrogne ou voleur, de ne pas même manger avec un tel homme. Car est-ce à moi de juger ceux du dehors ? N'est-ce pas ceux du dedans qu'il vous appartient de juger ? Ceux du dehors, c'est Dieu qui les juge. Retranchez le méchant du milieu de vous » (I Cor., V, 11-13). La dernière phrase reprend presque textuellement des mots du Deutéronome, qui reviennent comme un refrain après les prescriptions les plus rigoureuses contre des délits religieux tels que l'apostasie (XIII, 6), l'idolâtrie (XVII, 7), la rébellion contre l'autorité du prêtre (XVII, 12), ou moraux tels que le faux témoignage (XIX, 19), le viol d'une vierge (XXII, 24), l'enlèvement d'un homme (XXIV, 7). Ainsi dans la communauté chrétienne l'excommunication avec ses conséquences sociales de mise au ban prend la place tenue par la peine de mort sous l'ancienne alliance [19]. Les disciples de Jésus doivent sans doute résister au mal, mais sans vengeance active. Ils abandonnent à Dieu le juge-

19. C'est ce qu'avait déjà noté saint Augustin, *Quaestiones in Heptateuchum*, lib. V, q. 39; sur Deut., XXIV, 7. P.L., 34, 764.

ment final et s'efforcent de triompher du mal par le bien (Rom., XII, 19-21).

Il arrive parfois que les apôtres n'envisagent qu'une admonestation sévère en public (I Tim., V, 20; III Jean, 10). Mais ils affirment aussi leur autorité en invitant leurs correspondants à mettre les coupables en quarantaine (Rom., XVI, 17; II Jean, 10-11). A plus forte raison les pasteurs institués pour le gouvernement des églises locales doivent-ils éviter de frayer avec les hérétiques obstinés (Tite, III, 10-11) et les faux frères (II Tim., III, 5).

Cette puissance est donnée pour l'édification (la construction) et non pour la destruction (II Cor., XIII, 10). L'Apôtre ne perd jamais de vue le but salutaire de ces mesures de rigueur. Il lui arrive d'exhorter à l'indulgence une communauté qui, d'elle-même peut-être, avait déjà pris des sanctions contre un coupable (II Cor., II, 6-8; cf. VII, 11).

Il est remarquable que dans la première génération chrétienne l'Église, démunie de toute protection extérieure, maintient néanmoins une discipline ferme, et le fait grâce à une coopération entre l'autorité hiérarchique et l'ensemble des fidèles. A la première il revient de prononcer un jugement contre certaines fautes; aux seconds, d'appliquer au coupable une sorte de boycottage. Il est à noter aussi qu'avant d'en venir à des sanctions proprement dites, les fidèles ont un rôle actif à jouer dans l'Église pour y maintenir la tranquillité. C'est à eux qu'il incombe de dirimer les litiges en matière profane qui pourraient s'élever entre des frères. L'office de juge de paix, que Jésus avait refusé d'exercer personnellement (Luc, XII, 14), doit être confié à ceux qui n'ont pas dans la communauté de fonction prééminente (I Cor., VI, 1-4).

Les chefs hiérarchiques, ceux qui plus directement combattent pour la cause de Dieu, ne doivent pas s'embarrasser d'affaires temporelles (II Tim., II, 4); les laïques participent à l'administration en matière profane, selon une répartition ordonnée des compétences. On évitera de recourir aux magistrats représentant l'autorité civile, qui est païenne.

L'exercice de l'autorité suppose normalement l'adhésion confiante de la majorité des fidèles. Nous pouvons observer les précautions que prend saint Paul dans un cas où il doit faire face à une situation confuse, où les esprits sont divisés à son égard. Il recourt alors à la persuasion, à la justification de sa conduite passée, et ne se résout à sévir contre l'insubordination que lorsqu'il peut être assuré de l'obéissance du grand nombre (II Cor., X, 6).

On peut rapprocher de la procédure de mise au ban contre un membre de la fraternité chrétienne, la mesure que Jésus prescrit à ses envoyés à l'égard non de disciples, mais des Juifs, les Fils du Royaume, à qui la Bonne Nouvelle devait être annoncée en premier lieu : « Si l'on refuse de vous recevoir et d'écouter vos paroles, sortez de cette maison ou de cette ville en secouant la poussière de vos pieds » (Mat., X, 14; Luc, IX, 5; X, 10-11; Marc, VI, 11). C'était signifier par un geste symbolique que l'on renonçait désormais à avoir rien de commun avec de tels incrédules. Saint Paul s'est conformé à la lettre à cette règle (Actes, XIII, 51; XVIII, 6). Il n'y avait là aucun acte agressif, aucune tentative de contrainte, alors que le Deutéronome prévoyait la peine de mort contre l'Israélite refusant d'écouter le prêtre ou le juge qui avaient à trancher les cas difficiles (XVII, 12). A l'égard des Samaritains, des schismatiques aux yeux des Juifs, Jésus ne

veut que la douceur. Ne recevant pas l'hospitalité dans un village samaritain, parce qu'ils se dirigent vers Jérusalem, Jacques et Jean voudraient appeler le feu du ciel pour châtier ce refus. Jésus les blâme et se contente d'aller dans un autre village (Luc, IX, 52-56).

L'examen du Nouveau Testament met donc en évidence le fait que ces textes régulateurs pour l'Église du Christ ne prévoient aucune violence contre les fidèles coupables, ou ceux qui d'une manière plus ou moins éloignée appartiendraient en droit à la communauté. Si la crainte doit jouer un rôle pour maintenir dans la pratique du bien, ce doit être celle d'être privé des manifestations habituelles de la fraternité chrétienne, non celle d'être frappé de peines afflictives.

Naturellement l'ère apostolique n'a pas condamné en principe l'emploi de la force armée par l'autorité civile. Saint Jean-Baptiste n'a pas invité les soldats qui le consultaient à quitter le service militaire, mais simplement à se montrer justes sans abuser de leur force (Luc, III, 14). Saint Pierre et saint Paul ont vu dans l'État (païen en ce temps) un serviteur de Dieu, portant l'épée pour châtier le mal (I Pier., II, 13-17; Rom., XIII, 1-7). Saint Paul n'a donc pas hésité, à l'occasion, à revendiquer la protection des fonctionnaires romains, non pour être vengé de mauvais traitements déjà reçus, mais pour être protégé contre les Juifs qui voulaient l'assassiner (Actes XXIII, 16-17). Il a invoqué sa qualité de citoyen romain quand elle était méconnue (Actes, XVI, 37; XXII, 25), et finalement il en a appelé à César (Actes, XXV, 11). Devant les juges païens, il a maintenu, à la différence des Juifs ses accusateurs, l'affaire sur le terrain du droit criminel commun, tout en profitant parfois de l'occasion

pour prêcher sa foi. Il semble que le livre des Actes relate avec faveur l'attitude des magistrats païens, qui très consciemment refusent d'entrer dans les débats religieux entre Paul et ses adversaires et entendent rester au plan des affaires profanes : Gallion, proconsul d'Achaïe (XVIII, 14-15); le grammate d'Éphèse (XIX, 35-40); le tribun Lysias (XXIII, 26-30) le gouverneur Festus (XXV, 18-21).

Sans doute le Christ savait bien que souvent ses disciples n'auraient pas à espérer la bienveillance des autorités. Il les a envoyés comme des brebis au milieu des loups (Mat., X, 16; Luc, X, 3). Il leur a prédit la persécution (Marc, X, 30; Mat., X, 17-22; Jean, XV, 20), et il leur a prescrit de s'y dérober par la fuite, les assurant qu'ils trouveraient toujours un refuge jusqu'au jour de la délivrance (Mat., X, 23) : ce qui est à comprendre évidemment non de chaque individu, mais de la communauté dans son ensemble (cf. Mat., XXIV, 9; Luc, XII, 4).

Contre la persécution ouverte les chrétiens ont comme défense la fuite. Contre une hostilité moins violente ils ont une arme efficace, leur bonne conduite. « C'est la volonté de Dieu qu'en faisant le bien vous fermiez la bouche aux insensés qui vous méconnaissent » (I. Pier., II, 15; cf. II, 12; III, 16). « Que votre lumière brille devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux » (Mat., V, 16). Mais de toute manière ils sont plus heureux d'être en butte à la haine et aux mauvais traitements que d'éprouver la faveur des hommes (Mat., V, 11-12; Luc, VI, 22-26; I Pier., IV, 13-16).

Contre un ensemble si unanime d'enseignements évangéliques et apostoliques sur la douceur qui convient au

chrétien et la seule pénalité non violente dont dispose la communauté, on ne peut tirer argument de quelques châtiments surnaturels mentionnés par le Nouveau Testament pour autoriser le recours à la force matérielle contre le péché. Ananie et Saphire, coupables d'avoir menti au Saint-Esprit, expirent en entendant les reproches de saint Pierre (Actes, v, 1-11). Le mage Élymas, qui cherche à neutraliser les effets de la prédication de saint Paul, est frappé d'aveuglement temporaire à la parole de l'apôtre (Actes, XIII, 6-12). Le Seigneur lui-même, pour figurer la condamnation qui menaçait son peuple, avait desséché un figuier (Mat., XXI, 19-20). Autre chose est un châtiment extraordinaire, annoncé plus même que demandé à Dieu par les apôtres, et portant en lui-même les marques de sa légitimité; autre chose est une procédure répressive, juridiquement entreprise par l'initiative des hommes, et impuissante à recommander à l'esprit la foi qu'elle veut imposer.

Même quand saint Paul livre des pécheurs à Satan (I Cor., v, 5; I Tim., I, 20), il n'y a pas là un précédent autorisant l'abandon juridique d'un coupable au bras séculier pour subir une peine afflictive. Il y a un grave avertissement des dangers non seulement spirituels, mais corporels auxquels expose le péché. Celui qui repousse l'avertissement de l'Église, qui se prive de sa protection contre l'esprit pervers agissant dans les fils de la désobéissance (cf. Éph., II, 1), retombe sous le pouvoir diabolique auquel la conversion et le baptême l'avaient fait échapper. Son second état devient pire que le premier (Mat., XII, 45; II Pier., II, 20). Mais il n'appartient pas à l'homme de se substituer à la colère de Dieu et à ses instruments (Rom., XII, 19), ni de juger avant le temps (I Cor., IV, 5). Les épîtres ne nous disent pas comment

se traduisit concrètement cet assujettissement renouvelé des chrétiens pécheurs à Satan : mort subite, maladie douloureuse, accident imprévu, simple souffrance morale, nous ne savons. Ce qui est certain, c'est que même ce châtiment mystérieux n'excluait pas une intention salutaire : si la chair devait périr, l'esprit pouvait être sauvé au jour du Seigneur (I Cor., v, 5).

Encore moins les exemples de l'Ancien Testament peuvent-ils servir à déterminer ce que doit être la pratique de l'Église chrétienne en matière de répression. Sans condamner la sévère loi de la lapidation, en cas d'adultère, Jésus a rappelé à ses auditeurs la pureté personnelle qu'il faudrait avoir pour l'appliquer (Jean, VIII, 7-10.) Une communauté terrestre et étroitement nationale, comme l'était Israël, a pu défendre le patrimoine religieux qui assurait sa cohésion par des procédés violents, qui ne conviennent pas à une Église destinée à se répandre sur toute la terre et annonçant le Royaume des cieux. Le Christ a sans cesse travaillé à élever ses disciples au-dessus du messianisme nationaliste et temporel qui était le leur. Son royaume est celui de la Nouvelle Alliance, dans laquelle l'activité des maîtres humains, à plus forte raison celle des propagandes ou des contraintes brutales, doit le céder à l'action du Saint-Esprit dans les cœurs (Jérémie, XXXI, 31-34; Mat., XXIII, 8-10; I Jean, II, 21-27). Si la prédication extérieure est nécessaire à la foi (Rom., X, 14), elle ne saurait suffire à déterminer l'assentiment. Quand elle rencontre l'opposition, elle ne peut qu'instruire avec douceur, en attendant que Dieu transforme l'esprit de l'auditeur pour lui faire connaître la vérité (II Tim., II, 25).

En résumé, d'après le Nouveau Testament, l'État pos-

sède le droit de glaive pour la tranquillité de la société et le châtiment des malfaiteurs et les chrétiens peuvent s'adresser à lui pour leur protection personnelle. L'Église dispose d'une justice de paix privée, administrée par les laïques quand il s'agit d'affaires profanes, et d'une seule peine, excluant la violence, l'excommunication accompagnée d'une mise au ban.

CONSIDÉRATIONS MOINS INACTUELLES.

La situation a changé depuis l'époque des apôtres. On peut donc se demander dans quelles mesures les solutions pratiques préconisées par eux s'appliquent à un monde qui s'est modifié.

L'Église s'est trouvée devant un problème inédit, quand de minorité ignorée, tolérée ou persécutée par des empereurs païens, elle est devenue une religion officiellement reconnue par des empereurs convertis au christianisme. Quels devaient être désormais ses rapports avec une puissance qui lui offrait sa protection ?

Très légitimement on pouvait penser que la règle posée par saint Paul de ne pas recourir aux tribunaux des infidèles ne s'appliquait plus. Les chrétiens n'avaient plus besoin d'organiser entre eux une justice de paix privée : rien ne les empêchait de se présenter devant des magistrats officiels, soit chrétiens, soit agents d'un souverain chrétien. Par une pente insensible on devait aussi en venir à trouver normal que l'empereur assumât le rôle répressif confié par le Christ à la communauté fraternelle. Ainsi l'excommunication spirituelle, au lieu d'être complétée par la mise en quarantaine, allait l'être par les peines plus lourdes dont disposait le pouvoir séculier.

exécutées au besoin par la force des armes. Les Pères de l'Église s'efforcèrent toutefois d'obtenir que cette action de l'État contre les délits religieux fût maintenue en deçà de la peine de mort. Mais déjà un glissement s'était produit dans le dépositaire de la puissance coercitive chrétienne et dans la nature des peines qu'elle peut légitimement appliquer.

De son côté l'État païen avait toujours eu dans ses attributions de réglementer plus ou moins étroitement la religion, que l'on ne connaissait guère en dehors du cadre de la cité. Aussi les empereurs, devenus adeptes de la foi chrétienne, étendirent spontanément cette sollicitude traditionnelle à la religion nouvelle qu'ils avaient embrassée. Investis plus ou moins expressément du soin de maintenir l'ordre dans la communauté chrétienne, priés d'intervenir en faveur de la discipline ecclésiastique, le danger était grand que les souverains, après les précédents de l'époque païenne, ne voulussent connaître des causes dont ils devaient assurer le règlement. Les empereurs de Byzance intervinrent ainsi avec autorité jusque dans les affaires de la foi. Plus près de nous, saint Louis, roi de France, ne consentit pas à se faire l'exécuteur des excommunications prononcées par les évêques de son royaume, sans avoir examiné la justice de l'affaire, et leur cita pour expliquer son refus, un cas où ils s'étaient trompés. Les évêques n'insistèrent pas [20].

Outre le danger d'immixtion du pouvoir temporel dans le domaine spirituel il est à craindre que ne soient négligés les moyens authentiques de défendre et de propager

20. Joinville, *Histoire de saint Louis*, ch. XIII et CXXXV. Il semble que la demande du roi n'ait été qu'un détour pour faire sentir aux évêques l'indépendance nécessaire des deux pouvoirs.

la foi. Sainte Thérèse d'Avila, devant le grand incendie allumé par les hérétiques et qu'elle jugeait les forces humaines impuissantes à éteindre, exhortait ses filles à prier pour les prédicateurs et théologiens, car « nous ne serons pas sauvés par le bras séculier, mais, comme je l'ai dit, par le bras ecclésiastique[21] ».

On se rappelle qu'au Moyen-Age un système de peines de plus en plus rigoureuses fut instauré par la coopération de l'Église et de l'État pour la répression de l'hérésie. Des auteurs modernes, pour justifier cette pratique médiévale, estiment que l'Église se bornait à désigner l'hérétique (jugement de sa compétence exclusive), et que le pouvoir civil sous sa responsabilité et pour ses fins politiques propres, châtiait le coupable, qui lui était abandonné, de peines allant jusqu'à la mort par le feu. L'unanimité dans la foi religieuse procure à la cité temporelle une paix qui est un grand bien temporel et mérite d'être protégé contre les perturbateurs, par la force au besoin, comme les autres éléments de la prospérité d'une nation. Quand donc cette unité existe déjà, c'est le droit et même le devoir de l'État de la défendre. L'Église peut alors intervenir pour rappeler cette obligation aux gouvernants, comme il lui appartient de proclamer n'importe quel autre devoir moral[22].

21. Sainte Thérèse d'Avila, *Le chemin de la perfection*, ch. III, début. La sainte avait écrit, puis a barré sur le manuscrit la phrase : « Bien qu'on ait prétendu lever des troupes pour pouvoir par la force des armes remédier à un si grand mal. » La suppression ne semble pas un désaveu de la pensée, car ce qui reste est assez explicite, mais une certaine modération dans l'expression d'une pensée qui aurait choqué nombre d'esprits à l'époque.

22. C'est la thèse défendue, par exemple, par Mgr C. Journet, *L'Église du Verbe incarné*, t. I, pp. 287-293, 320-343, avec beaucoup d'attention aux différences des diverses situations historiques, et sans prétendre nous ramener aujourd'hui à la chrétienté sacrale du Moyen-Age.

Il est bien vrai qu'une totale liberté d'expression mènerait vite à l'anarchie et l'Église en a toujours repoussé le principe. Un état peut et doit réprimer par la force l'atteinte à des biens d'ordre spirituel qui sont liés intimement à son existence : ainsi une propagande visant à saper le désir d'unité nationale, ou à corrompre la morale publique élémentaire.

Mais, ceci dit, on ne saurait ranger la foi chrétienne au nombre de ces biens spirituels nécessaires à la constitution d'une communauté politique, puisque des états païens ont pu exister et durer sans elle, tandis qu'il n'est pas d'État qui n'ait sanctionné d'une manière ou d'une autre le vol, l'assassinat, l'atteinte au mariage ou à la famille.

Prétendre sauvegarder, à l'intérieur de frontières déterminées, l'unanimité dans la foi chrétienne censément déjà réalisée, c'est oublier l'enseignement de la parabole de l'ivraie, d'après laquelle le bien et le mal resteront mélangés jusqu'à la fin du monde et ne pourront être séparés que par la main des anges (Mat., XIII, 36-43). Vouloir maintenir un peuple professant prétendûment d'un commun accord la foi chrétienne, c'est penser qu'on peut dire du Royaume de Dieu : « Il est ici ou il est là », contrairement à l'avertissement du Christ (Luc, XVII, 21). L'unité de foi d'une communauté un peu étendue n'est jamais totalement réelle et contient une mesure d'apparence trompeuse. Par la défection et l'apostasie extérieurement réalisées s'accomplit une œuvre de clarification, qui manifeste partiellement le secret des cœurs. Saint Jean disait d'hérétiques ayant abandonné la communauté chrétienne : « Ils sont sortis du milieu de nous, mais ils n'étaient pas d'entre nous; car s'il eussent été des nôtres, ils seraient demeurés avec nous; mais ils sont sortis, afin

qu'il soit manifeste que tous ne sont pas des nôtres » (1 Jean, II, 19). Des mesures de contrainte prises par l'État contrarieraient ce discernement salutaire et ne créeraient qu'une croyance feinte.

Il est criminel de vouloir contraindre à la foi; tous l'accordent. En domaine spirituel l'État ne recourt légitimement aux moyens de contrainte qui sont les siens que s'il est assuré de l'assentiment d'une large majorité de ses sujets, ce qui se réalise pour des principes élémentaires de morale ou l'attachement à l'unité nationale. Pour protéger la foi par la force, il faudrait, d'après ceux qui défendent au moins le principe de la répression de l'hérésie comme telle par le pouvoir séculier, que fût réalisé l'accord quasi unanime des esprits à une époque donnée. On peut douter que cette condition fût alors vérifiée, à la manière dont les papes du XIII[e] siècle décrivent le pullulement insolite de l'ivraie dans le champ du Seigneur, l'extrémité des péchés auxquels se porte l'homme misérable, au point de faire présumer de la prochaine fin du monde [23]. Les relations historiques sur le grand nombre d'hérétiques parfois livrés au feu montrent que ce n'est pas simple emphase oratoire [24].

Pour être pleinement juste, il faut ajouter que les hérésies du Moyen-Age eurent fréquemment un caractère antisocial, qui justifiait la rigueur du pouvoir civil, et que parfois même, avant toute promulgation de lois répressives, des exécutions sommaires furent opérées par le peuple. On s'habitua insensiblement à sévir contre les

23. C'est l'impression que donnent des documents comme la Bulle *Vergentis in senium*, d'Innocent III, ou celle d'Innocent IV, *Ad Extirpanda*.

24. Voir, par exemple, ce qui est dit de Milan, où le nombre des habitants fut grandement diminué par les bûchers en 1240; H. Maisonneuve, *Études sur les origines de l'Inquisition*, p. 224.

hérétiques, et finalement ce furent les autorités qui dirigèrent le mouvement sans plus s'inquiéter de distinguer entre hérésie antisociale et hérésie inoffensive directement pour la société, entre hérétiques exécrés par le peuple et hérétiques favorisés par une partie de la population.

Sans doute la parabole de l'ivraie ne doit pas faire renoncer à lutter contre le mal. Son but n'est pas de prêcher l'indolence, ni même de condamner directement certains moyens de lutte, mais d'avertir que cette lutte restera indécise jusqu'à la fin du monde. On peut et l'on doit donc viser à supprimer les erreurs et à créer l'unanimité dans la foi, tout en sachant qu'il s'agit d'un idéal qui ne sera jamais atteint, comme se soigne un incurable qui sait qu'il ne vaincra jamais complètement la maladie. La vie dans un milieu unanimement favorable n'est d'ailleurs pas une condition nécessaire pour que le chrétien évite le péché. Notre-Seigneur a demandé à son Père de préserver ses disciples du mal, mais non de les faire sortir du monde (Jean, XVII, 15). Et saint Paul n'a pas songé à interdire aux chrétiens de Corinthe de fréquenter les païens, ce qui aurait été les obliger à sortir du monde (I Cor., V, 10).

De nos jours l'illusion n'est plus possible, qu'ont pu nourrir certains au Moyen-Age : nous ne vivons pas dans un monde en majorité chrétien. Et même, si nous ne confondons pas la foi avec un conformisme social ou une vague religiosité traditionnelle, il faut parler de « petit troupeau ». Mais cette constatation doit aller de pair avec une prise de conscience renouvelée que l'Église a dans sa prédication et ses bonnes œuvres une force persuasive qui lui permet de nouvelles conquêtes. Comme aux temps apostoliques, elle doit attendre de l'État, pour

la propagation et le maintien de la foi, simplement la création d'une vie sociale paisible et tout au plus ces égards qui sont accordés à d'autres sociétés culturelles ou de bienfaisance. Et de fait, les concordats modernes les plus favorables ne demandent pas beaucoup plus. Ce doit être une discipline intérieure, allant au besoin jusqu'à la mise au ban du délinquant, qui doit constituer pour l'Église la force coercitive dont toute société a besoin. Et le Droit canon d'aujourd'hui ne prévoit rien de plus.

A notre époque, où se développe avec l'Action catholique l'exercice des responsabilités propres aux laïcs, ce n'est pas une chimère d'attendre d'eux la coopération indispensable aux jugements de l'autorité hiérarchique. Il arrive qu'ils sentent instinctivement le devoir de réagir par l'éloignement contre les violations ouvertes de la morale chrétienne. Un Gandhi a donné l'exemple de ce que peut, même sur le plan temporel, une tactique de non-violence, animée par une haute spiritualité. A nous chrétiens d'être pris d'émulation pour revaloriser une partie bien authentique de notre héritage et savoir dans la fermeté et la charité à l'égard des frères égarés sauver leurs âmes et protéger la sainteté de l'Église.

A.-M. Dubarle, O. P.

INDEPENDANCES NATIONALES ET PAIX DU MONDE

(suite)

Dans un premier article[1], *M. Léo Hamon s'était inquiété de voir la souveraineté et l'indépendance nationale avoir en France « mauvaise presse », alors qu'en Asie, en Amérique du Sud et du Nord, en U.R.S.S. et dans les pays du camp oriental, « le nationalisme « dépassé » se porte assez bien ».*

On devine aisément d'où vient ce souci de ne plus se montrer chez nous nationalistes. Le chauvinisme nous a valu deux guerres dont on ne peut dire aujourd'hui que d'avoir fait fort peu pour les éviter ait servi la civilisation ou même la France. Mais la situation est-elle la même aujourd'hui? Puisque l'on a le souci légitime de sauver la paix, n'est-il pas opportun de poser la question : « La souveraineté — mieux, l'indépendance nationale — est-elle, en 1951, davantage un élément de paix ou une occasion de guerre? » La réponse à cette question est demandée « à l'expérience de quelques-uns des pays dont la politique a témoigné d'une volonté particulière d'indépendance ».

Ainsi a été résumée dans le précédent numéro la politique de l'Inde à laquelle le pandit Nehru a donné « un rayonnement international » — des États arabes dont « le défaut de cohésion, l'absence de vue d'ensemble ont rendu précaire la position » — d'Israël qui « voudrait

1. *La Vie Intellectuelle*, décembre 1951, p. 26.

faire plus pour la paix du monde mais dont l'action fut entravée par une situation trop menacée ». Les lecteurs trouveront en fin du présent numéro, dans les Documents, une collection de textes officiels qui seront comme un résumé de ces études. Dans les pages suivantes seront étudiées la politique de la Yougoslavie et celle de la Grande-Bretagne. De ces faits, qui auront eu le bénéfice de présenter aux lecteurs de la Revue comme un tableau d'ensemble de la situation internationale, d'utiles conclusions pourront être tirées. (N.D.L.R.)

V. — La Yougoslavie

On connaît les circonstances dans lesquelles s'est affirmée l'originalité de la politique yougoslave. Ce pays, dans lequel le parti communiste avait pris le pouvoir à la Libération, faisait partie du bloc oriental jusqu'au moment où il est entré en conflit avec les États satellites et l'U.R.S.S., en raison de la place insuffisante laissée, selon les Yougoslaves, à leur propre développement économique, notamment à leur industrialisation. C'est pour défendre son indépendance, pour une raison nationale, que la Yougoslavie s'est détachée du monde communiste. A partir de la rupture, son gouvernement s'est inspiré du double souci de maintenir une structure collectiviste, sauf à lui donner petit à petit un caractère très différent de celui de l'U.R.S.S. — et d'affirmer son indépendance vis-à-vis de Moscou. Il n'est donc pas étonnant que le rôle joué par la question nationale ait mis ainsi au premier plan des soucis de la pratique et de la doctrine yougoslave la notion de souveraineté nationale : la résistance à l'hégémonie urssite rejoint ici la tradition léniniste de défense des peuples opprimés. Nous essaierons brièvement d'indiquer par quelles prises de position cette

valorisation de l'indépendance s'est traduite dans les conflits mondiaux.

La Yougoslavie refuse tout d'abord d'adhérer à l'un ou l'autre des blocs. « Partant de tels principes de politique étrangère, la Yougoslavie estime qu'elle ne peut faire partie ni d'un bloc ni d'un autre » (Kardelj, exposé de fin d'année 1950). Cette affirmation n'a jamais été révoquée; nonobstant les menaces et les aides de toute nature récemment reçues, la Yougoslavie réitère sa volonté de n'appartenir à aucun bloc.

Mais en même temps elle condamne toute agression ; non seulement pour des raisons de pacifisme pur, mais encore parce que, dans l'état actuel du monde, il apparaît qu'aucune nation ne peut prétendre que l'extension de son hégémonie constituerait un bien, pourrait se légitimer politiquement ou moralement.

La lutte contre l'agression, la volonté de prévenir celle-ci sera donc une des affirmations constantes de la Yougoslavie. Mais comment concilier la volonté de se tenir en dehors d'un bloc et celle de lutter efficacement contre l'agression ? La solution sera recherchée dans la fidélité à l'O.N.U.

Quel message entend y porter la Yougoslavie ? On en trouve l'indication dans les résolutions de portée générale qu'elle dépose et dans l'ensemble de son attitude. Les Yougoslaves ont proposé à la session de l'Assemblée de l'O.N.U., sous la rubrique « devoirs des États en cas de déclenchement d'un conflit armé », une résolution donnant une nouvelle définition de l'arbitrage. L'agresseur est celui qui refuse d'ordonner le « cessez le feu » et d'accepter l'arbitrage de l'O.N.U. On substitue ainsi, au critère incertain du premier coup de feu tiré, le critère

plus facile à établir du « cessez le feu » et de l'arbitrage refusé. On retrouve ainsi, nous l'avons déjà fait observer (*Politique étrangère*, février 1951, p. 41), la vieille tradition de Jaurès (cf. *Politique mondiale*, n° du 8 novembre 1950, pp. 9 et 10).

La Yougoslavie avait du reste voulu faire plus encore : en même temps que la nouvelle définition de l'agresseur, elle avait proposé la constitution d'une Commission permanente des Bons Offices appelée à rapprocher les peuples.

Comment cette inspiration s'est-elle exprimée dans le conflit de Corée ? La Yougoslavie a voté en juin 1950 contre l'intervention des forces armées de l'O.N.U. qui, disaient ses représentants, signifiait l'extension inévitable du pouvoir du gouvernement sud-coréen à l'ensemble du territoire coréen.

La Yougoslavie a ensuite combattu le franchissement du 38e parallèle et, sur ce point, son opinion n'a pas varié. Cependant, une évolution s'est marquée depuis un an : la Yougoslavie a finalement voté les résolutions condamnant la Chine communiste. La raison donnée en a été que, de plus en plus, le conflit de Corée montrait les prétentions hégémonistes de Moscou et constituait ainsi une forme d'agression.

Par ailleurs, l'intérêt sympathique pour la Chine est constant à Belgrade. Il faut, en tout cas, pense-t-on, éviter le conflit avec elle ; les Yougoslaves auraient même préféré l'évacuation de la Corée à la guerre avec la Chine (voir Document).

A propos du conflit coréen, Belgrade formule une doctrine générale concernant la situation des pays divisés. La division d'un pays est mauvaise pour la paix parce

que nécessairement contraire à son indépendance, puisqu'elle l'asservit aux tierces puissances ; mais lorsque le désir légitime d'unification devient un instrument de la volonté de puissance d'un pays étranger, elle n'est qu'une forme de l'agression qui doit être combattue comme les autres.

On ne manquera pas de faire observer que, ces derniers temps, les paroles d'apaisement se sont faites plus rares à Belgrade qu'à l'O.N.U. même ; en fait, les délégués yougoslaves ont, de plus en plus, voté avec les Occidentaux, et une évolution s'est ainsi produite. Elle s'est marquée dans une interview du maréchal Tito au journal l'*Observer,* qui, revenant sur l'isolement théorique antérieurement affirmé, prévoit l'intervention de la Yougoslavie dans l'hypothèse d'une attaque soviétique contre un pays de l'Europe occidentale, et déclare accepter dès à présent des contacts militaires avec la Grèce et la Turquie (2 septembre 1951).

Certains, parmi les meilleurs amis de la Yougoslavie, se sont préoccupés de cette évolution... (Cf. Claude Bourdet, « Tito et l'Atlantique... un divorce amical », *L'Observateur,* 8 novembre 1951.) Ce n'est pas le lieu de la commenter ou de l'apprécier. Les motifs en sont d'ailleurs aisément compréhensibles. Au fur et à mesure que la pression soviétique s'accentue, que se renouvellent les attaques de Moscou toujours aussi violentes, qu'il s'agisse des incidents de frontières ou des imprécations radiophoniques et autres, la Yougoslavie est contrainte de se serrer davantage auprès des puissances occidentales qui seules la garantissent.

Prévoyant cette situation, nous écrivions (*Politique étrangère,* p. 43) : « Si une concession s'imposait à tout

prix, elle consistera en une affirmation moins ferme moins explicite de l'originalité de la politique extérieure ce faisant, on rejoindra, du reste, la tradition léniniste la plus authentique... La volonté intransigeante de non identification intérieure sera ainsi, s'il faut faire des concessions, compensée par une plus grande identification avec l'O.N.U. »

Le point actuel de l'évolution paraît assez exactement résumé dans les réponses du maréchal Tito aux questions des représentants de la presse étrangère et yougoslave le 31 octobre 1951 (*Nouvelles yougoslaves*, 10 novembre 1951) : « Le problème de l'agression en Europe représente un tout indivisible, et il est impossible qu'un pays reste neutre si la guerre éclate. » Certes, il n'y a pas affiliation au Pacte Atlantique, mais, reprenant une idée déjà indiquée par Djilas, le maréchal Tito déclare « Je dois dire que moi aussi je suis d'avis que ce pacte est la conséquence logique de la politique soviétique. »

On rapprochera naturellement ces réponses de celles concernant le réarmement allemand et favorables au principe du réarmement modéré d'une Allemagne démocratique. Sans doute le maréchal Tito indique-t-il qu'il faut éviter un armement excessif de l'Allemagne, sans doute cet armement est-il présenté comme une conséquence de l'égalité de droits des peuples... L'évolution yougoslave n'en est pas moins importante, même si la réflexion qui inspire la réponse semble davantage attachée aux conséquences du refus de l'égalité entre les deux guerres qu'aux suites de l'actuelle division de l'Allemagne.

Incontestablement la Yougoslavie a quitté sa position d'isolement et on peut se demander quelle réalité con-

serve encore la non-affiliation au bloc atlantique. Mais la Yougoslavie ne renonce pas à un rôle autonome modérateur comme devrait l'être celui des petites puissances. « Nous sommes (même interview) contre les blocs en général, mais étant donné qu'ils existent déjà, nous devons nous efforcer d'atténuer les conflits éventuels...

. . . . . .

Les petits peuples peuvent jouer un rôle extrêmement important pour empêcher qu'une nouvelle guerre mondiale éclate s'ils luttent unis et en commun pour obtenir des rapports d'égalité en droits entre les grands et les petits, car ce sont précisément ces problèmes-là qui provoquent les grands conflits. »

La Yougoslavie ne désespère donc pas, malgré la menace qu'elle dénonce, d'une possibilité d'action pacifique. Dans son discours du 15 novembre à la session de l'O.N.U. (*Nouvelles yougoslaves* du 17 septembre), Kardelj répète : « Une guerre agressive est à l'époque présente, en règle générale, la suite logique d'une politique d'hégémonie... »

Ainsi la pression dont elle est l'objet et qu'elle impute à la politique d'hégémonie enlève incontestablement à la Yougoslavie une part de l'originalité de sa politique extérieure. Belgrade voudrait cependant demeurer attachée à un effort de paix, il pourrait être celui des petits « États »; ceux-ci, sans chercher à former un troisième bloc, constitueraient par et pour la défense même de leur indépendance un élément de modération et de pacification.

VI. — Dans le camp oriental

A l'étude d'une indépendance manifestée au delà du Rideau de fer, il faudrait ajouter l'étude des facteurs d'indépendance qui se manifestent dans d'autres pays du camp oriental. Mais on est ici le plus souvent à la conjecture. Trois observations peuvent cependant être faites :

a) Les nouvelles provenant des différentes démocraties populaires font apparaître l'effacement progressif de ceux qu'on nomme les communistes nationaux au profit des communistes qui ont la confiance du Kremlin — de ceux qui ont résisté sur place pendant l'occupation allemande et qui souhaitent aujourd'hui une politique tenant compte des nécessités nationales au profit de ceux qui, ayant dirigé de Moscou la lutte nationale, offrent aujourd'hui à l'U.R.S.S. le maximum de garanties de « suivisme ». La presse occidentale s'accorde à voir dans cette relève une des formes de la préparation à la guerre.

b) Les démocraties populaires d'Europe ont peu d'occasion de manifester leur sentiment propre ; on sait cependant qu'une de leurs préoccupations, qu'elles expriment avec une sincérité qui ne trompe pas, est la crainte de voir l'Allemagne prendre une place redoutable à la faveur de la tension internationale par une concurrence de faveurs entre l'Occident et l'U.R.S.S.

c) L'une des espérances les plus sérieuses des Occidentaux est de voir la Chine, forte de son volume, de sa masse, se refuser au rôle de satellite tenu par la Hongrie ou la Roumanie, et devenir un facteur indépendant. Depuis longtemps les Yougoslaves insistent sur cette perspective et reprochent à la politique américaine de souder

la Chine communiste à Moscou et de stériliser, en la combattant, ses velléités d'indépendance. Des journalistes américains nullement hérétiques, les frères Alhop, relèvent minutieusement les signes qui, à Pékin, feraient prévoir un nouveau « titisme », une émancipation de Mao Tsé Toung par rapport à Staline (*Le Figaro* des 4, 6 et 9 août) : l'intérêt avec lequel on guette ces symptômes dans un pays qui se défend aujourd'hui — ô combien — des illusions pacifiques est significatif.

Quoi que doive révéler l'avenir, c'est un fait que les Occidentaux considéreraient comme élément de paix toute manifestation de nationalisme en Chine. Ce que les amis de la paix peuvent et doivent, du reste, selon nous, souhaiter, ce n'est sans doute pas entre Moscou et Pékin un conflit du type yougoslave, mais simplement l'apparition d'un dualisme, ou plus exactement d'une complexité rompant dans le camp oriental un monolithisme qui fait craindre le pire.

VII. — La Grande-Bretagne

La Grande-Bretagne est dans le Pacte Atlantique. La légitimité de celui-ci n'y est point contestée, le parti communiste est pratiquement inexistant, le neutralisme aussi. La communauté de langue, de civilisation, tout ce que l'on sait, n'ont jamais laissé à la Grande-Bretagne le loisir d'hésiter sur son camp. Mais le fait national apporte ses éléments particuliers. La guerre, qui a éprouvé la Grande-Bretagne, moins peut-être que l'Europe continentale, mais bien plus que l'Amérique, lui a fait une psychologie propre ; on ne trahit pas un secret en disant que les Anglais n'aiment pas la présence sur

leur territoire de forces trop importantes, même amies ; dans son profond orgueil, la Grande-Bretagne souffre de ne plus apparaître toujours comme *la* grande puissance ; elle veut garder son rang ; dans la mesure même où ses difficultés, son esprit insulaire, lui ont fait délaisser les perspectives européennes, — notamment sous l'influence de Bevin, — elle s'est attachée à maintenir en Asie, et particulièrement en Extrême-Orient, son influence, son rôle propres ; elle demande à sa vieille expérience de la complexité des choses ce qu'elle ne peut plus demander à sa force matérielle.

A quoi s'ajoute la conscience d'une originalité qui, née sans doute de considérations de politique intérieure, s'étend bien au delà : la Grande-Bretagne a eu, six ans durant, un gouvernement travailliste qui se considérait comme représentant dans le monde autre chose que la « libre entreprise ». Son socialisme, cependant si particulier, lui vaut une certaine défiance de la part de l'opinion américaine. Elle le sait et rend cette défiance, ou tout au moins cette prudence ; des facteurs politiques et nationaux à la fois inspirent ainsi une volonté d'indépendance indéniable.

On l'a vu se manifester avec éclat par la bouche même de Churchill lorsque se sont posés des problèmes de commandement européen : la Grande-Bretagne s'est indignée de penser que, sur tel théâtre maritime d'opérations, ses chefs pourraient ne plus être les premiers. Mais la substitution d'un amiral anglais à un amiral américain est par elle-même sans influence sur les chances d'apaisement.

Il en va différemment dans d'autres domaines. On connaît la politique anglaise à l'égard de la Chine communiste ; Londres a reconnu Pékin et a toujours soutenu

son admission à l'O.N.U., s'attachant ainsi à offrir à la Chine communiste un statut acceptable, afin de lui permettre d'acquérir un certain jeu vis-à-vis de l'U.R.S.S. — et d'obtenir par la négociation et la persuasion ce qu'il faudrait bien autrement demander à la seule force.

Le particularisme de cette attitude s'est naturellement retrouvé au moment du conflit de Corée. Sans hésitation, la Grande-Bretagne s'est associée à la majorité des Nations Unies ; elle a envoyé des effectifs qui demeurent les plus importants après les effectifs américains ; mais, sans aller aussi loin que l'Inde, elle a prêté son appui à toutes initiatives favorables à la négociation, exprimé plus que des réserves sur le franchissement du 38e parallèle par les Nations Unies, demandant un délai pour essayer d'obtenir une réponse favorable de Pékin, insistant pour que soient maintenues, parmi les conditions proposées à la Chine communiste, l'admission à l'O.N.U. et la restitution de Formose. Le plus longtemps possible elle a voulu que fussent ainsi ouvertes à la Chine des conditions raisonnablement acceptables. Si elle n'a pas davantage marqué les initiatives prises, c'est qu'il lui a paru préférable de laisser le premier rôle à une nation asiatique, dans l'intérêt même du succès de l'entreprise. La différence d'attitude avec les États-Unis était patente ; elle s'est manifestée encore plus nettement au moment où, en décembre 1950, des propos aventurés ont pu faire craindre un usage inconsidéré de la bombe atomique.

Il est superflu de rappeler ici dans quelles conditions le président Attlee s'est rendu en Amérique pour y tenir un langage de modération ; ce jour-là l'originalité anglaise s'est bien exercée dans le sens de la paix.

Mais sans doute convient-il de rappeler que ces initiatives britanniques s'insèrent dans tout un contexte de l'opinion et des pensées. En suivant les controverses d'outre-Manche, le lecteur français trouve dans l'affirmation de la volonté de paix, dans l'appréciation du comportement d'alliés indiscutables, une liberté de ton et une hardiesse de pensée qui étonnent.

La Grande-Bretagne a paru, l'automne dernier, consentir avec facilité au réarmement allemand ; cependant, le ton des débats mérite d'être rappelé : la gauche du parti travailliste n'a cessé d'insister en faveur de négociations à quatre et d'initiatives occidentales en faveur d'une détente proposant des solutions valables d'apaisement. Au congrès de Margate, en septembre 1950, M. Silverman avait eu un grand succès dans une intervention « pacifique », et une résolution de Mikardo en faveur d'une politique d'apaisement avait réuni le cinquième des mandats. Le 17 novembre 1950, la Chambre des Communes était saisie de motions de M. Bryberg et de M. Mikardo demandant une politique d'apaisement. Quarante travaillistes avaient signé des motions favorables à des conversations à quatre, à l'accroissement du commerce international et à un plan de désarmement progressivement contrôlé. « Quelles propositions opposerez-vous à celles de Prague, reprises par les Russes ? » demande M. Emrys Hugues, travailliste de gauche (*Documentation française, Grande-Bretagne,* n° 220), le 13 novembre 1950 à la Chambre des Communes. « Quelles propositions soumettrez-vous pour mettre fin à la guerre froide ? » demandent à la même séance M. Davies et M. Georges Thomas. « Le désarmement de l'Allemagne ne vous paraît-il pas demeurer un objectif de la politique gouvernementale ? » interroge M. Silverman.

Si ces positions sont prises le plus souvent par les travaillistes, les préoccupations qui les commandent sont souvent entendues et exprimées aussi ailleurs. A la Chambre des Lords, le 15 novembre 1950, c'est un orateur conservateur, le marquis de Salisbury, qui insiste pour que la Grande-Bretagne ne laisse pas à l'U.R.S.S. le monopole des initiatives pacifiques.

La politique de la Grande-Bretagne en Corée reçoit, elle aussi, des approbations sur tous les bancs.

Dans le débat de décembre, aux Communes, l'intime union anglo-américaine apparaissait à tous plus nécessaire que jamais, mais on voulait non moins unanimement que la voix de l'Angleterre se fît entendre plus nettement que par le passé : « Le complexe de supériorité du secrétaire d'État vis-à-vis des critiques de son parti ou de l'opposition n'a d'égal que son complexe d'infériorité dans ses rapports avec les Américains et son complexe d'isolationnisme vis-à-vis de l'Europe », déclarait un jeune conservateur.

L'ensemble de ces positions est sous-tendu par toute une doctrine. C'est Crossman (travailliste de gauche) qui, dans un article du *New Statesman*, indique que « les positions de force indispensables à l'ouverture des négociations ne peuvent s'entendre que comme s'appliquant à la force économique et sociale » ; « à vouloir développer la force militaire, on ne pourrait qu'aboutir soit à la guerre offensive, soit à l'effondrement économique et social de l'Occident ». Sa démission du gouvernement donnera à M. Bevan une liberté accrue pour exprimer sa critique de la politique américaine qu'il juge trop aventureuse. Dans ses déclarations du 21 avril, on trouve trois thèmes entremêlés :

— l'analyse du péril véritable qui pèse sur les démocraties occidentales ;

— la volonté de modération ;

— l'affirmation de la mission propre de la Grande-Bretagne.

M. Raymond Aron, dans un article déjà cité du *Figaro*, a voulu voir là la manifestation de ce nationalisme qui désormais accompagnerait toujours le socialisme. Peut-être peut-on aussi y voir l'expression de la foi d'un homme dans la mission de sa patrie.

L'analyse économique et sociale du monde, le souci d'une technique régionale et efficace de la paix ont été repris et longuement développés dans un pamphlet publié par Bevan, Wilson et Foot, sous le titre : « Sens unique » (*One Way Out*)[2]. Ce texte débute par une analyse générale de la situation du monde, des racines profondes, qui font la force du bolchevisme; et il en conclut qu'il faut à la fois s'attaquer au véritable mal, la misère des pays sous-développés, et en même temps maintenir la porte ouverte à la négociation.

« La guerre n'est pas inévitable, mais elle le deviendra si la course aux armements se poursuit sans répit. C'est pourquoi un suprême effort doit être fait pour négocier un accord avec la Russie au cours des deux prochaines années. » De là la nécessité d'une politique plus souple que celle que l'Amérique propose. Non pas, certes, qu'on doive s'incliner devant la passivité de l'agression. On aura même raison d'avertir l'U.R.S.S. de la riposte que déclencherait une autre agression de sa part. Mais il y a à l'inverse un danger, celui de voir l'Amérique, devenue la plus forte, en venir à abuser de son pouvoir.

C'est ici qu'intervient l'appel à l'action propre de la

2. Traduction française récemment publiée par *L'Observateur*.

Grande-Bretagne, son rôle indépendant — non pas isolé de l'ensemble du monde — mais s'appliquant au point où l'analyse du monde commande cette insertion.

Il faudra pratiquer une politique britannique indépendante — d'une indépendance plus affirmée et surtout plus persistante que dans le passé où, trop souvent, la Grande-Bretagne, après avoir affirmé ses principes, s'est inclinée pour leur non-application. La Grande-Bretagne tire de sa position géographique, de ce porte-avions que constitue son sol, et qui quintuple la force de bombardement américaine, le pouvoir de poser des conditions. Non qu'il faille poursuivre une rupture de l'alliance atlantique, mais simplement en modifier l'économie.

Depuis la publication de *One Way Out*, Bevan et ses amis confirment des positions qui, pour autant qu'on en peut juger, trouvent une audience accrue au sein du Labour. Le 21 juillet, à Huyton, Bevan déclare « à l'intention de l'Amérique et des autres peuples » : « Nous ne nous sentons pas encore assez en sécurité pour permettre un nouveau réarmement de l'Allemagne. » Quant à la politique américaine à l'égard de la Chine, l'ancien ministre du travail l'appelle « quelque chose que nous ne pouvons pas comprendre. Nous pensons que le peuple chinois poursuivra son destin dans le chemin qu'il s'est tracé lui-même ».

Sans doute ces idées sont-elles, à présent, affirmées avec une complaisance particulière par l'opposition travailliste de gauche. Mais on notait cet été encore que M. Eden lui-même s'était prononcé pour la continuation des échanges commerciaux Est-Ouest (comp. *Times*, 13 février 1951). Le souci de l'équilibre économique britannique et de la détente internationale vont, ici encore, de pair.

Les dernières élections et le renversement de la majorité aux Communes sont encore trop récents pour qu'on puisse en mesurer l'exacte portée dans le problème qui nous occupe. On sait que, dans leur campagne électorale, les travaillistes ont mis l'accent sur la défense de la paix et se sont affirmés plus capables que les conservateurs de la garantir. « C'est dans le Labour seul que réside l'unique espérance de paix du genre humain », déclarait M. Bevan, le 2 octobre, au congrès de Scarborough, dans un discours marquant son attachement à l'unité du parti. La lecture du manifeste pré-électoral du Labour tout entier (*Notre première tâche : la paix*) avait d'ailleurs déjà montré à quel point les thèmes « bevanistes » avaient influé sur la position officielle du parti lui-même.

Depuis les élections, les premières manifestations des travaillistes passés dans l'opposition ont eu pour objet de souligner leur volonté pacifique : ces jours derniers, Crossmann demandait à la Chambre des Communes pourquoi le gouvernement anglais ne cherchait pas un accord avec l'U.R.S.S. sur la base d'une Allemagne unifiée et non remilitarisée. Ces tendances semblent devoir encore s'accentuer.

On lit dans le *Reynold News* du 25 novembre 1951, organe du mouvement coopérateur : « A l'heure actuelle, la coopération de la Grande-Bretagne avec l'Amérique commence à faire figure de subordination à l'Amérique.

« Il n'existe pas d'anti-américanisme dans ce pays. Mais il existe une impression croissante que c'est l'Amérique qui donne le ton et que la Grande-Bretagne doit s'y accorder. » C'est là une situation intolérable pour une grande et fière nation...

« Nous ne sommes pas obligés, et le peuple britannique ne se laissera jamais obliger de suivre la politique de l'Amérique dans toutes les questions délicates et complexes qui se posent dans le monde moderne. Nous serions aux côtés de l'Amérique dans la lutte contre l'agression si la Russie venait à commettre le crime de lancer une guerre d'agression. Mais nous devons faire appel à notre jugement pour déterminer les meilleures méthodes de sauver le monde de la guerre.

Le désir d'indépendance va aujourd'hui jusqu'à la défiance à l'égard de l'aide américaine : « M. Bevan et ses amis soutiennent qu'une politique admettant le principe de l'assistance basée sur une juste répartition des charges du réarmement placerait l'économie anglaise sous la dépendance permanente des Américains », écrit M. Wetz (*Monde* du 29 novembre 1951, p. 3).

Si ces prises de position paraissent plus fréquentes chez les travaillistes, on commettrait une erreur en tenant le souci d'indépendance réelle et d'action modératrice comme absente de la politique conservatrice. Certes, la campagne électorale des conservateurs a mis l'accent sur la communauté des pays de langue anglaise, elle n'en a pas moins eu comme slogan : « *Britain Strong and Free.* » Et l'on sait que, dans l'une des interventions qui ont peut-être le plus porté, Churchill avait demandé au peuple britannique de lui donner la chance, après avoir gagné la guerre, de sauver la paix à la fin de sa vie. Dans son discours de Devon Port, du 22 octobre 1951 (*Telegraph* du 23 octobre), M. Churchill déclare : « Notre pouvoir d'influencer le cours de la politique américaine serait sérieusement entamé si M. Attlee essayait d'appuyer un gouvernement sur une petite majorité à la merci de M. Bévan et de sa tribu... Une telle situation

serait préjudiciable aux espérances croissantes d'atteindre un bon arrangement avec la Russie, fondé sur une force pacifique. »

Aussi bien, à la Chambre des Communes, M. Eden déclare, le 3 décembre : « Notre programme de réarmement doit être agencé d'une manière telle qu'il ne compromette pas notre standard de vie ou nos libertés démocratiques. » La modération du discours de M. Eden à l'O.N.U., son insistance sur la nécessité de régler d'abord des questions particulières, ont tranché sur un dialogue de sourds où les « deux Grands » semblaient plus préoccupés, en criant très fort sur l'ensemble de problèmes, de déplacer les responsabilités de l'échec que d'assurer le succès des conversations.

On chuchote en effet beaucoup que M. Churchill tient en réserve une négociation avec l'Est sur l'Allemagne sur les bases d'une proposition qui ne serait finalement pas tellement différente de celle suggérée par M. Crossmann : est-ce pour cela que « la presse soviétique ménage curieusement M. Churchill » ? (*Le Monde* du 29 novembre 1951.)

Sans doute, ainsi, les conservateurs et travaillistes ne mettent pas l'accent sur les mêmes termes, mais le rapprochement de fait de leur politique montre cependant que, dans une démocratie véritable, le passage dans l'opposition n'exclut pas l'influence sur la conduite gouvernementale des affaires politiques.

Il n'est pas besoin de tout approuver dans la politique anglaise pour constater que la volonté d'indépendance s'y est traduite par une influence modératrice, des conseils d'apaisement, une analyse plus profonde de la nature véritable des problèmes et des périls. Et tous les

peuples d'Europe n'ont-ils pas, en décembre dernier, accompagné de leurs espoirs le voyage de M. Attlee, comme beaucoup espèrent aujourd'hui une initiative de M. Churchill ?

L'indépendance a bien joué ici dans le sens de la paix ; non seulement elle n'a entraîné le relâchement d'aucune alliance, mais encore elle a été d'autant plus efficace que cette alliance était incontestée. Qu'on songe que les propos rapportés sont ceux d'hommes politiques répudiant tout neutralisme et résolument hostiles au communisme. En a-t-on entendu souvent de semblables en France dans les partis gouvernementaux ?

Ajoutons — la remarque s'impose encore qu'elle dépasse les limites de notre propos — que la discipline britannique, l'austérité de son économie ont permis à Londres ces attitudes. La volonté d'indépendance qui s'exerce dans le sens que nous avons reconnu est celle-là même qui dicta les sacrifices nécessaires pour permettre de renoncer avant terme à l'aide Marshall. Indépendance, rigueur et paix forment ici une trilogie indivisible.

Conclusions

Pour étudier les incidences de l'indépendance nationale sur les chances de paix, nous avons appliqué à cette force ce qu'il faudrait appeler, selon la terminologie de Claude Bernard : « la méthode des variations concomitantes ». Quelles lois cette observation permet-elle de dégager ?

1° Il est, en premier lieu, incontestable que la politique d'indépendance nationale complique le jeu interna-

tional, l'empêche d'être ramené à deux forces simples et inconditionnelles. Cet effet accroît-il ou diminue-t-il les chances de paix ?

La question équivaut à se demander si la garantie de la paix peut être principalement attendue de la réduction à deux, des forces du monde. Nous ne le croyons pas, car un tel dualisme, que ses tenants le veuillent ou non, conduit à un affrontement pour lequel il est difficile d'exclure l'issue de la guerre. Quand on n'est plus que deux face à face, que tout tend à s'exprimer en rapports de forces, il n'y a plus, à dire vrai, équilibre possible mais seulement course à la prépondérance.

2° De même que les réalités d'indépendance peuvent être ainsi des facteurs de détente, une politique d'indépendance lucide recherche la détente, car seule cette détente lui permet de s'épanouir et de se refuser aux identifications : quand un pays se sait très particulièrement menacé par l'un des grands, il ne peut faire autrement que de s'attacher à l'autre. L'évolution de la Yougoslavie illustre la difficulté qu'elle éprouve à maintenir son originalité devant la poussée soviétique ; comme on voit plus clair pour les autres que pour soi-même, Djilas pouvait écrire :

« C'est, par contre, cette politique (colonialiste et annexioniste de l'U.R.S.S.) qui a rendu possible, qui a fourni la base politique à la création du Pacte Atlantique... Lequel a pu apparaître, aux yeux de l'homme de la rue et des petits peuples, comme un instrument défensif... Cette politique a paralysé les masses mêmes de la France et de l'Angleterre pour toute action tant soit peu sérieuse contre l'adhésion de leur pays audit Pacte.

Israël menacé par ses voisins donne lieu à des consta-

tations analogues, même si le conflit qui l'occupe n'est qu'un conflit latéral.

A plus forte raison, quiconque est en flèche dans le conflit mondial a-t-il trop besoin de ses alliés pour pouvoir leur poser des conditions. L'indépendance obtient, au contraire, davantage d'égards quand la détente locale, sans supprimer le prix d'un concours, interdit à l'un ou l'autre des plus puissants de méconnaître les convenances particulières d'un tiers ou même d'un allié, qui n'est plus pris à la gorge.

Ce n'est donc pas seulement par bon cœur et par amour d'autrui que les « indépendancistes » doivent rechercher l'apaisement. L'exemple de l'Angleterre et de l'Inde le prouve.

3° La contribution à la détente est tout à fait séparable d'une politique de « neutralité »; en fait, celle-ci décline; là où elle se manifeste avec le plus de rigueur, sinon avec le plus de sincérité, comme dans le cas de la Ligue arabe, elle s'accommode en réalité d'une passivité à l'égard des dangers réels de guerre.

C'est, au contraire, par l'insertion dans un groupe de puissances, à condition que cette insertion ne s'accompagne pas de la perte d'une politique originale, que l'inspiration propre de cette politique a le plus de chance de rayonnement. L'Inde est dans le Commonwealth, la Grande-Bretagne dans le Pacte Atlantique.

L'indépendance peut ainsi servir la détente internationale beaucoup plus en s'alliant qu'en s'isolant, à condition de se conserver par la souveraineté nationale préservée — et non diluée dans l'alliance.

4° La préservation de l'indépendance nationale suggère une des directions dans lesquelles on peut encore

espérer une solution pacifique du grand conflit présent, une issue non sanglante de la guerre froide. Dans une période de l'histoire internationale où les conflits des grands États s'enchevêtrent avec les conflits des idéologies, où chacun tend à être un héraut, le protecteur et le promoteur à la fois d'une forme de vie, d'un régime déterminés, il est vain d'escompter la renonciation de l'un quelconque des plus grands États à ses sympathies, ou même son désintéressement à l'égard de ce qui se passe en dehors des frontières : un tel espoir est illusoire dans un monde aussi étroitement solidaire ; la forme d'indifférence qui fait la classique et rigoureuse neutralité est aujourd'hui impossible.

Mais il est encore possible d'espérer et nécessaire de rechercher une forme « d'intériorisation » des conflits politiques, dans laquelle l'issue des confrontations inévitables est demandée non pas à une intervention militaire étrangère, mais à l'évolution propre des forces politiques internes d'un pays donné, ces forces ne recherchant pas, au delà des frontières nationales, autre chose que des encouragements et des appuis d'ordre moral et économique.

Dans une telle perspective, l'espoir des Occidentaux est, sous la poussée du temps, des générations nouvelles, dans une atmosphère détendue, la démocratisation du régime établi au delà du « Rideau de fer » — démocratisation qui comporte nécessairement de plus grandes originalités, des indépendances nationales réelles ; et l'espoir communiste est le développement des forces révolutionnaires nationales à la faveur des troubles du capitalisme, de ses conflits intérieurs.

Un tel cantonnement des espérances de chacun n'est pas, lui, chimérique. Il ne suggère pas aux partisans des

différentes conceptions sociales une neutralité intellectuelle évidemment impossible. Sans leur demander des renonciations, il leur propose valablement une rétention de toutes les tendances agressives, dont l'effet serait précisément d'empêcher cette intériorisation de l'évolution politique. Ainsi, c'est bien dans la mesure où les inévitables conflits politiques et sociaux sont reconnus intérieurs à chaque pays, que la paix peut être préservée.

Or, quel meilleur garant souhaiter à cette indispensable « intériorisation » que la volonté de sauvegarder l'indépendance nationale, une volonté d'indépendance qu'inspire l'amour du pays, c'est-à-dire précisément le patriotisme pouvant préserver la souveraineté nationale ? N'est-ce pas le message même de Nehru, que nous avons déjà trouvé sous sa plume ?

Mais si les États qui préservent une attitude indépendante dessinent ainsi la voie dans laquelle on pourrait peut-être chercher la paix, y avancent-ils réellement et autrement qu'en intentions ? Ceci dépend essentiellement de leur situation particulière : essayons donc de dégager, à présent, les conditions d'une indépendance efficacement pacifique.

a) En étudiant la politique yougoslave, nous avons ainsi relevé l'importance qu'elle attachait à l'unité d'un pays : de fait, une nation morcelée, empêchée de réaliser pacifiquement son unité qu'elle veut pour des raisons sentimentales, économiques, etc., n'est pas indépendante ; l'irrédentisme l'obsède et, parce qu'elle n'est pas assez forte pour résoudre elle-même le problème, la subordonne d'autant plus à de puissants alliés qu'elle a davantage à attendre d'eux. Elle peut les pousser, non

pas dans le sens de la modération, mais dans celui de l'agressivité. Les Nord-Coréens, dit Belgrade, sont devenus ainsi les instruments de l'impérialisme soviétique. Il ne serait pas difficile de trouver des exemples plus proches à nos frontières! Le gouvernement de Bonn n'a pas été le moins ému par les perspectives d'une entente à quatre — mais pas de la même manière que nous! La détente en vue n'allait-elle pas diminuer le prix du concours allemand dans chaque camp ?

b) L'efficacité de l'effort d'indépendance ne dépend pas seulement de la souveraineté juridique d'un pays, mais aussi (et davantage) de la réalité de sa liberté politique ; celle-ci, à son tour, dépend pour une part de l'état économique d'une nation. Si la Grande-Bretagne peut faire plus que d'autres, nous l'avons vu, c'est parce que son équilibre économique est relativement assuré ; qui n'est tributaire d'autrui que pour la garantie collective de sa sécurité est plus libre que quiconque est tributaire de la bienveillance d'autrui pour sa vie matérielle elle-même.

c) L'indépendance effective dépend aussi de la stabilité sociale du pays. Les contradictions d'une féodalité maintenue dans les temps modernes, le primitivisme de l'opinion publique, pèsent sur les États arabes et leur interdisent une politique suivie. Nul doute aussi que la misère économique de l'Inde n'affaiblisse l'efficacité de son action même indépendante. Nous-mêmes, Français, n'aurions-nous pas quelque expérience à ajouter à ce propos ?

d) La cohésion de l'ensemble qui veut une politique indépendante est également un facteur important. Il ne peut y avoir de politique apaisante d'un organisme qui n'a qu'une existence précaire, sinon factice, comme la Ligue arabe.

e) Enfin, nous l'avons déjà vu, l'indépendance réelle, la liberté d'en user, la possibilité de contribuer à une détente sont fonction non seulement des facteurs propres au pays considéré, mais encore des pressions qui s'exercent sur lui. Plus il est menacé, moins il est libre, plus il est en effet anxieux de se garantir : la menace de l'un lui interdit de mécontenter l'autre. L'exemple de la Yougoslavie nous le montre : l'agressivité d'une grande puissance est ainsi souvent ce qui, en définitive, mutile l'indépendance d'une puissance secondaire... au profit, non pas de l'agresseur, mais de son adversaire. Cet effet restrictif de l'indépendance peut d'ailleurs être obtenu non seulement, comme dans le cas de la Yougoslavie, par la menace de l'un des grands partenaires au conflit mondial, mais encore par celle d'un conflit local, comme pour le cas d'Israël. En sorte que la souveraineté nationale contribuera d'autant mieux, parfois, à la détente mondiale qu'elle aura su se libérer de difficultés locales en y faisant preuve de sagesse.

f) L'indépendance nationale, en tout cas, ne se préserve et ne contribue à la paix du monde — les deux choses sont liées, on l'a vu — que pour autant que ses gardiens ne se désintéressent pas du monde extérieur. Non seulement elle s'accommode d'alliances stables, nous l'avons noté, mais elle requiert encore l'information et la réflexion attentive sur l'évolution internationale. Seule cette connaissance permet à un pays de s'insérer utilement dans le jeu des forces — utilement pour lui comme pour la paix ; le défaut d'attention à l'égard des intérêts des autres, l'isolement, sont si peu les implications de la souveraineté qu'on les voit compromettre la réalité de l'indépendance : l'expérience des États arabes l'atteste.

En d'autres termes, pour n'être pas un cosmopolite (on sait quel opprobre est attaché à ce mot dans la terminologie stalinienne), il n'est pas nécessaire de devenir un provincial ; le contraire est même recommandé. Peut-être prendrait-on une plus juste vue des choses en rappelant la phrase de Jaurès : « Un peu d'internationalisme détache du patriotisme, beaucoup d'internationalisme en rapproche. » (Il ajoutait : « Un peu de patriotisme détache de l'internationalisme, beaucoup de patriotisme en rapproche. »)

En désarticulant inconsidérément les patries et les souverainetés nationales qui en sont l'expression, on ne risque pas seulement d'enlever aux hommes leurs moyens d'appréhension de l'idéal, mais encore de briser quelques-uns des freins qui retiennent les nations devant les engrenages de guerre. Craignons de les y précipiter en rompant les équilibres auxquels elles se cramponnent.

Bornons-nous cependant à affirmer les droits d'une souveraineté qui doit sans doute être modérée mais qui demeure l'expression juridique d'une réalité profonde et susceptible, nous l'avons vu, de vertus pacifiques. Sachons reconnaître à l'indépendance nationale une valeur universelle.

« La paix et l'indépendance », répètent certains. Ne laissons pas à d'autres un monopole dans l'usage d'une vérité ; pour en prévenir les déviations, revendiquons-en nous-mêmes l'affirmation pour le meilleur et non pour le pire.

Oui, la paix par l'indépendance!

LÉO HAMON.

LE BUDGET EST-IL TOUJOURS UN ACTE DE PRÉVISION ?

M. René Mayer a donné au Parlement les grandes lignes de son budget :

Dépenses civiles	1.375	Recettes budgétaires normales	2.600
Équipement et logement	200	Aide extérieure	70
Investissements	500	Impôts supplémentaires	270
Reconstruction	400		
Défense nationale ..	950	Emprunt à réaliser..	400
	3.525		3.340

L'équilibre serait recherché en comprimant les investissements par des ressources nouvelles, des emprunts à réaliser et ce que, par un euphémisme classique, il est d'usage d'appeler des ressources de trésorerie.

Les bons auteurs définissent le budget comme un acte de prévision et d'autorisation des recettes et dépenses de l'État. Force nous est de constater que le tableau présenté ne répond en rien à une prévision. Le gouvernement n'en est pas à blâmer ; il a fait tout ce qu'il pouvait et devait. Mais il n'est pas inutile de montrer en quoi les circonstances affectent la nature même d'une opération réputée classique.

La première inconnue était l'aide américaine. Encore faut-il éviter une confusion répandue à l'envi. Pour réaliser nos importations, nous avons besoin de dollars en quantité correspondante. Ainsi (nous anticipons pour

parler concrètement), on sait maintenant qu'en 1951 l'on peut espérer 600 millions de dollars. Cela permettra de dresser, à concurrence de cette somme, une liste de produits indispensables qu'on ne peut trouver que dans la zone dollar : charbon, coton, cuivre, essence, tabac... et même le blé. (Dans la période d'abondance consécutive à la récolte de 1949 nous nous étions engagés à exporter du blé en Allemagne. Pour tenir notre parole, il nous faut maintenant importer une quantité correspondante deux fois plus cher aux États-Unis!) Ceci est le *programme d'importation*.

Mais si nous avons 600 millions de dollars à notre disposition, les causes en sont triples : nos exportations normales, des commandes de guerre passées en France et une *aide américaine* sont les trois éléments qui nous procureront ces dollars.

Or, seule de ces éléments, l'aide américaine soulage le budget. On sait que cette année l'aide civile et l'aide militaire sont confondues : en 1951, sur 70 milliards de francs (200 millions de dollars), la moitié a disparu dans les comptabilités internationales. C'est cependant une somme semblable que l'on espère cette année.

Ces explications permettent de comprendre que la première préoccupation de M. René Mayer, et c'est à son honneur, n'était pas *directement* comptable. Elle était relative à l'ensemble du programme des importations et avait pour but d'assurer l'approvisionnement de notre industrie. C'est le ministre de l'Économie nationale qui parlait. Car, à ce moment, nos importations n'étaient assurées que pour 400 millions de dollars. On l'a compris à Washington et on lui a donné des assurances sans préciser toutefois quelle serait la nature de la recette supplémentaire.

Passons à un deuxième poste du budget : les recettes fiscales. Elles sont fonction de la production exemptée. L'assurance d'un programme d'importation minimum permet d'être moins pessimiste. Mais M. Mayer, devenu

ministre des Finances, n'a pas pour autant changé les recettes prévues que doivent apporter les impôts en vigueur : 2.600 milliards représentent une estimation beaucoup trop faible des sommes perçues selon les lois en vigueur. La raison en est simple : le vice-président du Conseil connaît la difficulté qu'a l'opinion publique et parlementaire à suivre une pensée économique en matière budgétaire. On ne peut l'en blâmer ; néanmoins, cette précaution entache de pessimisme systématique l'évaluation des recettes fiscales ordinaires.

Ceci n'est qu'une peccadille à côté de l'ignorance des dépenses militaires. Le chiffre indiqué est 950 milliards de francs, mais d'autres augures, et non des moindres, annoncent des sommes doubles. Là encore il faut faire des distinctions.

Une première série de chiffres correspond à l'effort de réarmement qui doit augmenter le potentiel militaire français. Mais les États-Unis y contribuent. C'est ainsi qu'on peut espérer pour leur année budgétaire 1951-1952 1.500 millions de dollars, soit environ 500 milliards de francs ; une partie sous forme d'aide économique (200 milliards), le solde sous forme d'envois directs d'armes.

A ceci s'ajoute l'effort proprement français. Pour celui-ci, M. Jules Moch avait lancé le chiffre de 2.000 milliards en trois ans, jusque vers fin 1953. Comme il y eut à peine 200 milliards d'exécutés en 1951, cela laisse à supporter 900 milliards rien que pour le réarmement en 1952 et autant en 1953. Mais il n'y a pas que le réarmement. Les milieux autorisés établissent ainsi les dépenses minima pour 1952 :

Indochine	350
Réarmement	350
T. O. M.	50
Dépenses courantes	500
	1.250

On voit qu'on est loin des chiffres de M. Moch pour le réarmement seul. En fait, la ventilation entre les différents chapitres est arbitraire. La guerre d'Indochine ne nous revient sur le papier qu'à 350 milliards parce qu'il y a en France un réservoir d'hommes et de matériel. Sa poursuite n'est concevable que dans l'expansion de notre force militaire ; même sans guerre d'Indochine, il est impossible, dans un monde en réarmement, d'entretenir à niveau constant un armement. Nous ne pourrions que réarmer ou liquider.

Il est donc impossible de prévoir un chiffre autre que global. Or, l'on nous annonce 950 milliards alors que les experts — d'autres ministres même — fixent le minimum à 1.250 milliards... en francs de juillet 1951 encore.

Là encore nous ne blâmerons par le président. A-t-il lu Isabelle Rivière? En tous cas, il a obéi au devoir d'imprévision, si l'on me permet de corriger légèrement le terme : et il a bien fait. Il a refusé de prévoir l'avenir et il a présenté un budget théorique qui respecte la notion d'équilibre : 1.000 milliards de dépenses militaires sur un total de 3.500 milliards semblent supportables si la production continue sa légère ascension. Mais il n'y aura ni 1.000 milliards de dépenses militaires ni 3.500 milliards de dépenses totales.

Ce déni de prévision est encore plus net dans le poste des investissements. Le ministre des Finances a dit son intention d'étaler les investissements sur dix-huit mois. Merveilles du langage indirect : un abattement de 100 milliards, plus léger, eût semblé impossible et eût soulevé des tollés! M. Pierre Abelin a eu beau jeu de lui répliquer qu'on ne pouvait à la fois sauver la monnaie en augmentant la production et diminuer les possibilités d'expansion de la production. Par ailleurs, la Chambre, quasi unanime, a demandé que l'on pousse au maximum les investissements dans les charbonnages et la sidérurgie. Enfin, à la Tribune, le ministre a reconnu que cer-

ains dédits seraient presque aussi forts que les frais de ontinuation des travaux. M. Mayer est bien trop averti les réalités économiques pour ne pas être d'accord, sinon vec M. Abelin, du moins avec M. Gaillard, son ancien ecrétaire d'État, qui défendait les mêmes thèses. Le udget n'était au 1er décembre qu'une liste de questions nsolubles séparément posées au pays et à ses alliés, mais non un total comptable.

En réalité, tout ceci est une question de terme. Il est ertes vrai que de fortes dépenses de réarmement comromettent nos possibilités mêmes de réarmement ultéieur, mais cette considération est secondaire si l'objectif atteindre est plus proche.

Or, nous sommes bon gré mal gré dans une coalition ont l'effort est précisé dans le temps. Nous avons déjà ndiqué dans ces mêmes colonnes[1] que nous pourrions hoisir nos alliés militaires, non nos alliés économiques. L'absence de dollars compromettrait notre économie plus ravement encore qu'un déséquilibre budgétaire. Si nous ouvons et devons maintenir notre indépendance, c'est u prix d'un alignement de la cadence de notre économie ur celles des pays « atlantiques ». Or, celles-ci tendent ers une puissance maximum en 1953, c'est-à-dire dans ix-huit mois. Si nous regardons au delà, nous pouvons raindre de nous trouver alors fort démunis « en 1955, 'il n'y a pas la guerre ». Il est bien tentant de penser : La France seule... » et d'oublier que notre contribution un effort commun a en contrepartie des avantages. Ce erait la seule erreur impardonnable.

Le temps de la prévision automatique du 31 décembre st passé. De même, celui d'une prévoyance logique dans n monde qui ne l'est pas. Et peut-être celui d'une opiion publique qui aime qu'on lui dise la vérité.

JACQUES DUMONTIER.

1. « Amérique, quand tu nous tiens... » (*La Vie Intellectuelle*, ars 1951, p. 74).

« BARABBAS », DE PAR LAGERKVIST

Prix Nobel de littérature 1951

Un critique suédois écrivait ce printemps : « Il arr
vera peut-être cette année que les gens qui ne vo
jamais au temple et n'y mettent les pieds pas même
vendredi saint [sommet de l'année liturgique luthérienn
consacrent ce jour à résoudre ce problème : Barabba
fut-il un saint ou un apostat, un homme révolté, dése
péré, ou bien le type du païen sans aucune spiritualité
Quiconque, il y a un an, aurait prophétisé qu'une pareil
question aurait préoccupé, durant les fêtes pascales d
l'an de grâce 1951, les représentants d'une civilisati
radicalement païenne, eût été traité de fou. C'est pou
tant ce que Pär Lagerkvist a pu opérer par son livr
L'auteur a réussi là où les prêtres avaient échoué : q
des hommes modernes, « évolués », discutent passio
nément d'un personnage du Nouveau Testament, comm
s'il vivait parmi nous. »

Barabbas. Dans ce roman qui a pour principal perso
nage un simple figurant au drame de Pâques, il ne s
passe rien, ou presque. Lagerkvist n'a rien sacrifié
l'épisodique, à la couleur locale.

Barabbas, sur le point d'être exécuté, se voit inop
nément libéré, et assiste, éberlué, à la crucifixion d'u
certain rabbin.

Après quelques années de vie aventureuse, il est arrêté de nouveau, condamné aux mines, enchaîné à un esclave chrétien, à la prière duquel il croit pouvoir se joindre une fois ou l'autre. Dénoncés tous les deux comme chrétiens et traduits devant le procurateur romain, Barabbas déclare : « Je voudrais bien croire », mais « je n'ai pas de dieu », tandis que son camarade de captivité confesse sa foi jusqu'au bout. Et Barabbas, qui a vrai dire n'est pas un renégat (il n'a jamais cru), assiste sans y rien comprendre à la crucifixion de son ami.

Emmené par la suite à Rome, il erre un soir par la ville. Il sent tout à coup une forte odeur de fumée, entend crier « les chrétiens, les chrétiens », et croit que le Christ vient finalement faire la révolution et libérer les esclaves. Dans un beau mouvement de maladroite fidélité au Christ, il propage l'incendie de Rome avec toute l'impétuosité de sa nature. Arrêté comme chrétien, il est condamné par Néron, crucifié à son tour, toujours sans y rien comprendre, et rend l'esprit en disant dans les ténèbres : « A toi je remets mon âme. »

L'article que l'on va lire fut écrit pour des luthériens scandinaves, à vrai dire plus ou moins incroyants. Il fut publié en suédois dans une revue finlandaise (ce pays est, comme l'on sait, bilingue). Or, s'il faut en juger par la partie « suédoise » de la Finlande, la situation religieuse de la Suède entrerait dans une phase nouvelle. Après une génération sceptique et voltairienne, suivie d'une autre, indifférente, il se trouve aujourd'hui une partie de la jeunesse qui, repartant de zéro, examine le christianisme, timidement, de l'extérieur. C'est auprès de tels lecteurs que le livre de Lagerkvist devait trouver un tel accueil.

Jusqu'à ces toutes dernières années, car l'exégèse libérale est loin de subir là-bas le recul qu'elle connaît en

France, on perdait la foi pour des motifs relevant principalement de la critique biblique (sur ce point, la courbe évolutive de la vie religieuse finlandaise reproduit la courbe française avec environ un demi-siècle de retard).

Mais que les mots « pour des motifs » n'aillent pas faire illusion en évoquant quelque délibération systématique aboutissant à une détermination rationnelle. Car, d'une part, le Scandinave n'a rien de cartésien. Plus intuitif que le Latin, plus émotif également, il nous reprocherait facilement une logique artificielle, un esprit de géométrie à la rigueur apparente et trompeuse. D'autre part, en tant que luthérien, il se méfie — en matière religieuse — de tout exercice de l'intelligence naturelle et prétend exalter la foi par un abaissement de la raison. D'ailleurs (au moins en Suède et Finlande), l'aspect connaissance tient dans la vie chrétienne très peu de place à l'intérieur même des minorités catholiques.

En présence d'un tel milieu, il importait donc de rappeler que le christianisme n'est pas d'abord affaire de *stämning* (un des mots-clefs du vocabulaire scandinave, et que nos vocables « ambiance » ou « atmosphère », trop faibles, traduisent mal), et, d'autre part, que la critique biblique n'est pas forcément aussi négative qu'elle le fut dans l'ivresse de ses commencements.

— *Barabbas, mon frère...*

Dans la période de recherche qui est la nôtre, la littérature religieuse est, peut-être plus qu'une autre, une littérature de *seuil*, une littérature de recherche et non de possession. Après quelques trois siècles de sécularisation progressive, l'homme moderne s'interroge à nouveau sur le monde et sur lui-même. A partir de bases nouvelles, il cherche à reprendre les mesures du mystère

en face duquel il se trouve. Soucieux de ne rien omettre, de ne rien passer sous silence, il a surtout peur de réduire indûment le poids des choses par une prise du réel qui soit abstraite ou incomplète. C'est en partie la raison pour laquelle la littérature s'est faite, de nos jours, particulièrement descriptive et positive.

Le *Barabbas* de Pär Lagerkvist appartient à cette littérature. Toute la Scandinavie a lu ce récit qui n'a plus à être résumé, et dont le style n'est plus à vanter. Le temps est maintenant venu d'ouvrir une seconde fois le livre et de le relire en en cherchant la portée.

Le Français qui prend un premier contact avec Lagerkvist en lisant *Barabbas* sait gré à l'auteur de nous avoir offert un texte dont les mots aient tout leur pouvoir d'animation. Durant quelques heures, on a la joie de vivre en compagnie d'un personnage neuf et qui, par son voisinage, nous rajeunit le regard. Et l'on admire ce chef-d'œuvre littéraire qui eût été un chef-d'œuvre tout court si Lagerkvist n'avait utilisé, au plan de la critique historique, des données qui datent déjà.

Primitif, ce livre l'est par le choix de ce personnage aux instincts puissants, à la tête bornée, et qui se heurte de front au plus difficile des mystères. Primitif, ce livre l'est encore par la pureté des lignes, l'équilibre des masses, et une sobriété dans l'évocation qui lui vaut d'être universel. Primitif, ce livre l'est surtout par son style parlé. Il y a là quelque chose d'immédiat, de « jeté ». On surprend une pensée à son origine, dans son dépouillement premier. Et j'ai éprouvé à nouveau, à relire ces pages, ce besoin qui est le nôtre de retourner à la vérité de l'enfance, à la spontanéité sauvage et sans apprêt d'une pensée pas encore domestiquée.

Même si l'on prête à Lagerkvist une part d'artifice littéraire dans le choix de ces phrases courtes et de ce rythme syncopé, il faut reconnaître que ce style fait corps avec celui dont il émane. Le ton général du livre ne trompe pas. L'auteur n'a pas seulement construit de l'extérieur un personnage ; il a engendré de sa propre chair un fils, un autre lui-même. Et dès que le lecteur, à son tour, s'est reconnu dans ce « fils de son père » (bar-abbas), c'en est fait. Auteur et lecteur se découvrent alors unis comme par des liens fraternels ; ils se trouvent l'un et l'autre pareillement obsédés par celui qui est devenu pour eux l'inéluctable : « le crucifié du milieu ».

Obsédés... et en même temps déroutés. Et c'est là peut-être le principal apport du livre : le *scandale* d'un homme devant l'*énormité* de l'affirmation chrétienne fondamentale : Jésus est ressuscité. Quelle que soit la position finale adoptée sur ce point, la première chose qui importe est de prendre connaissance de ce dont il s'agit. Non pas connaissance abstraite et intemporelle. Non pas seulement connaissance exacte (il y a une exactitude qui est la pire des infidélités). Mais connaissance réelle, existentielle, lourde du poids des choses. Connaissance qui doive toujours comporter une part de surprise : ce choc devant l'existant... Surprise qui, dans le cas présent, ne peut pas ne pas avoir été, au moins une heure, vertige... Je douterais, en effet, de la santé religieuse d'un homme qui se serait accommodé trop vite de cette affirmation. Je douterais de la solidité religieuse d'un homme qui n'aurait jamais brisé ses habitudes mentales pour se trouver neuf devant la nouveauté, candide devant le donné qui s'offre, exigeant et critique s'il arrive que ce donné s'avère déconcertant.

Une véritable intelligence du mystère chrétien ne se

peut obtenir que par delà le scandale. En deçà, ce ne serait qu'inconscience et sommeil. Or Barabbas a eu le bonheur d'être tiré du sommeil pour, des années durant, être travaillé, bousculé, heurté par une affirmation trop subtile pour sa lourde caboche. Barabbas, à sa manière qui n'est pas celle d'un intellectuel, n'est jamais parvenu à comprendre. Cette triple incompréhension devant une triple crucifixion... Ce Barabbas, nous ne l'aimons pas seulement parce qu'il a dû chercher dans la solitude, seul dans la nuit infinie qui couvrait la terre, seul parmi les vivants et parmi les morts » (p. 183). On l'aime encore parce qu'il *a su résister à la tentation chrétienne*. Car si Barabbas n'a pas pu croire, c'est, il faut l'ajouter, parce qu'*il ne devait pas croire* : c'eût été de sa part une faiblesse, ou du moins une adhésion insuffisamment justifiée.

Essayons en effet de comprendre pourquoi il n'a pas compris, pourquoi il ne pouvait pas comprendre.

Bien que le roman ne soit pas un roman à thèse, il est pourtant plein de présupposés. Le choix des personnages, leurs discours, leur physique, et toute l'atmosphère du livre, forme un tout homogène, un ensemble organisé par une logique interne et qui correspond, chez Lagerkvist, à une conception bien définie du christianisme. Or le croyant, familier de la Bible, qui lit ce roman religieux, ne peut pas ne pas éprouver un certain malaise. Laissons aux historiens le soin de relever telle inexactitude et aux exégètes celui de noter un certain nombre de désaccords entre le récit de Lagerkvist et le texte du Nouveau Testament (il est par exemple inexact que les disciples du Christ aient attendu sa résurrection ; et le comportement que leur prête l'auteur, notamment l'ex-

clusivisme de leur charité, ne correspond guère à ce qu disent les Actes des Apôtres). Ce qui me gêne le plu chez Lagerkvist, c'est *le physique de ses personnage* Pas celui de Barabbas, ce solide gaillard qui a les deu pieds sur la terre. Pas davantage celui de « la gross bonne femme » au bon sens un peu court mais qui a so franc parler. J'irais même jusqu'à supporter que La gerkvist présente Marie sous les traits d'une paysann rude au visage basané (mais pourquoi bourrue ?), car veut sans doute l'opposer à son fils chétif. Que juste ment l'auteur présente le Christ comme un être grêle la poitrine sans poils, c'est là bien sûr une image con ventionnelle mais dont il a besoin. « Il en a besoin, not Stig Ahlgren, car il a voulu, dans la figure de Barabbas présenter la surprise de l'homme physiquement fort, d l'homme naturel, devant les secrètes ressources en forc de l'homme physiquement inférieur. » Jusque-là, quoiqu avec des réserves, on peut passer.

Mais poursuivons notre enquête et prenons contac avec tel ou tel disciple. Le personnage de Lazare, pa exemple, suscite bien des sentiments, sauf l'envie d ressusciter à sa manière : « une voix sans timbre, de yeux sans éclat ; un visage jaunâtre et qui semble du comme de l'os, avec une peau complètement desséchée (p. 77). Ce vivant, mal revenu d'outre-tombe, et dont le paroles sont aussi mortes que le visage, n'est pas très attirant.

Quant à la pitoyable et douloureuse *harmynta*, la fill au bec-de-lièvre, qui se donna autrefois à Barabbas, elle est, à l'opposé, une figure attachante. Mais quel homm sensé accorderait le moindre crédit aux pieux racontar d'une telle femme, à la poitrine creuse et aux yeux brû lants, tantôt repliée sur elle-même dans l'effroi et tantô tendue dans la plus douteuse exaltation ?

Groupons tous ensemble ces êtres plus ou moins hystériques, et nous assistons à la scène de la grotte puante, l'une des premières réunions chrétiennes, si puissamment évoquée par Lagerkvist (pp. 91-96). Aussitôt, comme Barabbas, nous éprouvons du dégoût à la vue de cette foule avide d'émotions fortes et qui se balance de droite et de gauche, comme transportée dans une extase collective parce que l'un d'eux a témoigné.

Témoigné de quoi? Il y aurait une étude intéressante à faire sur l'évolution à travers les âges du concept de *témoignage* : depuis l'énoncé tout simple d'un fait (« nous avons mangé et bu avec lui », Actes, x, 41) jusqu'à cette communication d'une ferveur sans objet. Peut-être avons-nous de nos jours la tête mal faite? Mais le crédit que nous accordons à quelqu'un est inversement proportionnel au degré d'excitation qu'il manifeste. Et lorsque Barabbas voit un homme en sueur « témoigner » dans une sorte d'extase, lorsqu'il voit les autres se tourner vers lui comme pour puiser de la force en lui, pour ensuite recommencer à prier dans un redoublement de flamme, on comprend que, plein de nausée, il se glisse dehors avant tous les autres.

Si l'on classait les catégories maîtresses de Lagerkvist en matière religieuse, il semble à première vue que les notions de « ferveur, tension, émotion, effroi... » viendraient en bonne place. Pareillement, le « Maître », chez lui, n'est pas d'abord l'homme d'un enseignement, mais une sorte de médium qui exerce un pouvoir, celui de vous envoûter. Somme toute, dans ce livre, on parle trop d'expérience et pas assez de connaissance. Comme si le sublime était le critère de la vérité...

En religion, comme en tout domaine où interviennent connaissance et amour, se trouvent engagées deux va-

leurs complémentaires : *exactitude-intensité*, et dont la seconde doit être subordonnée à la première, faute de quoi on aboutit aux exaltations les plus fantaisistes. Or, il semble à l'inverse que, chez les chrétiens de Lagerkvist, l'intensité prime sur l'exactitude : gens naïfs qui se lancent dans une aventure spirituelle sans avoir, au préalable, pris soin d'assurer la justesse de leur position. Or, peut-être que le christianisme n'est pas d'abord une espérance, mais une foi ; pas d'abord un désir, mais une connaissance... [1]

Somme toute, le spectacle de pareilles extravagances dans la communauté de Jérusalem nous donne envie de faire le plaidoyer de la santé, de l'équilibre, de la sérénité.

Plaider pour la sérénité, n'est-ce pas porter atteinte au génie de Lagerkvist dans la mesure où il ne s'alimenterait qu'aux sources troubles de l'angoisse? Peut-être pas, car si le tragique permet de grands effets littéraires, il n'est pas vrai que la possession stable condamne un artiste au silence : un Claudel, un La Tour du Pin n'ont pas été stérilisés par leur foi. Leur œuvre manifeste, au contraire, qu'une vie religieuse peut n'être ni angoisse, écrasement ou tumulte, ni d'autre part paix ensommeillée, mais bien possession active de la vérité.

Au total, la lecture de *Barabbas* nous pousse à faire un plaidoyer pour la raison. Car la foi n'est pas seulement l'issue possible d'une crise ; elle n'est pas l'apaisement subit et injustifié d'un bouillonnement intérieur et

1. Lagerkvist, dans sa longue et infructueuse recherche de la foi, s'est tourné de préférence vers les sectes scandinaves, d'une si décevante excentricité, mais plus vivantes que l'Église d'État qui, jusqu'à ces dernières années, sommeillait dans un conformisme sans âme.

comme un saut dans l'inconnu. La foi peut aussi être donnée dans la paix, au terme d'une réflexion posée. Même si on la considère comme un don reçu d'en haut, rien ne s'oppose à ce qu'elle soit le terme d'un *jugement* en vue duquel nous ayons mis en œuvre toutes les ressources de la critique et de l'histoire.

Il ne manque pas aujourd'hui d'études techniques sur le « problème de Jésus ». Il ne manque même pas, après plus de cent ans de recherches en ce domaine, d'ouvrages qui fassent l'histoire de cette histoire et la critique de la critique.

Or les recenseurs français du livre de Lagerkvist se sont un peu étonnés de voir un Suédois adopter la position des tout premiers critiques, négateurs, au XIX[e] siècle. L'un d'eux note : « Barabbas est le témoignage de l'inquiétude contemporaine, mais davantage, me semble-t-il, de celle des hommes d'il y a cinquante ans que de la nôtre. » Et Gide lui-même, dans sa lettre-préface à la traduction française de l'ouvrage[2], évoquait à son propos l'*Histoire des origines du christianisme*, de Renan. Qu'il suffise, pour terminer, de simplement confronter deux dates :

— Ernest Renan, *Histoire des origines du christianisme*, Paris, 1866;

— Pär Lagerkvist, *Barabbas*, Stockholm, 1950.

Helsinki, novembre 1951.

JEAN PAILLARD, O. P.

2. Librairie Stock, 1950.

LES SIGNES DU TEMPS

Le pape et la science

Le 22 novembre dernier, au cours d'une audience solennelle donnée à l'Académie pontificale des Sciences, le Saint-Père a prononcé un discours assez étendu sur « les preuves de l'existence de Dieu à la lumière de la Science moderne ». La physique moderne a porté le changement jusqu'au plus profond des corps solides, que notre sens commun pense comme inertes alors que l'étude scientifique des phénomènes nous les fait voir comme des univers d'atomes et de molécules prodigieusement mobiles. Elle a fait reconnaître le devenir des astres et pour finir l'expansion de l'univers, laissant loin derrière elle l'univers statique des antiques cosmographies. En même temps, elle fait apercevoir une manière de borne à la durée cosmique dans le passé. Notre système solaire s'est formé voici quelque trois milliards d'années. En arrière de cette genèse, fondées sur les données astronomiques et sur de très modernes résultats de la théorie des éléments chimiques, les recherches de cosmologie conduisent à envisager un état initial du monde actuel, caractérisé par une très grande concentration de la matière. Il faudrait situer cet état aux environs de cinq milliards d'années en arrière de nous. Rien de tout ceci, nous dit le Souverain Pontife, n'est sans intérêt pour une pensée religieuse.

D'une part, en effet, l'intelligence chrétienne n'a cessé de fonder sur la méditation du devenir l'appel à un principe premier donnant de façon stable leur être et leur sens à toutes les réalités en proie au changement. Plus le monde apparaît temporel et muable et plus, en contrepartie, il semble exiger, puisqu'il existe, un être éternel qui le suscite. « L'image de l'éternellement immuable ressort, claire et

splendide, du torrent qui emporte avec lui toutes les choses matérielles du macrocosme et du microcosme, et les entraîne en un changement intrinsèque qui jamais ne cesse. »

D'autre part, il est frappant de voir quelle résonance les idées de la physique moderne sur l'histoire du monde et son commencement effectif ont avec les pensées que l'Écriture développe sur la création et avec leur traditionnelle interprétation par les théologiens catholiques. La révélation religieuse nous enseigne la création dans le temps. Le Saint-Père se garde bien de dire que la science vient aujourd'hui démontrer et sanctionner de son autorité cet enseignement biblique. La science n'a nullement démontré que le monde a, quelque jour, commencé de rien. Entre ce que la science propose à la pensée et ce que le chrétien tient de sa foi, l'harmonie est plus déliée. Mais, à la manière dont la pensée scientifique le permet, quelque harmonie se dégage, que l'intelligence ne juge point inutile de relever favorablement.

Faisant appel à des informations scientifiques sûres, tout en ayant grand soin de ne jamais quitter le niveau où elles sont accessibles à chacun et non aux seuls initiés de la science, le Saint-Père a visé avant tout à donner le sentiment d'un accord global entre la peinture que la science moderne nous fait de l'univers et les présupposés de la foi chrétienne. Le croyant peut se sentir au fond fort à l'aise dans l'univers 1951, qui sait ? finalement beaucoup plus à l'aise que dans l'univers des aristotéliciens et des scolastiques avec ses sphères astrales, avec son éternelle machinerie que, par un arbitraire incompréhensible, Dieu avait créée déjà parfaite dans tous ses rouages il y a juste quelques millénaires. Il semble bien que, par delà les académiciens chevronnés qui l'écoutaient, le Saint-Père ait songé à la grande masse des simples fidèles, trop souvent restée sur l'idée que la science et sa profusion de résultats nouveaux avait quelque chose de gênant pour l'esprit religieux. Autant qu'on en puisse juger à bien des témoignages individuels déjà recueillis et aux assez nombreuses réactions de la presse, le discours a visé et touché juste. L'Église a fait ainsi connaître à beaucoup, à l'égard de la science, une sympathie qu'ils ne lui attribuaient point. Cela est d'importance.

On pourra remarquer, par contre, à quel point le discours pontifical a voulu rester discret sur les mises en œuvre tech-

niquement philosophiques ou théologiques. L'harmonie intellectuelle globalement et puissamment affirmée, chose dont chaque croyant, si simple soit-il, peut faire son profit, le pape laisse encore ouverte toute la carrière de la réflexion qui est la tâche propre des penseurs chrétiens eux-mêmes, tâche à laquelle le magistère qui les guide n'entend pas se substituer. Le Saint-Père a évoqué les résultats de la science moderne, non les méthodes qui y conduisent, ni les principes sur lesquels ces méthodes se fondent. Il a parlé des ressources théologiques et philosophiques de l'intelligence chrétienne. Mais il n'a pas voulu en préciser systématiquement les enchaînements rationnels, ni même en rappeler les fondements au delà de ce qu'un chrétien moyennement cultivé peut en entrevoir.

C'est donc dire que son discours ne résout pas tous les problèmes de la pensée chrétienne mise au contact de la science moderne, ou plutôt ne résout pas ces problèmes à tous les niveaux. Les esprits formés à la méthode de la science, ou tant soit peu exigeants en matière de réflexion personnelle, auraient tort de s'en choquer. Précisément, ils ont ces ressources plus profondes à leur disposition : qu'ils les mettent en œuvre pour leur compte; qu'ils en fassent matière à recherches ultérieures de la pensée, entre chrétiens tout d'abord, au besoin dans un dialogue sérieux entre les savants et les philosophes qui sont chrétiens et ceux qui ne le sont pas. Mais qu'ils ne s'attendent pas à se voir dispensés de leur propre effort par une parole et une autorité qui entend, au contraire, leur demander de poursuivre cet effort, tout en les rassurant, si besoin est, sur l'issue finale de ce qu'entreprend l'intelligence de bonne volonté.

Il faut enfin souligner, cette fois à l'usage des théologiens et des maîtres en intelligence chrétienne, la portée significative d'un pareil discours. La théologie catholique, qui s'était installée, au Moyen-Age, dans les locaux de l'univers aristotélicien, tout en y pratiquant, il est vrai, un certain nombre d'aménagements indispensables, s'est finalement tant accoutumée à ce domaine familier qu'elle ne s'est jamais tout à fait résignée à quitter cette vieille demeure, laquelle cependant la pensée séculière a depuis longtemps dit adieu, et pour trop de bonnes raisons. En replaçant d'emblée la foi chrétienne dans les espaces de l'univers d'aujourd'hui

le Saint-Père invite les théologiens à ne plus trop rechigner devant une vision du monde qui, certes, commencera bien par les déconcerter un petit peu, mais qu'après tout c'est leur tâche propre d'assimiler.

Il ne s'agit point, à coup sûr, de s'enivrer de nouveautés, et l'encyclique *Humani Generis* est là pour rappeler qu'on ne fait alors aucun travail sérieux. Mais la nécessaire patience du travail ne doit pas faire oublier deux points essentiels. En premier lieu, la foi chrétienne n'a pas besoin de l'univers des Anciens pour subsister dans ses assises humaines. Elle n'est point en peine de reconnaître tout aussi bien son Dieu dans l'univers d'aujourd'hui. En second lieu, la théologie bien faite doit être pour tous une aide à épanouir la foi en vie de l'intelligence chrétienne, et non point une discipline imposant, au nom de la foi, des représentations humaines que seul un historien du passé peut vraiment bien entendre. Le discours du pape exhorte les théologiens à donner droit de cité aux acquits humains de la science, vision de l'univers et attitude de pensée tout à la fois. Il ne pose que les fondements d'une considérable entreprise. Mais il les pose avec clarté et avec décision. Cela aussi est de grande importance.

DOMINIQUE DUBARLE.

Le Plan Schuman et ses inconnues d'outre-mer

Tout semble avoir été dit pour ou contre le plan Schuman, au cours des débats qui ont, en cette première quinzaine de décembre, honoré la tribune française et où les deux René, René Pleven et René Mayer, ont fait renaître une éloquence pleine de substance et animée d'un accent nouveau.

Mais autour du plan, il est certaines inconnues dont la nature et l'importance n'ont pas été assez dégagées à notre avis. Ce sont les inconnues d'outre-mer, les unes en Afrique et proches de l'Ouest européen, les autres en Asie lointaine et sans relation apparente avec le plan.

Avant d'examiner les unes et les autres, commençons par dissiper un malentendu sur le caractère du plan. Au dire de commentateurs qui ont abondamment parlé de production, d'investissements, de tarifs, de salaires et de prix, le plan, le traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier, serait la chose de l'économie pure. Mais qui pourrait bloquer les questions économiques dans les limites qu'on leur assigne pour la commodité de l'analyse ? L'économique, le social, le politique dans la vie forment un tout. Et n'est-ce pas rabaisser la valeur du plan Schuman que de le restreindre à un arrangement strictement économique ? Non, au Conseil économique, le rapporteur général a bien précisé que le plan consacrait une communauté nombreuse de travailleurs et de consommateurs. Regardons le plan en face : il engage une politique, dont il sera le témoignage concret, l'étape déterminante, et l'un des plus puissants moteurs. Il changera « le fond des choses » — l'expression est de René Mayer; il exigera, il exige déjà un nouveau « tonus » de la part des Français, la formule est de René Pleven. Sur la base du charbon et de l'acier, industries éminemment liées à la concentration de grandes unités humaines, il s'agit d'aider l'Europe à se trouver. Qu'est-ce que la politique, si cela n'en est pas !

Comme toute politique, celle-ci a une perspective d'avenir et un caractère d'anticipation. Et dans la perspective d'avenir, dans le caractère d'anticipation, interviennent les inconnues d'outre-mer.

On a soutenu qu'aux termes de l'article 79 du traité, cette intervention ne pourrait avoir lieu. Le traité ne s'applique qu'aux territoires européens. L'Algérie, par exemple, et les territoires africains de la République française en sont formellement exclus. S'ils n'étaient néanmoins touchés par les incidences d'un traité qui ne les concerne pas, ces incidences seraient légères et susceptibles de rapide correction.

Mais justement le retrait dans lequel nos départements d'outre-mer et nos territoires d'outre-mer sont placés par rapport au traité, la position qui leur est faite par rapport au nouvel ensemble des esprits et des choses européens ne va pas sans poser les inconnues que voici :

Aux termes de la constitution d'octobre 1946, nos départe-

ments d'outre-mer et nos territoires d'outre-mer, l'Algérie et ses mines, l'A.O.F., l'A.E.F., Madagascar et leurs prospections, sont dans la République au même titre que la France métropolitaine. Des six nations européennes, signataires du traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier, dont on espère la nouvelle Europe et la paix, seule la France offre la singularité d'être eurafricaine constitutionnellement parlant.

La Belgique a le Congo, mais un Congo qui n'est pas représenté dans les organes de la souveraineté belge à la manière des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer dans les organes de notre souveraineté nationale. La République française constitue cet ensemble eurafricain qui s'étend d'Anzin à Alger et à Dakar, et de Brazzaville à Briey et qui doit mettre toutes ses ressources en commun. Il y a là une constitution politique aussi hardie dans un autre ordre d'idées, que le plan Schuman. Il y a là un acte qui est, tout comme le plan Schuman, un acte de foi. De même que le plan Schuman a foi dans une communauté européenne instituée par delà les nationalismes encore sanglants, ainsi la République française a foi dans une communauté eurafricaine instituée par delà les différences de races et de statuts civils personnels.

Mais cinq ans après l'édification eurafricaine de la République, force nous est d'excepter la partie africaine de la République dans le traité capital qui prélude à un monde européen nouveau.

Nos négociateurs du traité ont dû avoir de bonnes raisons de ménager une aussi grave exception. Ils ont pensé sans doute à la valeur stratégique de la profondeur africaine, à l'Atlas, « petit Oural » de la France. Mais bornons-nous à constater le fait que le plan Schuman ne s'applique pas à l'Afrique. Et demandons-nous s'il n'ouvre pas par cette exception même, une sorte de hiatus entre les deux forces composantes de la même République, une sorte de contradiction entre la participation française à l'avenir européen et la participation française à l'avenir africain.

Par exemple, la partie africaine de la République échappe aux limitations de souveraineté que la partie européenne devra consentir à la communauté du charbon et de l'acier. La France se veut souveraine en Afrique avec ses citoyens afri-

cains, quand en Europe elle choisit une autre voie où la notion de souveraineté sera entraînée dans un autre processus. Ces deux parties de la République, l'africaine et l'européenne, au lieu d'être animées par un mouvement synchroniste, ne rouleront-elles pas en sens divergents, sous l'attraction d'influences différentes ?

Nous croyons à l'Europe mais à l'Afrique aussi, et nous croyons surtout qu'Europe et Afrique se feront ensemble pour « changer le fond des choses » et apporter au monde un tonus de paix.

Et nous souhaitons que le plan Schuman pose bientôt et carrément un plan eurafricain.

Mais là sont de redoutables inconnues.

Il est entendu qu'aucune prospection minière, aucune initiative industrielle ne seront entravées en Afrique et à Madagascar par des impératifs intrinsèquement européens.

Il est entendu que la haute autorité de la Communauté européenne interdira les cartels. En conséquence, elle ne laissera pas naître derrière sa charte supra-nationale de ces compagnies privilégies fondées pour l'équipement d'outre-mer et dont la technocratie dominerait l'évolution sociale de cette Afrique où la France resterait politiquement et moralement responsable aux yeux des Africains.

Tout cela étant bien entendu, il est probable que la Communauté européenne du charbon et de l'acier sera intéressée par la recherche de débouchés africains et par l'œuvre immense de l'équipement africain.

De complexes questions humaines surgiront : La migration des Nord-Africains en est une; elle se borne actuellement au cadre de la France métropolitaine où nous n'avons pas encore su la régler. En sens inverse, l'Italie nous présentera ses chômeurs, en attente de l'Afrique; et la Hollande, ses cadres et ses capitaux, disponibles pour l'Afrique. L'Allemagne ne sera pas en reste.

Tout essai de communauté européenne précipitera, par la force des choses, l'évolution des rapports entre l'Europe et l'Afrique et l'organisation d'un monde eurafricain.

Pour comprendre cette évolution et pour contribuer à cette organisation, la France se tient-elle dans une bonne prépara-

tion ? La première, elle a intégré l'Afrique à sa propre Constitution. Cette priorité lui dicte de grands devoirs.

Là se dresse la plus grave inconnue, celle qui vient non plus d'Afrique, mais de l'Extrême-Orient.

La communauté européenne d'abord et ses prolongements eurafricains demain impliquent une émulation industrielle et sociale entre les États membres, pour laquelle nous aurons besoin de concentrer toutes nos forces.

Sans cette concentration, pourrions-nous porter le plan que nous avons lancé ? Et ne se retournerait-il pas contre nous ?

Mais une telle concentration sera-t-elle opérée, sans qu'il soit tenu compte de la guerre d'Indochine et de notre situation en Extrême-Orient ?

Le plan Schuman prend place dans la hiérarchie de nos impératifs nationaux. Il les modifiera. Et c'est dans cette modification qu'il sera entouré par les inconnues d'outre-mer.

ROBERT DELAVIGNETTE.

Ne tirez pas sur le polytechnicien

Le bulletin de novembre 1951 de l'*Association des cadres dirigeants de l'industrie pour le progrès social et économique* signale de curieuses discordances dans les chiffres avancés dans la discussion relative aux salaires et aux prix. D'un côté, M. Bouladoux, secrétaire général de la C.F.T.C., écrit ce qui suit dans le n° du 11 octobre 1951 de *Syndicalisme* :

En matière de salaires, il est incontestable que, depuis la première revalorisation technique d'avril 1945, nous avons assisté à une dégradation progressive. Fixé à cette époque à vingt francs, le salaire de base, préfiguration de notre salaire minimum garanti, est aujourd'hui à deux cents francs, donc au coefficient cinq. Or... l'indice du coût de la vie entre 1945 et 1951 est au coefficient sept.

Dans l'ensemble donc, on peut assurer, sans sortir de Polytechnique, que la dégradation des salaires entre 1945 et 1951 dépasse considérablement 40 %.

Le polytechnicien visé est M. Sauvy qui publie les chiffres suivants dans *Droit social*, pour les salaires horaires et hebdomadaires, exprimés en fonction des prix sur base 1938 :

	Salaire horaire	*Salaire hebdomadaire*
1938	100	100
avril 1944	33	41
octobre 1945	45	57
octobre 1950	66	94

Et M. Sauvy de conclure : « On voit que, resté très bas jusqu'en octobre 1945, le pouvoir d'achat s'est relevé de façon importante depuis cette date... Lorsque les chiffres d'octobre seront connus, ils donneront le pouvoir d'achat le plus élevé connu depuis la guerre. Tels sont les faits. »

Devant ce désaccord des augures, les cadres jettent un cri d'alarme, accusant fort injustement d'ailleurs le gouvernement de ne pas informer l'opinion, et se demandent quoi penser.

La réponse est simple. M. Sauvy a raison et M. Bouladoux se livre à des calculs tendancieux. Non pas parce que M. Sauvy est polytechnicien, comme l'insinue sournoisement le secrétaire général de la C.F.T.C., mais parce que l'étude du premier est une étude objective, la seconde est une plaidoirie, fort mauvaise d'ailleurs. Je ne décortiquerai pas les chiffres de l'un et de l'autre : je ne veux pas ajouter une troisième thèse aux deux autres. Quand on écoute un avocat, on ne s'attend pas à voir une analyse sincère des faits : on s'attend à voir converger tous les indices possibles dans une démonstration dont le résultat est connu d'avance : l'innocence du prévenu. Ce n'est pas que les économistes soient pour autant des juges. Certains n'ont en vue que la justification du dirigisme, d'autres cherchent dans tous les chiffres la démonstration de l'excellence du libéralisme. Les uns et les autres laissent, comme M. Bouladoux, leur jugement au vestiaire pour revêtir leur toge d'avocat.

Mais l'objectivité de M. Sauvy est bien connue, et s'il avait la tentation de l'abandonner, chacun sait à l'heure actuelle

de quel côté pencheraient ses sympathies. Et ceci m'est un garant de son raisonnement.

Il n'est pas de mesure automatique en économie; on n'a pas encore éliminé le jugement humain. On aura toujours besoin d'esprits libres en qui on puisse avoir confiance. Que les cadres dirigeants se consolent : l'humain ne sera jamais éliminé de l'observation économique, mais si l'humain a ses avantages, il possède aussi ses inconvénients; il est bien souvent partisan. C'est une des grandes difficultés de l'organisation actuelle de susciter de tels hommes de bonne foi. Ceux-là feront d'ailleurs des erreurs et de grosses. Mais au moins ce seront des erreurs. Le partisan, lui, est au delà de l'erreur, il ne parle pas le même langage; aussi quand il n'y a que des partisans face à face, le dialogue s'arrête. Voyez l'O.N.U

Ce débat pourrait être clos ici, mais les calculs de la C.F.T.C. posent une autre question. La condition du salarié n'est incontestablement pas satisfaisante. La situation des bas salaires est même scandaleuse. Mais que gagne-t-on à prétendre que la chose est nouvelle ? Pourquoi ces véritables mythes du passé, que ce soit 1945, 1938 et 1913, qui apparaissent comme étant l'idéal ? *Combat* avait déjà découvert que la France se prolétarisait. Mais ne l'était-elle pas ? Pour un peu on regretterait les guerres et les deux cent cinquante grammes de viande d'il y a dix ans, on décrirait le travail des usines au XIX[e] siècle comme un éden.

Je ne ferai pas à mes camarades de la C.F.T.C. l'injure de croire qu'ils sont de mauvaise foi, mais je leur signale le danger de leurs arguments. L'action syndicale aurait, selon eux, conduit à une diminution du pouvoir d'achat des masses, et ceci, précisément, depuis le moment où elle n'a plus l'unité d'action. Qu'on cesse de falsifier et de dorer le passé : le présent est assez loin de nos désirs pour justifier une action syndicale et sociale.

Jacques Dumontier.

Le plan Schuman et la critique internationale

L'ère de la ratification du plan Schuman a enfin commencé, avec un retard de quelques mois. Les Pays-Bas et la France ont déjà pris une décision définitive et celle de l'Allemagne est attendue pour les premiers jours du mois de janvier. Exception faite de quelques difficultés de dernière heure attendues en Belgique, on peut affirmer que le plan Schuman, c'est-à-dire la communauté européenne du charbon et de l'acier, deviendra prochainement une réalité pratique. Cette première phase de l'unité européenne continuera cependant à être considérée par beaucoup comme une aventure plus ou moins imprudente et à être observée avec beaucoup de méfiance par les milieux politiques et économiques intéressés.

A cet égard, on a parfois des difficultés à croire en la sincérité des critiques faites au plan Schuman, car les oppositions, qui se basent presque exclusivement sur des intérêts nationaux pour ne pas dire patriotiques, emploient, dans des buts contradictoires, les mêmes arguments dans les différents pays. En Allemagne, par exemple, l'industrie lourde aussi bien que la socialdémocratie du Dr Schumacher voient dans l'union du charbon et de l'acier un instrument français destiné à mettre l'économie allemande sous tutelle pendant cinquante ans. On condamne le projet parce qu'il menace l'économie allemande, paraît-il, d'une asphyxie grave et parce qu'il ne serait conforme qu'aux buts et visées expansionnistes de la France et de sa sidérurgie lorraine.

Les critiques françaises aboutissent presque aux mêmes conclusions. Un député, qu'on ne peut guère considérer comme un démagogue et qui est, en même temps, membre de l'Institut, M. Jacques Bardoux, a ainsi com-

paré dans son intervention à l'Assemblée Nationale, tout en approuvant le principe du plan Schuman, l'industrie de la Ruhr à une locomotive lourde et la sidérurgie lorraine à une pauvre 4-CV Renault. L'image est impressionnante, mais difficilement compatible avec les craintes de cette même industrie de la Ruhr et de leurs défenseurs socialistes allemands.

En Belgique, on peut entendre la même chanson. Indépendamment du fait que le plan Schuman assure à la sidérurgie belge du charbon à des prix plus bas, ce pays hésite à ratifier le traité parce qu'il se croit obligé de défendre ses charbonnages contre une concurrence imaginaire, étant donné que le destin des mines belges est étroitement lié à leur structure géologique et aux efforts de modernisation. Les plaintes belges n'empêchent évidemment pas les entreprises sidérurgiques françaises du Nord de prédire leur ruine à la suite de l'invasion des produits sidérurgiques belges dès que les barrières douanières auront été enlevées après la mise en vigueur du plan Schuman. Il est d'ailleurs à souligner que l'industrie sidérurgique du Nord, qui est pourtant peu modernisée, n'a jamais invoqué le danger de la concurrence allemande, qui ne menacerait que la Lorraine, dont les chefs d'entreprises ont pourtant affirmé formellement, dans la première phase des négociations, que leurs usines seraient parfaitement en mesure de fournir l'acier à des conditions aussi favorables que les hauts fourneaux et les laminoirs de la Ruhr.

Avec sensiblement plus de logique, les défenseurs du plan Schuman invoquent, de leur côté, dans tous les pays, les mêmes arguments. A leur avis, l'abandon de souveraineté est indispensable si l'on veut faire l'Europe. Toute autre politique serait une fidélité néfaste à l'immobilisme. Personne ne nie que le plan Schuman est, dans une certaine mesure, une aventure. On ne saurait, cependant, surmonter un lourd passé sans courir de risques. L'Europe a vécu trop longtemps dans un compar-

timent économique national pour ne pas devoir faire de grands sacrifices au moment de la création d'un marché unique. Il faut avoir le courage de choisir entre la fidélité au nationalisme économique avec toutes ses conséquences et la formation d'un vaste marché européen commun, comparable aux débouchés mis à la disposition de l'industrie américaine et soviétique.

En même temps, il faudra choisir pour le charbon et l'acier entre le cartel international privé et une réglementation internationale susceptible de garantir les consommateurs contre tout excès de l'égoïsme de groupe. Les pouvoirs de la Haute Autorité ressemblent, dans une certaine mesure, à ceux conférés au cartel. Cette solution est probablement inévitable parce que, d'après l'avis même des économistes libéraux, un minimum d'organisation est actuellement indispensable pour des matières de base aussi essentielles que le charbon et l'acier. Néanmoins, la Haute Autorité ne serait jamais comparable à un cartel, car elle est obligée par le traité à prendre et à justifier ses décisions en public. Le choix de ses membres devra, en outre, être fait de telle sorte qu'ils défendront exclusivement les intérêts de la communauté et non pas ceux d'actionnaires ou d'organisations financières.

14 décembre.

ALFRED FRISCH.

Lois-cadres

Les gouvernements de la quatrième comme de la troisième République ont toujours été si précaires qu'on ose à peine écrire sur la précarité de celui de M. Pleven. Pourtant il n'a survécu il y a un mois qu'en

faisant craquer les deux ailes de sa majorité. A gauche, côté socialiste, le match entre Comité directeur et Groupes parlementaires a donné un round au Comité directeur. On s'y habitue, c'est toujours comme ça.

La suite de cette défaite a pourtant montré que cette fois-ci la faille était plus profonde, puisque les deux présidents des groupes parlementaires socialistes ont renoncé à leurs fonctions.

A droite, au groupe paysan, le parti a éclaté et M. Antier a formé un parti dissident. Les groupes de droite, en France, ont toujours été frappés d'une tendance profonde à la désagrégation, et le résultat était attendu.

Aux deux ailes de la majorité, ce qui s'est passé est pourtant la même chose : l'éternelle lutte entre deux points de vue inconciliables parce que, l'un et l'autre, parfaitement légitimes. Celui du militant ou de l'Organisation professionnelle (F.O. à gauche, la C.G.A. à droite) qui sont l'âme du parti et le point de vue de l'élu qui sait parfaitement qu'il représente des électeurs recrutés beaucoup plus en dehors des militants de son parti qu'en dedans et doit en tenir compte. Seulement, à gauche il y a des militants et les élus s'effondrent s'ils quittent le parti.

A droite il y a une majorité d'élus qui sont des notables ayant une forte personnalité locale et qui se moquent des partis comme d'une guigne.

Mais, évidemment, cette petite opération ne renforce pas la majorité parlementaire du gouvernement, ceci d'autant plus que tous les observateurs doivent reconnaître, bon gré mal gré, tant la remarquable cohésion que l'habileté tactique dont fait preuve le groupe parlementaire R.P.F. à l'Assemblée.

Mais sur quelle mesure M. Pleven a-t-il fait craquer les ailes de la majorité ? Sur sa politique financière, manière pudique de déguiser l'augmentation du prix de l'essence.

Il valait mieux pour M. Pleven et d'ailleurs pour le pays qu'il fît cette opération, se contentât, après avoir usé de majorités de rechange, d'une minorité de faveur sur une question de confiance que de s'en aller alors que personne n'eût pu le remplacer et qu'il pouvait tenir sur les problèmes extérieurs.

Il a remporté en effet un très beau succès sur le plan Schuman (il faut au passage l'en féliciter) et ceci a regonflé le gouvernement au moins pour quelques semaines à condition que le mythe budgétaire ne fasse pas sortir quelque dragon et à condition de ne pas être encombré par les problèmes intérieurs.

D'où cette idée mirifique, sur l'air fameux du « retour à la troisième République », de ressusciter des décrets-lois après les avoir baptisés *lois-cadres*.

Avouons-le au risque d'être critiqués, nous sommes persuadés que les intentions de ceux qui prônent en 1951 ce retour aux décrets-lois sont pures et qu'il ne s'agit pas de fascistes camouflés mais d'honnêtes républicains qui ont compris une fois pour toutes ce qui est rigoureusement et objectivement exact : c'est qu'on ne pouvait obtenir du parlement le moindre effort pour régler les problèmes administratifs quotidiens en matière de politique intérieure. La surenchère de démagogie et d'incompétence entre l'opposition et la majorité est telle que deux heures passées à la Chambre suffiraient à en convaincre n'importe lequel de nos lecteurs.

Malheureusement, s'ils sont pétris de bonnes intentions, ces honnêtes thuriféraires de la troisième République ont la mémoire très courte. De Pierre Laval qui inaugura en 1935 le système au général de Gaulle qui fut le dernier à s'en servir en novembre 1945, c'est-à-dire pendant dix ans, les décrets-lois ont été le régime normal de l'administration française. Ils ont été maniés par Laval, par Sarraut, par Léon Blum, par Daladier, par Chautemps, par Pétain, par de Gaulle. Et quel que soit celui qui tenait le manche, ils ont abouti à bombar-

der notre malheureux pays d'un fleuve de textes qui a suffi à embouteiller les administrations publiques pour encore un demi-siècle, et, loin d'endiguer la démagogie, ils ont permis, sinon même ont facilité les mesures les plus contestables, les moins honnêtes et les moins étudiées.

Qu'on en revienne là, c'est l'indice d'une démission de l'esprit devant un problème qui est le grand problème politique actuel, trouver des structures qui permettent de vivre à un État qui veut rester démocratique.

HENRI MULLER.

Nouvelles perspectives au Moyen-Orient

Le vrai maître de la Syrie ne pouvait manquer de réagir devant l'attribution au populiste Marouf Dawalibi du portefeuille de la Défense nationale réservé depuis deux ans déjà à ses seuls amis. En effet, le colonel Chichakli faisait, quelques jours plus tard, son deuxième coup d'État. Celui-ci porte plus de conséquences qu'on ne pourrait penser de ces habituelles révolutions de palais qui se succèdent depuis l'assassinat du maréchal Zaïm. Les officiers nationalistes prennent le pouvoir pour résister aux visées d'annexion entretenues à Bagdad et à Amman selon le vieux rêve hachémite du Croissant fertile. Mais le colonel Fawzi Sélo sera animé aussi d'un esprit intransigeant à l'égard d'Israël, et de cette façon encore s'opposera au jeune roi Talal. De plus, la tradition du maréchal Zaïm est ranimée, on se déclare prêt à coopérer avec l'Occident, renonçant à la politique restrictive qui dominait dans ces régions, et dont M. Dawalibi, président destitué, était un des promoteurs.

La révolution syrienne aura probablement été considérée au Caire avec une certaine impatience. Certes, elle apporte la satisfaction toujours vive d'un échec hachémite. L'Égypte

verrait d'un mauvais œil se constituer un autre grand État dans la dynastie rivale, et s'accroître le risque de perdre la vedette. Certes, le clan antiisraélien se trouve renforcé, et le roi Farouk se réjouira doublement, puisque Israël c'est les juifs, et c'est aussi, chaque jour davantage, pour la politique extérieure en tout cas, l'Occident détesté. Mais il n'en reste pas moins que le nouveau gouvernement syrien nuit à la formation, sous direction égyptienne, d'un bloc antiimpérialiste, selon l'expression convenue. L'Égypte ressentira vivement ce nouvel affaiblissement. La confusion régnait déjà dans le camp arabe depuis la publication de la note quadripartite sur l'organisation défensive du Moyen-Orient. Les propositions des trois grands et de la Turquie ne laissent pas insensibles Liban, Jordanie et Irak. Ibn Séoud ferait volontiers passer son intérêt avant le prestige du roi Farouk. Le ressentiment s'accentue contre l'Égypte d'avoir rejeté les premières propositions sans consultation préalable, et de sembler croire que la Ligue arabe, c'est elle seule. Somme toute, à la suite de la révolution syrienne, le Caire se renforce en face d'Israël, mais s'affaiblit devant son adversaire britannique.

Ce ne sont pourtant pas les manifestations spectaculaires qui manquent. Chaque jour, depuis la dénonciation du traité anglo-égyptien de 1936, qui a eu lieu en octobre dernier, quelque nouvelle sensationnelle est lancée. Projet de mobilisation générale, ordre passé à la Compagnie de Suez de bloquer le trafic britannique, rassemblement impressionnant de quatre cent mille protestataires au Caire, attaque armée de Nefeisha, licenciement de techniciens britanniques, discours belliqueux du roi Farouk et du ministre de l'Intérieur, Serragedine Pacha, au cours desquels menace est faite de rompre les relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne. Plus gênante, quoique plus discrète, est la guerre des lettres de créance : sauf à reconnaître la nouvelle monarchie du Soudan, le Corps diplomatique tout entier est bloqué au Caire, sans remplacement possible. Mais, en fait, l'Égypte se retrouve plus isolée, en face d'une Grande-Bretagne militairement affermie. De nouvelles troupes sont envoyées dans la zone de Suez, où elles occupent maintenant leurs positions de la dernière guerre mondiale. Le matériel continue d'affluer et on signalait récemment l'arrivée de cent cinquante autos blindées. Sur le plan diplomatique, la cause britannique est

aussi fortement appuyée. M. Churchill appelle ouvertement à la rescousse France et États-Unis. Il est entendu. M. Acheson confirme sa condamnation de la décision du Caire. Les principaux journaux new-yorkais, antérieurement plus sévères pour la Grande-Bretagne, stigmatisent « les manifestations de nationalisme irresponsables dans un monde bouleversé ». Washington déclare qu'il soutiendra la Grande-Bretagne dans ses efforts pour garder le canal de Suez. Le gouvernement égyptien doit bien regretter d'avoir lié à sa cause nationale le problème soudanais. Le nationalisme égyptien pouvait être sympathique outre-Atlantique. Il est gravement compromis par la revendication sur le Soudan, qui lui donne à son tour figure d'impérialisme colonialiste et oppresseur. Le Soudan saisit l'opportunité et fait appel d'urgence à la tutelle internationale de l'O.N.U. La cause britannique en devient meilleure. Dans ces perspectives, il semble peu probable que l'Égypte puisse profiter d'une compétition américano-britannique, à laquelle certains (même à Washington, peut-être, dans le groupe Mac Ghee) ont pu penser au début. Quant aux tentatives de chantage, et aux avances faites aux Russes, à la suite des conversations entre M. Kozyrev, ministre soviétique, et Ibrahim Farraq Pacha, elles n'ont eu aucune résonance. Seule la crainte de voir le gouvernement égyptien entièrement débordé pourrait amener les Américains à reconsidérer leur attitude. Il semble que les Égyptiens prennent conscience de ces réalités, et les prochains entretiens anglo-égyptiens de Paris donnent quelque espoir.

Il n'est pas surprenant, dès lors, que la visite rendue à Nahas Pacha par M. Mossadegh, pendant son voyage de retour à Washington, n'ait pas porté de fruit. C'était la rencontre de deux hommes embarrassés. Mossadegh, s'il a profité de l'opinion du State Department favorable aux nationalismes arabes, et de la rivalité pétrolière anglo-américaine, n'était pas le moins confus. Le voyage en Amérique n'avait pas augmenté son prestige, et l'opposition en était renforcée. L'approche des élections a depuis jeté le trouble en Iran. Partisans de M. Mossadegh et de M. Emani, leader de l'opposition, en viennent aux mains, tant au parlement que dans la rue. On échange menaces et ultimatums, et c'est dans ces circonstances que M. Warner est arrivé à Téhéran pour étudier l'application du point IV, de secours économique. Il n'ignore

pas que le vainqueur, quel qu'il soit, sera appelé à composer. Le parti officiellement résistant de MM. Mossadegh et Kachani, comme celui de l'opposition de M. Emani, plus compréhensif, ont ce point commun, mais non officiel, à leurs programmes électoraux. Alors ressortiront probablement les projets de contrôle international des pétroles, déjà mis en avant par les Américains.

Il faut attendre ces développements, tant égyptiens qu'iraniens, pour que de nouveaux plans de défense du Moyen-Orient puissent être étudiés sérieusement, dans le cadre de la déclaration quadripartite, dont nous avons déjà parlé. Celle-ci a la prudence de respecter les susceptibilités nationales. Elles sont particulièrement sensibles dans cette région sur deux points. Il ne faudrait pas que l'organisation de la défense apparût un retour des troupes mandataires dans les anciens pays sous mandat. M. Charles Hélou, ministre des Affaires étrangères du Liban, le précisait encore dernièrement. Il ne faudrait pas, d'autre part, que l'armement parût favoriser l'un ou l'autre parti israélien ou arabe. En effet, la défense a besoin de Haïffa comme des bases turques ou syriennes. De ce point de vue, le meilleur moyen de renforcer le Moyen-Orient serait de faciliter le rapprochement de l'un et l'autre partis. Que pour le moins, des mesures imprudantes n'augmentent pas les frictions. L'apaisement ne saurait qu'être profitable à tous.

18 décembre 1951.

JACQUES NANTET.

La philosophie de l'Existence en Allemagne et en France

En mai dernier M. Max Müller, professeur à Fribourg-en-Brisgau, présentait au Centre catholique des Intellectuels français la philosophie allemande contemporaine. Nous l'avons retrouvé le lundi 17 décembre à la Sorbonne, où le Comité français d'Échanges avec l'Allemagne nouvelle l'a

vait invité, ainsi que les professeurs Krüger, de Tubingen, et Wenzel, de Munich, à une conversation franco-allemande à laquelle participaient, du côté français, M. J. Beaufret, M. Merleau-Ponty et P. Ricœur, sous la présidence de M. J. Wahl et Eric Weil.

L'idée de commencer une série d'entretiens franco-allemands par une discussion sur la philosophie de l'Existence était excellente puisque cette philosophie connaît la même vogue dans les deux pays; Heidegger est aussi discuté en Allemagne que Sartre en France. L'étude du courant français et celle du courant allemand ne peuvent d'ailleurs se séparer. Sans parler de Sartre, de Merleau-Ponty et de Ricœur qui ont directement subi l'influence des phénoménologues allemands, il est désormais impossible d'interpréter le plus indépendant et le plus original des philosophes français de l'Existence, Gabriel Marcel, sans le confronter à Heidegger ou à Jaspers.

La discussion pouvait être vive; elle fut presque inexistante. Au lieu d'une conversation ce fut une suite d'exposés, mais ceux-ci marquèrent assez nettement les positions et oppositions sur la philosophie de l'Existence. La question était posée par Jean Wahl : y a-t-il *une* philosophie de l'Existence ou bien ce nom est-il un simple collectif groupant des philosophies irréductibles? Les orateurs se partagèrent en deux camps : en faveur de l'unité, P. Ricœur, G. Krüger, M. Merleau-Ponty; en faveur des oppositions, Wenzel, M. Müller, J. Beaufret.

L'unité des philosophies de l'Existence est d'abord négative. Toutes refusent les synthèses faciles et conciliantes qui confondent le problème philosophique avec les questions d'ordre scientifique ou pratique pour lesquelles une solution claire, universelle et définitive peut être trouvée, et qui résorbent l'existence et ses contradictions dans un système d'idées. En positif, les philosophies de l'Existence reviennent du sujet transcendantal à la subjectivité concrète entendue à la fois comme *Existenz,* c'est-à-dire comme liberté, et comme *Dasein*, c'est-à-dire comme présence irréfléchie au monde. Mais ce qui unit ces philosophies, ce n'est pas une doctrine identique de la subjectivité, c'est l'exigence commune de poser la *question* de la subjectivité.

L'accord cesse d'ailleurs dès qu'on envisage le problème

de l'être, de la valeur, de la transcendance ou de Dieu. Certaines de ces philosophies s'arrêtent à la question de l'existence qu'elles ne veulent pas dépasser. Cet arrêt définit, selon l'expression de J. Beaufret, le style anthropologique de la philosophie de l'existence. Sartre en est un représentant, mais plus caractéristique encore est l'effort de Merleau-Ponty pour enrichir la subjectivité de ses éléments préréflexifs et pour faire surgir par la réduction phénoménologique l'adhérence fondamentale au monde, la présence irréfléchie de ce monde qui est toujours *déjà là* quand nous commençons à réfléchir et au sein même de la réflexion.

M. Wenzel critique cet humanisme existentiel qu'il compare à l'effort de l'homme pour se tirer par ses propres cheveux d'un marécage. Sans aller aussi loin dans la critique et sans revenir à des formes de pensée que la philosophie de l'existence a rejetées précisément parce qu'elles ne lui donnaient pas satisfaction, M. Müller, G. Krüger et P. Ricœur rejoignent la tradition existentielle qui dépasse la question de l'existence au profit de l'Être avec Heidegger, de la Transcendance avec Jaspers, de la Foi avec Gabriel Marcel. Assez comparable initialement à Jaspers, pour qui la philosophie de l'Existence doit sa profondeur à ce qu'elle comporte de « nostalgie religieuse », Gabriel Marcel semble aujourd'hui beaucoup plus proche de Heidegger. Le passage au méta-problématique n'est-il pas en effet l'anticipation du progrès par lequel le Heidegger des dernières réflexions sur la vérité passe de la question de l'existence à la question de l'Être, conçu non comme un existant qui exercerait une fonction causale par rapport aux autres existants, mais au sens kantien comme la vérité trancendantale qui précède, en la rendant possible, toute vérité empirique? Il reste entre ces deux philosophes l'opposition d'un style transcendantal et d'un style religieux. La question de l'Être est pour G. Marcel la question de Dieu, tandis que pour Heidegger Dieu semble n'être encore qu'*un* existant à dépasser vers l'Être.

Il fallait bien, dans une telle réunion, différencier les philosophies allemandes de l'existence et les philosophies françaises. P. Ricœur les caractérisa soit par une allure plus métaphysique et un rattachement plus direct à Hegel, soit par une méditation plus accentuée sur le corps propre, inspirée par la tradition de psychologie métaphysique de Main-

le Biran et de Ravaisson. Unité, différences : les philoso-hies de l'Existence ne sont donc pas réductibles les unes ux autres. Mais qu'il soit possible, selon le plan de clivage dopté, de constituer divers systèmes d'apparentements ne rouve-t-il pas — toujours selon P. Ricœur — qu'il existe ne *figure historique*, d'ailleurs instable, du philosophe exis-entiel ? La conversation franco-allemande n'eût-elle servi u'à manifester cette unité profonde des philosophies de 'Existence, elle n'aurait pas été inutile, même s'il faut sou-aiter que, dans les prochaines réunions, une part plus im-ortante soit réservée à la conversation proprement dite et u dialogue.

PIERRE COLIN.

AZIMUTS

Commençons donc par le commencement. Quelle fut la première parole de l'homme ? A cette question, que ous avez dû souvent vous poser, va répondre un poète théo-ogien :

Ce fut cela même qu'est Dieu, c'est-à-dire *El* (un des noms ébraïques de Dieu)... C'est une absurdité qui fait horreur à la aison de penser qu'avant Dieu une chose quelconque ait pu être ommée par l'homme, au moment où l'homme venait d'être fait ar Dieu même et pour Dieu même. Car de même que depuis la révarication du genre humain chaque être commence sa vie par ne parole (de plainte) : *Heu!* il est raisonnable de croire que celui ui fut avant nous commença par (un cri) de joie; et comme il 'est point de joie en dehors de Dieu, mais qu'elle est toute en Dieu, et que Dieu lui-même n'est que joie, il s'ensuit que le pre-ier parlant, d'abord et avant tout, a dit « Dieu ».

Ainsi s'exprime Dante dans son traité *De vulgari Elo-uentia,* dont A. Pézard nous donne des extraits dans les

Cahiers du Sud, n° 308 (p. 47). Et avant de quitter cet revue je voudrais signaler l'article de R. Ellrodt, dans l n° 306, sur l'anglais G. M. Hopkins, jésuite (1844-1889), ca culateur raffiné des images et des mètres, vigoureux e dense. Ses poèmes reflètent mystérieusement son pèlerinag spirituel; il semble partir du paradis terrestre pour co naître bien vite la lutte entre les deux Beautés. A la foi franciscain et jésuite, finalement

Hopkins a renoncé à harmoniser dès ce monde sa personnalit humaine; c'est chez l'homme qui désespère de sa régénération ic bas que l'impatience de la Résurrection et de la vie future est l plus vive.

Pour conclure, R. Ellrodt se demande si la vocation rel gieuse ici a servi ou non la vocation poétique. Son jugemen est positif.

Sans doute sa production poétique eût-elle été plus abondante sa les scrupules qu'il éprouvait à composer en vers. Mais l'œuvre eû perdu ce poids de sentiment et de pensée qui l'enrichit; au lie d'être le poète d'un drame spirituel, Hopkins n'eût été peut-êtr qu'un poète descriptif. Il n'a ni manqué sa vie, ni gâché so génie. Il est même heureux pour le poète, sinon pour le croyan qu'il n'ait jamais goûté une paix intérieure parfaite; heureux qu' ait eu de sa personnalité une conscience trop aigue qui ne lui per mit point de renoncer à soi-même. Car la poésie nait quand l'homm s'émeut d'être ému. Or le mystique véritable se meut vers Dieu, e ne s'émeut point de soi-même. Si Gérard Manley Hopkins était al plus avant dans la voie spirituelle, sa poésie eût perdu en intér humain. Les mystiques nous disent ce que c'est que de trouve *Dieu;* le poète chrétien nous apprend ce que c'est que d'être u *homme* qui cherche Dieu, et qui parfois le trouve.

L'ancêtre du peuple de Dieu.

Chercher Dieu, trouver Dieu, ou, comme disait sain Paul, être cherché et trouvé par Dieu, ce fut la vocatio exemplaire d'Abraham, à qui la méditation chrétienne re donne sa place privilégiée : la théologie biblique l'y invite qui, de l'Épître aux Romains, bondit jusqu'à la Genèse, s pleine de saveur dans la traduction récente du P. de Vaux La liturgie quotidienne évoque « notre Patriarche »; la con

joncture politico-religieuse enfin rapproche, si l'on peut dire, Juifs, Chrétiens, Musulmans, dont Abraham est l'ancêtre commun. Aussi sera-t-on reconnaissant aux *Cahiers Sioniens* de réunir dans un numéro spécial (juin) dirigé par le P. Démann les signatures des meilleurs abrahamisants. Je ne citerai ici que quelques lignes du cardinal Tisserant, dans la préface. Quel que soit le peu d'intérêt de la Genèse pour l'analyse psychologique,

des faits racontés résultent cependant quelques traits du caractère d'Abraham : sa foi en Dieu, accompagnée d'une confiance illimitée, et sa charité, qui s'affirme, en deux occasions, par la délicatesse de son hospitalité et par sa pitié pour les villes pécheresses. Puissante conjonction des deux vertus maîtresses de l'homme de bien, qu'on aime à voir dans celui que Dieu a placé au principal tournant de l'histoire de l'Ancien Testament, au moment où il a voulu substituer à la postérité d'Adam, tombée dans le péché, un peuple élu, séparé des autres peuples et s'en distinguant par sa foi.

Et plus loin l'éminent exégète indique pourquoi ce chef, nomade entre deux Cités, est notre père spirituel.

Père du peuple qui avait maintenu dans le monde la croyance au vrai Dieu, Abraham méritait de rester le Père de tous les croyants. Il appartenait à l'Apôtre des Gentils de le proclamer, et il le fit superbement, avec toute l'autorité que lui conférait son ancienne appartenance au parti des plus stricts observateurs de la Loi : espérant contre toute espérance, Abraham a cru..., pleinement convaincu que ce qu'Il a promis, Dieu a le pouvoir de le réaliser. Sa foi lui a valu d'être justifié, et c'est la foi qui rendra les chrétiens héritiers avec lui de la promesse et de la bénédiction divines. Abraham est ainsi le père de tous les fidèles, incirconcis et circoncis, lui qui s'est vu imputer sa foi à justice, avant que ne lui fût manifesté le signe de la circoncision.

A ceux qu'intéresse ce patriarche, ou qui veulent simplement mieux comprendre un passage difficile du second Isaïe, je signale que la savante *Harvard Theological Review* de juillet lui consacre deux articles, dont le plus important, de Charles C. Torrey, veut, avec la tradition rabbinique, remettre Abraham à la place que Cyrus a usurpée dans le texte et l'interprétation des chapitres XLI et XLV. L'auteur, dans une note terminale, jette un regard désabusé sur le troupeau des biblistes, tant savants que vulgaires, qui renâ-

cleront à le suivre. Mais je crois que les typologistes lui donneront des consolations.

Abraham est aussi pris pour patron dans *le Semeur* de décembre (p. 117) par un groupe qui fait dissidence de l'Église romaine, et dialogue avec des protestants (pp. 111-121). Mais puisque ce dialogue se poursuivra dans un prochain numéro, j'attendrai qu'un des nôtres mette le doigt entre l'arbre et l'écorce pour enregistrer ses réflexions.

Sociologie des peuples de Dieu.

Peuple de Dieu : quelle collectivité nationale, avant, et depuis Abraham, et même à l'intérieur du christianisme, n'a cherché à monopoliser ce beau titre ? Que la nation qui est ici sans péché jette aux autres la première bombe. Mais puisque *Theological Studies* (décembre 1951) nous décrit la manière dont la Russie se l'est appliqué, j'emprunterai quelques pages à l'exposé du P. Ledit, russologue canadien, et plutôt à ses digressions, illustrations ou citations, qu'à son propos essentiel qui est de retrouver dans l'histoire religieuse l'origine et le tracé du rideau de fer. Pour lui, la division remonte à Constantin (p. 457). Je m'en doutais. Sa description du césaro-papisme, solide institution gênante pour les défenseurs orthodoxes de la « Sobornost », est assez bien menée, de Basilique et Justinien à Staline, en passant par Pierre le Grand. Mais je la laisse aux historiens du droit canon pour donner la parole à quelques Russes. Tchaadaiev remarque dans une lettre :

> Partout ailleurs l'esclavage a la même origine : la conquête. Pas chez nous. Un beau jour une partie de la nation s'est découverte l'esclave de l'autre, par la nature même des choses, par l'effet d'une impérieuse nécessité du pays, d'une marche incoercible de la société, sans abus d'un côté, sans plainte de l'autre (p. 466).

Plus loin (pp. 469-470), après avoir évoqué l'identification sentimentale de l'autocratie et de l'orthodoxie, le P. Ledit ajoute :

> Ce n'est pas la seule crainte de l'étranger qui mit une barrière entre les Russes et les voyageurs venus en Moscovie. Protestants, catholiques, et même orthodoxes, le récit de leurs voyages insiste

sur le contrôle séyère de leurs contacts avec la population locale... L'étranger pouvait être cultivé, ses services, indispensables alors : il était suspect. Aux nombreux mendiants grecs que charriaient les routes de Moscou au XVII^e siècle, l'entrée était interdite; on leur donnait une aumône à Putliv, et on les renvoyait chez eux Il était presque impossible à un étranger de se fixer à Moscou, à moins d'accepter d'être rebaptisé dans l'orthodoxie...

Même identification chez un Soloviev même, si favorable à Rome; même nationalisme chez les plus libéraux des penseurs russes du XIX^e siècle, chez un Pouchkine; et que dire de Dostoïevsky, qui, dans *Mon Paradoxe*, écrit les lignes suivantes :

Un Russe donc qui devient réellement européen, ne peut manquer de devenir en même temps un ennemi naturel de la Russie. Ainsi nous nous trouvons en face de deux types de Russe civilisé : l'Européen Belinsky, par son attitude négative envers l'Europe, est devenu Russe au plus haut degré, en dépit de ses erreurs concernant la Russie; tandis que le descendant authentique d'une ancienne famille, le prince Gagarine, ayant tourné à l'Européen, a considéré comme un devoir non seulement d'adopter le catholicisme, mais encore de devenir jésuite. Dites-moi maintenant chez lequel on trouvera la véritable amitié pour la Russie ?

Mon second exemple tiré de l'extrême droite ne confirme-t-il pas mon paradoxe initial, que les socialistes ou communistes russes, d'abord ne sont pas européens; et qu'à la fin ils deviendront de vrais et excellents Russes, quand s'évanouiront leurs méprises, et qu'ils en viendront à connaître la Russie ? (p. 475).

De tout cela le P. Ledit conclut à la nécessité, si l'on veut aboutir à un rapprochement, de comparer les deux évolutions, orientale et occidentale, du complexe religieux-politique, avec tous ses aspects concernant les relations de l'Église et de l'État, l'interaction de la collectivité et de l'individu, de la liberté et de la pression sociale. Ce principe vaut, je crois, aussi pour l'Espagne et pour toutes les nations à histoire. Il est dangereux de comparer seulement les feuilles ou les rameaux de deux cultures, ou d'attribuer à telle influence récente, à telle saison, des fruits à première vue surprenants : c'est à l'arbre tout entier, à son sol, à son passé, qu'il faut demander sa loi.

Sans doute on trouve d'une culture à l'autre des ressemblances qui permettent au sociologue, plutôt qu'au politique,

des comparaisons satisfaisantes pour la contemplation, même si les deux éléments pâtissent d'être rapprochés. Dans la *Review of Politics* de juillet, le P. Bochenski, spécialiste de la philosophie russe, et qu'on ne peut pour cette unique raison traiter de progressiste, étudie (pp. 349-350) l'esprit de la philosophie soviétique dans un essai sur cette philosophie. Pour lui

Les méthodes et comportements de la philosophie soviétique sont radicalement théologiques, — tout en étant bien sûr areligieux. En fait les méthodes et l'esprit général de la philosophie soviétique offrent une ressemblance frappante avec la théologie catholique. Elle a ainsi une série de livres « sacrés » appelés « classiques », dont il est fait le même usage que de la Bible chez les théologiens chrétiens. On ne les peut contredire; ils fournissent à la discussion des arguments décisifs et l'effort principal des philosophes soviétiques porte sur une exégèse minutieuse de leurs textes... Le parti, représenté par son Comité central, donne des décisions importantes touchant la doctrine à tenir, et parfois proclame de telles décisions en des décrets solennels. Qui ne suit pas la voie droite est déclaré hérétique (le mot est différent : déviationiste, mais il correspond étroitement pour le sens au mot chrétien). Quand le parti condamne une doctrine tenue par un philosophe, le devoir de celui-ci est de se soumettre humblement [...].

Si le mot est inemployé, tous les attributs de l'infaillibilité sont réclamés par les leaders, surtout par Staline, et malheur à qui refuse de se soumettre à cette infaillibilité [...].

Les philosophes bolchevistes ne sont pas seulement dogmatiques à l'extrême, ils sont sûrs de posséder la vérité. Mais aussi bien agressifs. Les discussions, même entre bolchevistes sont très peu charitables, et lorsqu'un philosophe soviétique tourne sa plume contre un non-léniniste il devient toujours... violent et vulgaire. Ces dernières années ce phénomène est peut-être plus apparent qu'il ne l'était un peu plus tôt; il est rendu plus déplaisant encore à un lecteur occidental par le sauvage chauvinisme — je regrette de ne pouvoir trouver d'autre terme pour le nommer — de tous les auteurs en question [...].

Tout compte fait, on ne peut prendre contact avec les œuvres originales des philosophes soviétiques, sans avoir l'impression que leur philosophie est, du point de vue de la méthode, quelque chose de complètement différent de ce qu'à l'Ouest nous appelons philosophie. En fait, de notre point de vue, ce n'est pas une philosophie du tout, mais une sorte d'explication sentimentalement excitée et une exégèse talmudique, sous le contrôle sévère du parti, de textes tenus pour sacrés..

Je m'excuse de donner une si longue citation en un mois où les heures ensoleillées sont si courtes. Mais cette comparaison soulève un certain nombre de questions. Elles risquent même, selon l'idiosyncrasie du lecteur, de susciter des mouvements divers. Soit une phrase comme : « le catholicisme, même occidental, n'a ici rien à envier au communisme »; elle peut être dite sur deux tons, le ton méditatif de l'amateur de transcendance et le ton oratoire de l'amateur de présence au monde. Je m'exprime peut-être mal; aussi me garderai-je de dire mes préférences.

On trouvera des points de contact avec l'intéressant exposé du P. Bochenski dans une autre confrontation sociologique plus large du marxisme au christianisme, que publie la *Gazette des Lettres* de février (pp. 65-71). Aimé Patri y compare le communisme stalinien au catholicisme romain, le communisme trotskyste au christianisme orthodoxe, les socialismes aux protestantismes; il y a aussi des révisionnistes qu'Aimé Patri n'appelle pas modernistes; et enfin des « gnostiques » qui cherchent un syncrétisme entre le marxisme et d'autres doctrines. Ainsi réduite, la comparaison paraît assez lâche, mais dans le détail elle ne manque pas d'ingéniosité; elle pourrait rendre service aux conférenciers et apologètes à usage externe de l'une et l'autre obédience.

Tous ces essais risquent néanmoins de nous maintenir au plan des superstructures. Il n'est pas négligeable, et ces sortes d'abstractions nourrissent ou gonflent plutôt les discussions. Mais je serais fâché que mes lecteurs ne gardent, par exemple de la Russie impériale — tsariste ou impériale-stalinienne —, que les aspects soulignés par mes auteurs. Il y a au delà, plus profondément, d'autres réalités sociologiques, telles que la liturgie, qui sans doute tourne parfois là-bas, si j'en crois de bons auteurs, à une extase communautaire dont notre rite, notre grégorien et notre prédication nous protègent efficacement. Mais, à cette ivresse collective, je pardonnerais, si j'avais à pardonner, pour le peu que je connais de la charité de leurs pauvres, de leurs *staretz* ou même de leurs pécheurs.

A.-Z. SERRAND.

Le métier de Critique d'Art

Les réflexions d'un jeune critique d'art pourront sembler quelque peu naïves au critique pourvu d'une longue expérience et d'une juste renommée, et sans grand intérêt pour le profane qui n'aime guère les confessions auxquelles rien ne l'incite à croire; à moins qu'une secrète curiosité ne se mêle à son sourire ironique. Elles ne voudraient pourtant pas exciter la curiosité, mais écarter des préjugés afin que soient admises, autant par l'artiste que par le public, la raison d'être et les hésitations du critique.

Dès le départ, il est enserré entre deux jugements, entre deux exigences contradictoires dont la synthèse lui sera continuel souci. La première, nous venons de l'évoquer : Comment serait-il juge d'un art dont il ne connaît pas les secrets, ne l'ayant pratiqué lui-même ? Nous ne tiendrons pas compte des bavardages puérils de l'ordre du « vous ne savez pas en faire autant ». Mais lorsqu'un artiste nous surprend à ignorer les techniques du pinceau, du ciseau ou du burin, son reproche marque l'exigence d'un jugement technique, d'un jugement de métier. Il a raison. Sa vie intérieure ne nous regarde peut-être pas. Son inspiration, il la puise où il veut. Seul alors comptent pour nous son œuvre et ses qualités picturales, l'objet qu'en ami il met entre nos mains, ou que, méfiant, il nous voit soupeser du regard.

L'autre exigence, Wassily Kandinsky la formule avec tant de pertinence que je me bornerai à la transcrire. Elle est claire : « Le critique idéal ne serait donc pas le critique qui chercherait à découvrir les fautes, les errements, les impéricties, les emprunts, etc., mais celui qui chercherait à ressentir l'effet intérieur de telle ou telle forme et qui communiquerait

pleinement son émotion au public. Là, le critique devrait être animé d'un souffle poétique, car le poète doit sentir objectivement afin d'incarner subjectivement ses sentiments. C'est-à-dire que le critique devrait posséder une puissance créatrice [1]. » Kandinsky voit encore dans la plupart des critiques des artistes avortés qui se croient appelés à diriger les autres.

Exigence de métier; exigence littéraire, poétique. Écartèlement entre deux dangers. On use d'abord du verbiage technique qui reste ésotérique, qui ne parle qu'à des connaisseurs et qui demande la reproduction, car il est difficile de parler dans le vide, de faire saisir des nuances, des formes, des rythmes sans les montrer. Alors on se réfugie dans l'allusion; on fait appel à l'imagination du lecteur. Mais la couleur se ternit dans le mot. « Rouge » devient un concept, une image pauvre; « brun », sera-ce celui de Braque ou de Gromaire; « bleu », celui de Picasso ou de Dufy? On évoque des noms et déjà cet usage a droit de cité : vert Véronèse. L'analogie est reine dans ce monde de correspondance. Qui donc pourrait-elle satisfaire? « L'érudition, comme l'écrit Baudelaire, me paraît dans beaucoup de cas puérile et peu démonstrative de sa nature. Il me serait trop facile de disserter subtilement sur la composition systématique ou équilibrée, sur la pondération des tons... J'espère que quelques personnes savantes sans pédantisme trouveront mon ignorance de bon goût [2]. » Baudelaire rejoint Kandinsky; Apollinaire, à son tour, pose le problème de la peinture. La poésie lui fait saisir la portée du cubisme. Il traduit en poète le jargon du peintre.

Comment, et voilà la question fondamentale, comment être créateur sans redire avec la « passion » et la « partialité » que Baudelaire exige du critique, les grandes émotions que l'art fait éclore? L'art fait éclater l'écorce de nos préjugés et de nos étroitesses. Toute création est violente. Mais la création littéraire risque d'alourdir la peinture ou la sculpture. Il est une matière que des mains ont formée et que la parole n'atteint pas. Le danger de la littérature à propos de la peinture contraint le critique à la vigilance la plus sévère

1. *Der Blanc Reiter : Ueber die Formfrage.*
2. *Curiosités esthétiques :* Méthode de critique.

et l'oblige à l'impartialité. Il faut insister sur le fait que la critique comporte des genres très divers. Du journalisme au livre, de la biographie à l'analyse technique, de la présentation d'un jeune artiste à celle d'un salon ou d'une rétrospective. Chaque fois le critique œuvre différemment. Qu'il tente un jugement, qu'il esquisse une description ou qu'il fasse une analyse psychologique, chaque fois un monde particulier le sollicite et l'entraîne. La surprise est ici la règle du jeu. Et c'est contre la fausse surprise, contre l'irruption de faux prophètes que le mettent en garde ses connaissances techniques et ses jugements de métier.

Apollinaire nous est l'exemple d'un critique appelé par une génération de peintres. Il faisait partie de leur univers; il ne venait pas juger, mais rendre témoignage d'une aventure qu'il vivait avec les artistes et pour eux. Il était créateur avec eux; et eux savaient qu'il connaissait leur métier. La vocation du critique doit se faire par les artistes. C'est le seul gage pour lui-même de son pouvoir créateur. La critique aujourd'hui souffre de trop de littérature, de phraséologie creuse et d'outrecuidance stylistique. On a trop oublié que toute critique d'art est un *éloge de la main*. Alors la mesure du critique n'est plus l'histoire, ni le goût, ni une idée, mais la puissance de la main à saisir les formes les plus belles, c'est-à-dire les plus dignes d'ensorceler la matière et de la faire chanter. Tous les détours de cette main, le critique doit les deviner, les suivre sur la toile ou dans la pierre. Car la main révèle à l'homme son propre corps et le monde des choses. Un monde sans artistes et un monde sans main; il ne s'y passe rien. La main oblige la technique, elle invite à la poésie. Elle est aussi le signe de l'amitié en dehors de laquelle nul critique ne sera jamais appelé. Par l'amitié il peut comprendre, peut-être conseiller; au moins il ne sera pas inutile en des temps où les artistes sont abandonnés le plus souvent à leur terrible solitude.

PH. SECRETAN.

LIVRES EN VIE

Le Femina

Auteur : Anne de Tourville. Titre : *Jabadao* (Éd. Stock).
« Le Jabadao est une danse très ancienne, survivance pro-
bable de quelques rites magiques primitifs. Toujours en hon-
neur en Bretagne, et vivement aimée, elle ne laisse pas d'y
ouir d'un renom assez trouble. »

Échantillon de style : « A cause des papiers signés sur le lit,
le l'or dedans l'armoire, et des champs béant leur blé à la
clarté de la lune (et longtemps courrait l'astre avant d'en
avoir fait le tour), à cause de tout cela donc... »

Sujet : histoire d'un mariage entre la fille pauvre des Col-
ines Roussies et le fils riche de la Rivière Froide, la première
tant maudite par la mère du second, ce qui entraîne toute
ne giration de drames.

Personnages : ne circulant qu'à travers les signes, les aver-
issements, les rites, une connaissance païenne des choses,
mais enduite de chrétienté. Ainsi Maruisan Gouliaz qui per-
oit les bruits quand ils n'existent pas encore; Gaud Dalenn
ui demande aux morts les perles de sa robe, et les obtient...

Scènes : le forgeron trouant les pièces d'or du maire, une
haramineuse demande en mariage, la confection sacrée d'un
âteau de riz, la malédiction, la mort de Gaud captée par la
emme du bedeau...

Un conte de fées, un fabliau du moyen âge, quelque chose
e rugueux, d'incantatoire, de maladroitement puissant. Il y
de meilleurs livres, mais il n'y en a pas deux comme
elui-là.

GABRIEL VENAISSIN.

Une poussée de fièvre

Le Rivage des Syrtes, par Julien Gracq, chez José Corti, Paris. Je ne voudrais pas parler de ce roman comme d'un Goncourt — du Goncourt qu'il est tout en ne l'étant pas, comme chacun sait. Qui ne l'a pas lu peut trouver tapageuse et compromise la pureté de l'auteur. Qui l'a lu comprendra que s'il y eut tapage c'est par vice des échotiers hebdomadaires, et compromis, à cause du fonctionnement même de l'édition. Que nous voilà donc loin des ouvrages à lauriers ! Et qu'un jury s'honore en ayant *lu* celui-là !

Il n'est pas sûr que cette lecture ait été sans effort : on n'entre pas du premier coup dans ce livre. Il est clos, il est hérissé de défenses, il n'est pas avenant, mais austère. Si vous prenez d'assaut ce royaume sombre, alors, dites-vous que vous n'en sortirez pas de si tôt. Un marécage ? Si l'on veut, et méphitique, oh combien ! *Les ravages de Sartre* (pour reprendre la boutade de Raymond Queneau) ? Certes pas. Les troubles possessions de Julien Green ? Non plus. Le désespoir de Kafka ? Pas davantage. Alors ? Alors, rien de commun — comme il est écrit sur la couverture (autour de l'emblématique rose des vents de José Corti). Rien de commun. Ni dans le récit ni dans le style.

Il y a là de la révolte — mais sans cris. De l'amour, mais sans mollesse. De la superbe — mais si peu machiavélique ! Il y a une ville prospère, vieille et raffinée, Orsenna, sur une côte (mettons la Lybie), en temps révolu (soit le XIV^e^ siècle) où la paix pourrit lentement entre Orsenna et ses anciens ennemis, ceux du Farghestan. La guerre renaîtra-t-elle ? A se poser trop la question, on fait ce qui est nécessaire pour la rallumer... Non par goût du sang. Non même par prestige. Par lassitude plutôt, et « parce qu'il y a une malédiction sur les derniers-nés d'une ville trop vieille ». Le climat y est aussi pour quelque chose, et la nature. On ne confie pas indéfiniment des travaux agrestes à de vieux marins faits pour les branle-bas. Qui supporterait sans fièvre le poids d'un ciel surchauffé au-dessus d'une mer où baigne — *en face* — la grève des ennemis ?

Julien Gracq use, comme je viens de le faire, de l'italique.

J'allais écrire qu'il en abuse. Mais dans le contexte de son style, où l'intention passe l'image, c'est après tout normal. Style, au surplus, d'une coulée parfaite. A part Montherlant (dans ses parties nobles), je ne vois pas plus rigoureux ouvrier du verbe. Pour terminer, disons que les dialogues de ce roman ressortissent plus au théâtre qu'au genre romanesque, et que l'influence surréaliste (aux antipodes de l'écriture automatique!) n'y est discernable que dans le dépaysement continu du récit.

MAURICE CHAVARDÈS.

Roman et vérité

1. *Délivrez-nous du bien*, par Michelle Esday (Corrêa).
2. *Secret et Violence*, par Georges Glaser (Corrêa).
3. *Le Quartier*, par Vasco Pratolini (Albin Michel).
4. *Beauté des laides*, par Charles Plisnier (Corrêa).
5. *La conjuration des sentiments*, par Enrico Emanuelli (Table Ronde).
6. *La tête sur les épaules*, par Henri Troyat (Plon).
7. *Le chien, le photographe et le tram*, par B. Joppolo (Corrêa).

Quand la Jarreaux, de Baune, eut fauté avec le garçon qu'elle n'aimait que par dépit, elle ne dit rien, ne pensa rien, et l'histoire se termina à l'hospice, après une fausse-couche volontaire; quand les Sœurs de l'hospice eurent préparé les voies à l'aumônier et que l'absolution descendit sur la prodigue, un désir naïf lui vint d'entrer en religion : la vie conventuelle fut une riche expérience, négative, cependant. Revenue au siècle, la Jarreaux se retrouva Ève comme devant. Un peu plus frottée, sans doute, un peu plus intellectuelle, capable de malice. Il ne restait plus qu'à tirer partie de l'aventure. C'est alors qu'intervint Michelle Esday... D'où, le roman — qu'on a voulu très autobiographique, jusqu'à résumer sur la page 4 de la couverture la vie authentique et similaire de la romancière.

On dira ce qu'on voudra. *Délivrez-nous du bien* [1] est peut-être un envoûtement plus qu'une libération, mais ces chapitres marquent une naissance littéraire : sans aucun doute,

Michelle Esday est née pour faire des livres, non pour porter le voile. C'est ici un premier roman. Attendons les suivants en souhaitant la vraie délivrance (du *bien* papelard et nauséeux) à celle qui brode si bien sur la trame de ses jours...

Un autre qui fait de l'art avec sa vie, c'est Georges Glaser. Une vie plus longue, celle-ci, une vie gonflée de mille aventures, débouchant brutalement sur la misère sociale et l'injustice politique. *Secret et Violence*[2] n'est pas une autobiographie, dit en préface Albert Béguin. Sans doute, si on entend par là une confession morne et froide. La vie du Sarrois Haueisen est à celle de Glaser ce que la peinture d'une rose est à la rose. Si le peintre est doué, le portrait l'emporte en quelque sorte sur le modèle. Il y a des chances qu'ici le modèle soit par lui-même exemplaire.

Georges Glaser : né en milieu ouvrier, grandi sous les menaces d'éducateurs tour à tour lunatiques et cruels, mêlé aux combats prolétariens des années 1930, soldat de la résistance antihitlérienne, émigré, pourchassé, naturalisé français, mobilisé en 1939, prisonnier en 1940... dinandier en 1951, écrivain (par nécessité morale) depuis une vingtaine d'années... C'est tout. On voit où il porte son cœur, lequel n'a point changé de place. Et je vous assure qu'après les reniements tintamaresques à la Kravchenko, il fait bon lire un homme qui ne salit pas ses camarades d'antan, un homme qui ne vomit pas sur sa patrie charnelle. Le modèle vaut le portrait, et réciproquement. L'un et l'autre ont concouru à réaliser ce roman dont la principale grandeur est ce pour quoi il témoigne : la générosité fondamentale de la classe ouvrière.

Nous avons parlé à son heure (*La Vie Intellectuelle* de janvier 1951) de *La chronique des pauvres amants*, écrite après *Le Quartier*[3], que vient de traduire Juliette Bertrand. Vasco Pratolini est à ranger, lui aussi, parmi les romanciers pour qui l'autobiographie est le premier matériau de l'œuvre. Sa ville natale — Florence — le milieu de son enfance — le menu peuple des rues sales — forment la toile de fond commune à ces deux récits. L'accent est mis volontairement sur la vie sentimentale des Florentins pauvres, ce qui apparente un peu trop *Le Quartier* aux romans pour jeunes (et vieilles) filles, nous donnant envie de lire l'œuvre future de Pratolini plutôt que les traductions de son œuvre passée.

Avec *Beauté des laides*[4], nous abandonnons le genre auto-

biographique. Le monde où nous promène Plisnier est l'univers un peu désertique des âmes mal à l'aise dans leur enveloppe corporelle. Entendons-nous : nombreux sont les inadaptés de cette espèce, mais rares ceux qui éclairent leur dissonance d'un jour aussi désespéré. Trois êtres peuplent ces pages. Une jeune fille disgracieuse, qui ne se croit pas aimable, se trouve pourtant aimée par un gros bonhomme au physique répugnant. Se laissant aimer, elle n'aime point. Quand un amant, qui a pour lui la beauté de l'âme et du corps, lui révèle l'amour partagé, elle ne peut prendre son parti de lui offrir un visage mal fait et confie au chirurgien le soin de l'embellir. Résultat : elle n'est plus aimée, car c'est *aussi* sa disgrâce physique qui plaisait. Cette histoire peu banale contient une grande part de vérité.

Pourrait-on en dire autant de *La conjuration des sentiments* [5], d'Enrico Emanuelli, ou de *La tête sur les épaules* [6], d'Henri Troyat ? Le premier des deux livres est un roman de facture originale, à la narration lente, uniforme. On y voit une femme dont la perfidie s'explique péniblement, un homme dont l'abnégation est par contre parfaitement claire. La deuxième histoire, venant après une douzaine de livres, dont plusieurs couronnés, sera lue et satisfera parce qu'elle est traditionnellement claire, vivement narrée et branchée (sciemment ou non ?) sur d'assez récentes annales judiciaires. Que la psychologie en soit contournée, peu importe, en définitive : n'est-ce pas la vertu du romancier de nous intéresser même à des récits peu réels ?

Le grand art, en la matière, est de nier aux yeux du lecteur le monde objectif — ou, du moins, ce que nous prenons pour tel. Ainsi, de l'œuvre de Proust, de Sartre. Ainsi, du roman de Beniamino Joppolo : *Le chien, le photographe et le tram* [7]. C'est en ce sens que l'écrivain (poète ou romancier) recrée l'univers. Ou le détruit radicalement, comme dans le cas présent. Nous voyons un étudiant pauvre, une jeune fille bizarre, à Milan, se chercher l'un à travers l'autre, vainement. Il y a l'humanité entre eux. Il y a l'épaisseur des êtres, des objets — des êtres surtout : des hommes. Par où s'échapper ? Un chien, puis un voyageur sectionnés par les roues d'un tram, apportent un élément de solution : il faut détruire, détruire pour vivre intensément (chaque vie supprimée est un écran de moins entre la jeune fille bizarre et l'étudiant pau-

vre). C'est à ce dernier qu'il revient de tuer. Il le fait proprement, avec une croissante maîtrise, en commençant par un vieux photographe. Il termine par la jeune fille — parce que la logique le veut ainsi : l'être vers lequel il tend de toutes ses forces n'a-t-il pas lui aussi sa propre épaisseur — sa propre existence — qui fait écran et lasse l'amour ?

Bien sûr, la demi-douzaine de cadavres qui encombrent ce roman semblent lui donner un comique funèbre, presque une gratuité. Ce serait mal voir la révolte essentielle de l'auteur, exprimée en dehors de toute philosophie, certes, mais à chaque alinéa sous-jacente, qui a ses racines dans la hideur du quotidien et dont garçon et fille sont les porte-parole qualifiés. Audiberti — traducteur et présentateur de l'ouvrage — insinue qu'il y a du Giuliano chez Joppolo (Joppolo est sicilien, c'est sûr). Il y a surtout — c'est le plus clair — que Joppolo ne veut rien entendre, ni politique, ni morale, ni mystique. Rien. L'abhumanisme, quoi ! Il serait catastrophique de vivre sur une planète « joppolisée » (selon le terme d'Audiberti). Mais cela ne pulvérise pas les raisons que l'on a d'admirer le roman en question. Nous l'avons dit : il y a puissance romanesque, ou pouvoir créateur, dans la destruction radicale comme dans la création d'univers nouveaux. Et si la figure de ce monde doit passer, n'est-ce pas afin de servir — fût-ce par une splendide vacuité — les desseins d'une rédemption dont la plénitude a besoin des hommes — qu'ils bâtissent ou jettent bas ?

MAURICE CHAVARDÈS.

R. de Vaux, O. P., « La Genèse », Éd. du Cerf, 1951, 221 pp. et une carte

Les lecteurs de *La Sainte Bible* de Jérusalem se réjouissent de voir paraître la traduction de la Genèse, non seulement parce que ce volume constituera le premier numéro de la collection une fois achevée, ou parce qu'étant l'œuvre du directeur de l'École biblique, il témoigne une fois de plus de l'intérêt actif pris par cette École à l'ensemble de l'entreprise, mais surtout parce qu'il possède une importance propre en raison

de son contenu. L'introduction à la Genèse est précédée d'une introduction à tout le Pentateuque, où sont abordés quelques problèmes littéraires et historiques considérables.

Suivant les tendances les plus récentes de la critique biblique, le P. de Vaux recourt, pour expliquer la formation des cinq livres de la « Loi » non pas à un simple travail livresque aboutissant à la juxtaposition de sources écrites, mais à la fusion de plusieurs traditions orales, qui se sont développées séparément à partir d'une origine commune. La date de la fixation écrite de ces traditions orales, avant même l'amalgame d'ensemble, n'a qu'une importance secondaire et ne doit pas faire préjuger de l'âge des récits eux-mêmes.

Ce qui est à souligner dans ces vues, c'est qu'elles font intervenir à l'origine de l'Écriture (et ceci ne vaut pas seulement pour le Pentateuque) non pas quelques rares bénéficiaires de l'inspiration, mais de nombreux individus, on pourrait presque dire tout le peuple d'Israël. C'est lui qui, selon des modes très divers, a constitué ce trésor de souvenirs et de croyances qui s'offre à nous aujourd'hui comme l'aliment et la règle de notre foi. La communauté religieuse élabore le livre sacré, avant de le conserver, puis de le proposer aux générations successives.

Le Pentateuque, et spécialement la Genèse, offrent la réponse aux grandes questions que se pose tout homme sur le monde et le sens de la vie, comme à celles qui intéressaient particulièrement le peuple d'Israël. Dieu crée librement, il soutient ses créatures par des promesses, choisit dans la masse les destinataires de ses grâces, entre en alliance avec eux et leur communique sa Loi.

Au point de vue historique, le P. de Vaux distingue dans la Genèse entre l'histoire patriarcale (ch. XII-XV), que les découvertes récentes illustrent et dont elles montrent la parfaite vraisemblance (sans qu'on puisse parler de confirmation proprement dite), et, d'autre part, l'histoire primitive (ch. I-XI) les origines à Abraham, où il faut rejeter tout concordisme. Cette première partie du livre est une description populaire des commencements du monde et de l'humanité. On ne saurait la confronter avec les données de la paléontologie ou de la préhistoire pour compléter les données de la science moderne et celles de la Bible les unes par les autres. La Genèse n'est pas au plan de la science expérimentale : elle présente

les vérités et les faits fondamentaux de l'économie du salut. La foi aux vérités doctrinales nous assure que les faits qui leur sont liés sont bien réels.

Tout cela est parfaitement juste. Peut-être cependant est-il opportun d'insister pour prévenir un malentendu qui pourrait naître d'un exposé contraint à se faire succinct. Le P. de Vaux parle, page 35, de « l'intervention spéciale de Dieu produisant le premier homme et la première femme », et quelques lignes plus bas rejette une hypothèse scientifique comme l'évolutionnisme matérialiste. Un lecteur trop pressé conclurait à tort que l'enseignement religieux de la Genèse doit amener le croyant à condamner toute explication évolutionnistes des origines de l'homme. On sait, en réalité, qu'il n'en est rien : tout récemment l'encyclique *Humani Generis* a laissé la question de l'évolution, même appliquée à l'organisme humain, librement ouverte à la discussion, dans les limites, évidemment, d'une information sérieuse, d'un jugement pondéré, et de la docilité éventuelle aux déclarations ultérieures de l'Église.

Il n'y a qu'à souhaiter une large diffusion à ce nouveau fascicule, qui fera connaître des pages qui sont parmi les plus belles de l'Ancien Testament. Ceux qui déjà sont familiers avec la Genèse reliront avec plaisir ces récits dans la traduction élégante qui leur est offerte, en regrettant parfois que la fidélité littérale ait été un peu sacrifiée.

A.-M. Dubarle.

Les sens de l'utopie (*L'utopie et les utopies*, par Raymond Ruyer, Presses Universitaires de France).

L'utopie en tant qu'objet d'étude se découvre de plus en plus comme capable d'exciter l'esprit avant de le nourrir et de le pousser vers des applications concrètes de thèses plus générales (cf. en particulier « Introduction à une Sociologie de l'utopie », par Georges Duveau, *Cahiers Internationaux de Sociologie*, n° 9, Éd. du Seuil; « La population vue par les utopistes », par Hélène Bergues, *Population*, n° 2, aux Presses Universitaires de France; sans oublier le livre de Karl Mannheim, *Ideologie und Utopie*, et celui de Lewis Mumford,

Story of Utopias). Il est hors de doute que l'ouvrage de Raymond Ruyer sera à brève échéance, dans cette prespective, rien de moins qu'un classique. Mais avant ce moment où il servira trop pour qu'on songe à l'isoler, on ne dira jamais assez combien il est passionnant. J'ai rarement lu un essai inaugural aussi satisfaisant. Il va bien plus loin que l'analyse des intentions de l'utopie faite par Le Senne dans quelque traité de morale générale, bien plus loin que les esquisses d'une psychologie utopique qui ont été données déjà en assez grand nombre.

J'ai idée que ce travail pourrait tout particulièrement être utile à Gaston Bachelard et aux éventuels bachelardiens, c'est-à-dire là où se fonde une psychologie de l'acte de création-invention à un niveau qui permet de mêler le physicien et le poète, le romancier et l'homme d'État. On en reparlera très certainement.

Je regrette maintenant d'avoir si peu de place pour « résumer » le livre de Raymond Ruyer. En fait, il ne mérite pas ce traitement. Il est plus utile d'exciter mes lecteurs à le lire en donnant les titres de chapitres : Le genre utopique, Le mode utopique, Type spirituel de l'utopiste, Les caractères généraux des utopies sociales, Les tares profondes de l'utopie sociale, Valeur positive de l'utopie. Une deuxième partie parcourt de manière très serrée les utopies depuis l'antiquité jusqu'à aujourd'hui et une conclusion porte sur la valeur religieuse des grandes anticipations.

A signaler que Ruyer ne cherche nullement à définir l'utopie du dehors, mais qu'il l'étudie comme processus mental, car « l'emploi du procédé utopique est une opération trop fondamentale de l'esprit pour qu'il soit réservé à un certain type d'homme ». Les derniers mots du livre en indiquent l'ampleur, le poids et le trajet : « Sans les utopies beaucoup de catastrophes historiques deviennent incompréhensibles, mais incompréhensibles aussi beaucoup de performances héroïques. L'exercice utopique, nous l'avons vu, a une grande valeur pédagogique... Mais l'utopie, surtout l'anticipation, a une valeur plus insaisissable, mais non moins réelle et plus haute : elle enseigne aux adultes le sens de nos liens avec le monde futur. »

GABRIEL VENAISSIN.

THÉATRE

Chronique

Quai d'Orsay, face au Ministère des Affaires étrangères, une péniche avec une longue banderole : *Théâtre flottant*; une autre péniche : la « roulotte », si l'on peut dire! des acteurs. Un théâtre sur l'eau, des acteurs mariniers, deux heures de rire, voilà qui n'est pas banal... Le Théâtre flottant a son port d'attache à Bruxelles; quand cette chronique paraîtra, il aura sans doute quitté Paris, et, si ses animateurs réalisent leur rêve, il sera installé dans un bateau lui permettant de flotter sur la mer et le conduisant vers l'Angleterre ou la Méditerranée, en attendant de faire le tour du monde.

La troupe du Théâtre flottant a su rendre sensible l'humour de Thorn Wilder dans *L'heureux voyage*, pièce gaie jusqu'à la dernière minute qui nous révèle l'envers douloureux de la joie des autres. Elle a joué en grosse farce *Le Homard*, de Gondinet, qui ne pourrait vraiment plus passer pour une comédie. Mais surtout la pantomime *Jour de noces* révèle une remarquable équipe de mimes : aucune métaphysique du geste, aucune théorie du théâtre, mais une vieille tradition retrouvée, celle de la comédie italienne, celle de l'Illustre Théâtre, celle des tréteaux sur la place.

Dans *Jour de noces* le destin s'appelle « la pouasse »; il prend la silhouette burlesque d'une femme de ménage, d'une marchande, d'une amie de la famille; la moralité des mésaventures qui arrivent au marié, c'est que l'amour ingénu triomphe de tout, même de « la pouasse ». Dans *Noces de sang*, de Frederico Garcia Lorca, le destin est à la fois amour

et haine, amour qui tue et haine qui tue. Amour qui ravage deux âmes en brisant leur volonté, haine qui pèse sur deux familles comme une malédiction magique. Sur la petite scène du Studio des Champs-Élysées, M. Maurice Jacquemont a su répondre aux deux exigences du drame : faire rayonner autour des paroles et des gestes la lumière rougeâtre du feu invisible qui consume les âmes; imposer la présence du village, la vie quotidienne de ses maisons, de ses champs, de ses chemins. Avec la collaboration de M. Le Moal, le décorateur, de Mme Tania Balachova, de M. Michel Vitold, d'une troupe dont l'unité et la qualité permettent de ne sacrifier aucun rôle, M. Jacquemont a bien servi une des plus belles œuvres que l'on puisse voir à Paris (une seule réserve : la scène de la forêt).

Deux êtres sont possédés par une passion telle qu'ils la fuient. Il se marie. Quelques années plus tard, elle se marie : mais il l'enlève le jour même des noces. Le jeune époux le poursuit; leur querelle a réveillé une haine de clans : l'un et l'autre succombent dans le combat. Frederico Garcia Lorca ne cherche pas à copier la tragédie antique en introduisant autour du drame un « chœur » de témoins : le « chœur », c'est le peuple du village vu dans son existence quotidienne, celle des jours de travail et celle des dimanches. L'action tragique est reliée à la vie du groupe par des chansons qui, même quand elles bercent des enfants, expriment la sagesse pessimiste d'une race lucide dans son exaltation, à la fois craintive et fière de sa démesure. *Du sang, de la volupté et de la mort*... Barrès eût aimé Frederico Garcia Lorca.

C'est aussi dans un monde héroïque que nous conduit M. Raymond Hermantier. Ses spectacles parisiens ont bien souvent déçu la sympathie qu'inspirent son évidente vocation d'homme de théâtre et son goût du travail difficile. Aussi est-ce avec plaisir que l'on avait pu reconnaître son mérite dans *A chacun sa faim* et que l'on recommencera en souhaitant que *Marie Stuart* continue sa carrière au delà des vingt représentations annoncées au Théâtre de l'Humour.

M. Raymond Hermantier a su découvrir les possibilités dramatiques de cette *Marie Stuart* que Frédéric Schiller fit jouer à Weimar en juin 1800, à une époque où l'idéal classique et gœthéen discipline ses ambitions shakespeariennes. On ne reprochera certes pas à M. Charles Charras d'avoir donné

une adaptation et non une traduction de la pièce. Quelques « sondages » au cours de la représentation nous ont montré qu'il avait su resserrer le texte sans trahir les intentions du poète; sans doute, le lyrisme se trouve sacrifié aux exigences de l'action et l'on pourrait discuter les coupures du dernier acte; mais le lecteur de *Marie Stuart* sait combien il était difficile de le transformer en spectateur, et le spectateur de la rue Fontaine oublie vite les craintes du lecteur.

« La vie de Marie Stuart est un triptyque. Il y a la jeunesse lumineuse : Marie Stuart, reine de France. Il y a la tempête intérieure, implacable comme la fatalité antique, qui emportera et la femme et la reine : Marie Stuart, reine d'Écosse. Il y a enfin le long châtiment rédempteur : la captivité et la mort. » M. Jean-Jacques Bernard a taillé son drame dans la partie centrale, et ces lignes ouvrent la préface d'une *Marie Stuart, reine d'Ecosse*, qui a été représentée à Genève en 1942, et que l'on voudrait bien voir un jour sur une scène parisienne (Albin Michel, 1949). Schiller est allé droit aux derniers jours, au moment où l'héroïsme stylise les visages et où l'histoire elle-même prépare la légende. Aussi a-t-il pris des libertés avec les faits et les dates : il rajeunit les reines, invente une intrigue amoureuse entre Marie et un Leicester de mélodrame dont l'ambition calcule les chances d'Élisabeth et celles de sa prisonnière; il fabrique de toutes pièces le personnage de Mortimer, jeune premier romantique. Mais l'essentiel est ce qui dans l'histoire a ému le dramaturge : l'hypocrisie épique d'Élisabeth provoquant la mort de son ennemie avec un art de la réticence tel que l'exécution sera présentée au monde comme un malentendu, la purification de Marie, dont l'âme est toujours restée supérieure à sa vie et dont la fervente résignation définira plus tard, dans la philosophie de Schopenhauer, l'essence même du héros tragique.

Les moyens dont disposait M. Raymond Hermantier étaient faibles. Peut-être n'avait-il qu'un seul atout dans son jeu : Mlle Muriel Chaney, une vraie tragédienne. Or, sur une scène étroite, trop rapprochée du public, avec une troupe très inégale, il sauve cette « grandeur de l'action » qui, selon Racine, fait le charme de la tragédie. On n'oubliera ni la rencontre des deux reines ni la scène où, quelques instants avant le supplice, l'ancien intendant de Marie lui révèle qu'il est prêtre, entend sa confession et lui donne la communion.

Que dire de *La liberté est un dimanche* ? M. Pol Quentin est un auteur heureux : il a écrit sa pièce en pensant à Mme Edwige Feuillère, et Mme Edwige Feuillère joue sa pièce; et c'est une première pièce ! et cette première pièce, Mme Edwige Feuillère la choisit pour sa première mise en scène ! On ira donc au Théâtre Hébertot pour voir comment une grande comédienne n'a pas besoin, pour être grande. d'être guidée par un « régisseur », comment, au théâtre, la vraie grandeur implique toujours l'intelligence.

« Marc me confiait que vous étiez l'ornement préféré de ses souvenirs de jeunesse. » « On vous reconnaissait une supériorité un peu hermétique. » « Le meilleur argument d'une femme, c'est peut-être la ligne de sa hanche quand elle est pour partir. » « Tu étais un souvenir pour année heureuse. » *La liberté est un dimanche* est, on le voit, une pièce où les gens parlent comme ils écrivent. A vrai dire, le cadre, l'intrigue, les sentiments, le style sont ceux d'un opéra qui attend son Verdi : c'est même pour cette musique future que M. Wakhevitch a conçu ses décors.

La liberté est un dimanche, c'est donc un rôle de femme avec, si l'on peut dire, une pièce autour; or, il arrive que le rôle le plus intéressant est celui de l'homme et que, dès le premier acte, la fine composition de M. Jacques Dacquemine occupe le centre de l'œuvre. Nous sommes dans une île où vivent les déportés d'un État totalitaire non déterminé. Le gouverneur sort de « l'école des indifférents » : entraîné par une femme dans une aventure qui est pour elle un jeu politique et policier, il accepte le risque de l'engagement : le jeu le dépasse et il dépasse le jeu, et son choix fait surgir en lui le chef qu'une éthique trop volontaire avait refoulé. Cette métamorphose représente un très beau sujet.

HENRI GOUHIER.

CINÉMA

Miracle à Milan

L'une des règles du cinéma commercial est la répétition : séries de films sur le même sujet, « remake » de films à succès, exploitation des recettes éprouvées. Le mérite de *Miracle à Milan* réside, au contraire, en sa nouveauté. Qualité dangereuse pour un film : elle risque de dérouter à la fois le bon public habitué au ronronnement des programmes de série et la critique fidèle à ses habitudes de pensée. Car le moins étonnant n'est pas sans doute que les auteurs de ce film soient Zavattini pour le scénario et de Sica pour la réalisation. C'est à eux que l'on doit l'admirable *Voleur de bicyclette,* l'exemple le plus achevé de ce qu'on appelle le néo-réalisme italien, récit presque sans intrigue d'un épisode de la vie la plus quotidienne. *Miracle à Milan* fait, au contraire, appel à la fantaisie la plus débridée : enfants qui naissent dans les choux, colombe magique qui exauce les vœux les plus inattendus, départ des personnages, à la fin du film, sur des manches à balais.

Il ne s'agit pourtant pas d'un film fantaisiste et d'un simple divertissement. Cette féerie ne se déroule pas au monde des fées, mais dans la banlieue de Milan, dans une sorte de zone ou de bidonville où vivent les miséreux. Nous retrouvons dans le cadre et les personnages le souci de réalité qui caractérisait les films antérieurs de nos auteurs. Le merveilleux qu'introduit de Sica dans *Miracle à Milan* n'est pas une fuite devant le réel : c'est un procédé poétique pour donner un sens à cette réalité, pour dépasser le simple constat néo-réaliste et inciter à la réflexion. Les auteurs sont les premiers à reconnaître tout ce qu'ils doivent à Charlie Chaplin et à René Clair : le premier par le comique et le second par

l'ironie parvenaient aussi à dépasser la réalité qui les inspirait, à lui donner un sens. *Miracle à Milan* comporte des gags, parfois admirables et toujours d'un comique direct, et fait sans cesse appel à l'ironie; mais il ajoute à ces deux ressorts essentiels d'une vision critique du monde une affabulation qui l'apparente, au delà du comique et de l'ironique, au conte philosophique.

Toute l'irréalité du film trouve sa source dans le fait que le personnage principal, Toto, est *entièrement bon*. D'une bonté sans réserve, sans calcul, sans faiblesses. Il suffit d'un pareil postulat pour faire éclater le scandale de l'injustice, de la misère et de l'attitude des puissants de ce monde. Une fois admis qu'il peut exister un homme entièrement bon, rien ne devrait paraître étonnant, ni les pouvoirs surnaturels qui lui sont conférés, ni la bizarrerie des moyens qu'il emploie pour faire reculer la police chargée d'expulser les clochards de leur République de bonté.

Dès la sortie de *Sciuscia*, de Sica avait annoncé son intention de consacrer trois films à la recherche de la fraternité dans le monde moderne. *Sciuscia* découvrait cette fraternité dans l'âme des enfants malheureux que la guerre laissait errer derrière elle dans l'Italie dévastée. Le *Voleur de bicyclette* montrait l'amour d'un fils et d'un père poursuivant dans les rues de Rome l'instrument de travail dont le vol condamnait une famille au chômage. Avec *Miracle à Milan*, c'est le rêve d'une fraternité entre tous les hommes que l'auteur laisse entrevoir et qu'il compare à l'atroce réalité de la misère.

Sur un thème aussi généreux et aussi bouleversant, il eût été facile de céder à la tentation du discours édifiant ou revendicateur et aux dangers du film à thèse. Le recours au comique des gags, à l'ironie tendre envers les personnages, à la féerie comme ressort dramatique, permet aux auteurs d'éviter ces écueils. Aucune thèse n'est « défendue » dans *Miracle à Milan*, mais aucun spectateur ne peut voir le film sans savoir que ces histoires, naïves d'apparence, ont un sens. Signification d'autant plus valable qu'elle doit être découverte par le spectateur même et que, sans être ambiguë, elle n'est pas explicitée et contraint à la réflexion. Caractère assez rare dans un film pour susciter les interprétations les plus tendancieuses, les accusations les plus savou-

reuses. La meilleure est sans doute celle de journalistes italiens qui ont orienté un plan de Milan pour savoir de quel côté partait Toto, à la fin du film, volant en plein ciel à cheval sur un balai. Ils ont conclu gravement que l'orientation permettait d'affirmer qu'il se dirigeait vers l'U.R.S.S.

Il est dit à la fin du film que « Toto se dirige vers le royaume où bonjour veut vraiment dire « bon jour ». Comme il se perd dans les nuages avec ses compagnons, on pourrait aussi bien affirmer que, partant vers le ciel, c'est au ciel qu'il monte. La promesse de l'au-delà est aussi une solution souvent préconisée pour résoudre le problème social.

Miracle à Milan n'est ni chrétien, ni marxiste. C'est une œuvre où le sens de l'humain est assez sûr pour satisfaire à la fois ceux qui croient en Dieu et ceux qui n'y croient pas. Il ne pose ni ne résout le problème social, mais fait éclater le scandale de l'injustice sociale. Il ne prêche ni la révolution ni le recours à l'au-delà, mais fait un appel bouleversant à la bonté que certains appellent Fraternité et d'autres Charité. Il n'excite pas à la lutte des classes, mais fait apparaître le scandaleux égoïsme de l'extrême richesse opposée à l'extrême pauvreté, fondement commun de la prédication évangélique et des aspirations révolutionnaires.

JEAN-LOUIS TALLENAY.

Aujourd'hui, chaque fidèle a son missel ;
Demain, chaque fidèle aura son bréviaire :

LE BRÉVIAIRE DES FIDÈLES
Éd. Labergerie, 13, rue de Tournon, Paris
C.C.P. Paris 1540-62

DOCUMENT

INDEPENDANCES NATIONALES ET PAIX DU MONDE

Sont ici groupés des déclarations d'hommes d'État, des extraits de presse, parus en différents pays, étudiés dans l'article de M. Hamon (décembre 1951-janvier 1952).

L'ordre suivi sera le même que celui de l'article : « L'Inde — Les pays de la Ligue arabe — Israël — La Yougoslavie », et pour chaque pays l'ordre ne sera pas chronologique mais correspondra aux idées développées dans l'article.

L'Inde

La réserve hindoue.

Discours du Pandit Nehru à l'Assemblée constituante le 8 mars 1948. Publié par le ministère de l'Information du gouvernement hindou. *Indépendance and after*, p. 242.

Ainsi nous devrions attaquer ces problèmes, qu'ils soient domestiques ou internationaux, à notre propre manière. Si par hasard nous nous alliions définitivement avec un groupe de puissants, nous pourrions peut-être, à certains points de vue, faire quelque bien, mais je n'ai pas l'ombre d'un doute qu'à un point de vue plus large cela fera du mal non seulement à l'Inde, mais à la paix du monde, car alors nous perdons l'im-

mense avantage que nous avons d'utiliser l'influence que nous possédons et qui croît d'année en année.

Notre principal souci dans les affaires du monde et de la paix, c'est de veiller à l'égalité des droits et à la libération des peuples encore opprimés; pour le reste, nous ne désirons pas intervenir dans les affaires du monde et nous ne désirons pas non plus que le monde intervienne dans les nôtres.

Le conflit d'Extrême-Orient.

Ainsi qu'il l'a indiqué, le gouvernement de l'Inde attache la plus haute importance à ce que le traité prévoit que l'île de Formose soit rendue à la Chine. Le moment et les modalités de cette restitution pourraient donner lieu à des négociations séparées, mais il n'apparaît pas au gouvernement de l'Inde qu'il soit juste ou opportun de laisser l'avenir de l'île indéterminé, et ceci en dépit des accords internationaux existants, dans un document qui s'efforce de réglementer les relations du Japon avec tous les gouvernements engagés contre ce dernier dans la dernière guerre. *Mutatis mutandis*, le même argument s'applique aux îles Kouriles et à la partie méridionale de Sakhaline.

Pour les raisons qui précèdent, le gouvernement de l'Inde a décidé, avec regret, qu'il ne pouvait être partie au traité. Il espère sincèrement qu'une paix durable prévaudra en Extrême-Orient, et à cette fin il continuera à coopérer avec le gouvernement des États-Unis et avec d'autres gouvernements selon les voies qui lui seront ouvertes et conformément aux principes qui sont à la base de sa politique étrangère. Sa première intention est, dès que cela sera possible, de mettre fin à l'état de guerre entre le Japon et lui et d'établir des relations diplomatiques totales avec ce pays. (Note du 23 août 1951 au gouvernement des États-Unis au sujet du traité avec le Japon.)

J'espère que la signature du traité ne contribuera pas à une rupture de la paix en Extrême-Orient. Mais nous sommes d'avis qu'elle perpétuera la tension et rendra difficile la solution de questions plus importantes. (Conférence de presse du 29 août 1951.)

L'esprit de la politique hindoue.

L'Inde préférerait ne se joindre à aucun des deux blocs

entre lesquels, malheureusement, le monde se divise à l'heure actuelle. Elle désirerait juger chaque question internationale pour elle-même et prendre, dans chaque cas, une décision réfléchie en connaissance de cause.

Nous croyons que le fait de se joindre à l'un des deux blocs élimine la liberté de jugement et n'est pas, en fait, compatible avec l'appartenance au bloc universel, je veux dire à l'O.N.U., dont font partie la plupart des autres nations.

Mais une politique extérieure indépendante ne veut pas dire une politique de neutralité.

Les membres des Nations Unies ont pour devoir de s'unir pour résister à l'agression. Cette obligation ne permet pas une attitude neutre. (Appadorai, « Politique extérieure de l'Inde », *Revue politique étrangère,* décembre 1950, p. 500.)

Et le Pandit lui-même essaie de motiver sa politique en insistant à la fois sur l'unité de l'Inde et sur celle du monde qu'il faut servir simultanément.

L'Inde est un trop grand pays elle-même pour être liée à un autre pays, si grand soit-il. Toute tentative de la part du présent gouvernement d'aller trop loin dans une direction créerait chez nous des difficultés qui seraient ressenties et produiraient des conflits dans notre propre pays, conflits qui ne seraient profitables ni à nous, ni à aucun autre pays. Tandis que, en demeurant tout à fait à part des blocs de puissance, nous sommes dans une bien meilleure position pour jeter notre poids au juste moment en faveur de la paix; entre temps nos relations peuvent devenir aussi étroites que possible dans les domaines économiques et autres avec les pays avec lesquels nous pouvons aisément les développer.

Il ne s'agit donc pas pour nous de rester isolés ou coupés du reste du monde. Nous ne souhaitons pas être isolés. Nous souhaitons avoir les contacts les plus étroits, parce que depuis le début nous croyons fermement que le monde se resserre et réalisera en définitive l'idéal de ce que l'on appelle aujourd'hui un monde unique (*one world*).

Mais l'Inde, nous en sommes convaincus, a beaucoup plus aidé à ce processus en prenant une position individuelle et en agissant selon ses propres désirs quand une crise surgit qu'en fusionnant elle-même avec d'autres et en se laissant lier par des règles dures et fixes (*Independance and after,* p. 257).

Les États arabes

L'état d'esprit des États arabes oscille entre :

a) *Le désir de créer une troisième force, indépendante et neutraliste.*

En Égypte, dans une déclaration du 14 juin 1950, Azzam Pacha indique qu'une troisième force internationale pourrait être constituée par les pays d'Orient :

Je crois que le Pakistan, l'Indonésie, l'Afghanistan, l'Iran, l'Irak, l'Arabie séoudite, la Syrie, l'Égypte, et les autres pays arabes, pourraient constituer cette troisième force avec la Turquie.

Un tel bloc serait une énorme force entre l'U.R.S.S. et les États-Unis, sa constitution réaliserait un équilibre mondial susceptible d'éviter une troisième guerre; dans une troisième guerre mondiale, la Ligue arabe, si elle ne reçoit pas de garanties, s'efforcera de rester neutre.

En Irak, l'Istiqlal, parti de l'opposition de droite, soutient une position semblable à celle de l'Égypte :

La situation de l'Irak, tout le monde le sait, est absolument identique à celle de l'Égypte. Comme cette dernière nous sommes liés par un traité militaire avec l'Angleterre, qui entretient chez nous des bases militaires. L'Égypte a refusé de se soumettre à la volonté de l'impérialisme étranger et s'est déclarée sans ambiguïté pour la neutralité entre les deux camps. Cette attitude de neutralité dans l'affaire coréenne était la seule qui fût de nature à servir les intérêts de l'Égypte et des Arabes. Tous les efforts des Anglais et des Américains n'ont pu aboutir à un changement de politique au Caire. L'attitude de l'Égypte constitue une leçon pour les Occidentaux. Si les autres gouvernements arabes avaient soutenu l'Égypte, la leçon aurait été beaucoup plus forte et beaucoup plus significative. Mais il serait vain d'attendre une attitude aussi énergique de gouvernements faibles qui ne représentent nullement les peuples et qui ne s'occupent aucunement des intérêts nationaux. (*Liwa Al Istiqlal*, organe du parti Istiqlal, 10 novembre 1950; reproduit dans *Documentation française Orient-Occident,* n° 2058, p. 11.)

M. Mahmoud Azmi écrit dans un article de juin-juillet 1950 consacré à la dernière réunion du Conseil de la Ligue arabe (*Politique étrangère*, 1950, p. 276) :

Un courant important de l'opinion publique, aussi bien en Syrie qu'en Égypte, évolue vers la volonté de maintenir la neutralité entre les deux blocs. (*Politique étrangère*, février 1951, pp. 75 et suiv.)

Apparemment dans le même esprit, Azzam Pacha préconisait, le 12 décembre 1950 :

La proclamation d'une trêve pour donner à l'atmosphère mondiale actuellement chargée de passion le temps matériel de s'éclaircir... Nous devons trouver les moyens de permettre aux dirigeants des deux camps opposés, les États-Unis et l'U.R.S.S., de se rencontrer sous les auspices des Nations Unies et de mettre au point un accord honorable et équitable ou au moins un *modus vivendi*.

b) *Obtenir de meilleures conditions pour leur collaboration avec l'Occident.*

Au moment même où le refus de l'un ou l'autre bloc était affirmé par Nouri Pacha Saïd, premier ministre d'Irak, celui-ci avait aussi précisé en janvier 1951 :

Les États arabes ont d'importants intérêts communs avec l'Occident et ils doivent défendre, en collaboration avec celui-ci, la paix mondiale et aussitôt poser les conditions à cette défense.

L'affaire du Canal de Suez.

Ces différents sentiments se sont manifestés tout récemment encore avec le refus opposé par l'Égypte à la proposition des Quatre (les trois Occidentaux et la Turquie) : assumer en commun la responsabilité de la défense du Canal de Suez. Les considérations que nous avons déjà indiquées ont été reprises pour justifier ce refus :

Le projet de défense du Moyen-Orient n'a pas d'intérêt pour nous. Je cherche en vain où est notre intérêt dans le projet dont on nous parle, déclare M. Faydi Atassi devant la Chambre syrienne. (*Le Monde* du 25 octobre 1951.)

Un récent manifeste du chef religieux iranien, Ayatollah Kachani, accuse le fondement religieux donné à l'attitude neutraliste musulmane. On y recommande un congrès annuel islamique qui étudierait

les conditions du neutralisme intégral et de l'indépendance des peuples islamiques par rapport aux deux grands blocs matérialistes antagonistes. Et le détachement de l'Occident se nourrit du ressentiment contre le colonialisme et l'installation de l' « État terroriste d'Israël ». (*Le Monde*, 6 octobre 1951.)

Au Caire le W.A.F.D. raisonne de même :

... la nation arabe regarde ces deux camps, elle réfléchit sur la voie qu'elle doit suivre et sur le camp qu'elle doit appuyer, elle s'aperçoit que la neutralité est le moindre des maux et qu'il eût été du devoir des États occidentaux de nous remercier de notre neutralité, car elle vaut mieux que notre appui offert à nos ennemis. (Almisri, cité dans *Le Monde* du 6 octobre 1951.)

Et les neutralistes de l'Irak confirment ce point de vue lorsqu'ils écrivent (Sada Al Ahali, *Orient-Occident* n° 2246) :

Les peuples arabes détestent la guerre et désirent collaborer avec tous les peuples épris de paix, à empêcher qu'une guerre nouvelle n'ait lieu. Cependant, si cette guerre devenait inévitable en dépit des tentatives faites pour l'empêcher, les peuples arabes désireraient rester en dehors de cette tragédie et conserver leur existence et leur sécurité.

Mais, en permanence, l'ambition de servir ces revendications sous-entend celle de servir la paix :

... c'est parce que tous les projets et tous les préparatifs tendant à les jeter dans la guerre sont considérés par les peuples arabes comme constituant une atteinte à leur souveraineté et à leurs droits... qu'ils considèrent que le seul moyen d'éviter

e danger est de proclamer hautement leur neutralité. L'issue acifique doit à la fois « soustraire les peuples islamiques à a guerre et également leur permettre de réaliser leurs revenlications nationales et de participer au renforcement de la aix mondiale ». (Sada Al Ahli, article déjà cité relatant la osition constante et officielle du parti « national démocraique ».)

Dans un article du 22 octobre 1951, le *Times* consilère la volonté arabe d'indépendance comme

e résultat inévitable du choc entre la civilisation occidentale t des communautés primitives... Ceci aboutit au désir d'imiër l'Occident, en particulier dans des domaines comme l'inépendance nationale et la technique militaire. C'est égalenent une réaction violente contre l'Occident qui a bouleversé es habitudes traditionnelles.

L'Occident se serait ainsi fait détester précisément n enseignant une notion d'indépendance inconnue aux raditions anciennes ?

Quoi qu'il en soit, un jeu de mobiles complexes avait epuis longtemps créé dans les pays arabes un puissant ourant neutraliste : on s'étonne d'apprendre (*Le Monde* u 17 octobre 1951) qu'il a pu surprendre les Américains, our qui le refus de l'Égypte a été une « manifestation éconcertante » : un ensemble de facteurs permanents ue nous nous sommes efforcés d'exposer prédéterminait la fois les manifestations neutralistes et leur inaptitude poursuivre avec continuité la consolidation de la paix.

Israël

ouci premier de neutralité.

Le 3 août 1948, M. Ben Gourion déclarait :

Nous sommes un peuple très ancien et nous avons appris respecter les autres nations. Nous savons ce que la civilisaon doit à la France, aux États-Unis et même à la Grande-

Bretagne, mais nous savons aussi que nous avons beaucoup à apprendre des pays d'Europe orientale. Nous ne souhaitons pas rester neutres si la neutralité implique l'indifférence à l'égard des événements mondiaux, mais nous voulons croire à la paix sous l'égide de l'O.N.U. De toute façon, nous nous refusons à penser que la guerre est inévitable.

Le 31 janvier 1949, M. Ben Gourion affirmait la volonté de conserver l'amitié de l'U.R.S.S. et de l'Amérique à la fois.

L'accord qui est intervenu à Lake Success le 30 juillet 1948 entre l'U.R.S.S. et les États-Unis au sujet de la Palestine a servi de point de départ à la politique étrangère de l'État d'Israël, qui n'apporte pas sa modeste contribution à la cause de la guerre mais à celle de la paix.

Évolution vers l'Ouest.

Tout le monde en Israël, sauf les communistes et quelques communisants du Mapam, est d'accord pour reconnaître qu'Israël ne doit appartenir ni au bloc occidental, ni au bloc oriental (M. Von Weisl, *Politique étrangère*, 1950, p. 285);

mais on reconnaît qu'il s'agit d'une neutralité orientée vers l'Occident pour de nombreuses raisons de sympathie.

Le 25 février 1951, le journal *Haaretz* constate qu'on est passé de l'idée de neutralité à celle de politique indépendante.

Dans le domaine de la politique extérieure israélienne, deux décisions ont été prises au cours des derniers jours. Elles signifient la fin de la politique israélienne de neutralité, qui est arrivée à son terme avec le vote israélien à l'O.N.U., en faveur de la proposition condamnant la Chine communiste comme agresseur.

La première décision concerne l'invitation, adressée à Israël, de participer à l'organisme d'approvisionnement en denrées alimentaires et autres produits du « monde libre ». La deuxième est la visite du général Sir Brian Robertson. En ce qui concerne le voyage du général Robertson, son impor-

tance réside dans le fait même de sa visite en Israël. [...] Il faut supposer que, dans ses conversations, il a cherché à savoir dans quelle mesure Israël était prêt à se défendre contre une invasion communiste. M. Ben Gourion a déjà déclaré : « Israël se défendra contre tout envahisseur. »

Ces deux décisions marquent la fin de la neutralité et le commencement d'une politique « indépendante » que le Premier Ministre a annoncé au parlement, au commencement de l'année, dans son discours sur la loi de défense civile. Cette politique calculera ses démarches uniquement en vue des réactions de l'Occident, sans prendre en considération le facteur oriental. La réalité qui lie Israël, du point de vue économique, à l'Occident, aura comme conséquence sa participation aux plans occidentaux, participation qui dépendra de l'aide économique qu'il recevra. (Le journal *Haaretz*, 25 fév. 1951.)

En mars dernier, le *Davar*, organe de l'Histadruth (C.G.T. israélienne), publiait en tribune libre des articles dont certains demandaient le maintien de la neutralité, tandis que d'autres dénonçaient un défaitisme tenant lieu de méthode politique.

L'État d'Israël, écrit Y. Gotsschel, n'a aucun intérêt à se mêler de la rivalité des grandes puissances; il ne devrait sous aucun prétexte faire partie d'une coalition à laquelle participeraient l'Allemagne et l'Espagne franquiste. En outre, Israël est redevable pour sa création autant à l'Est qu'à l'Ouest. De même il ne faut pas oublier le facteur juif en Europe orientale et on peut espérer que l'immigration des Juifs orientaux vers Israël sera reprise un jour. Enfin, les efforts militaires d'Israël devraient être dirigés vers la défense du pays contre une attaque des Arabes. Cet objectif est réalisable, tandis que l'armée israélienne ne serait jamais en mesure de résister à une éventuelle ruée de l'Armée Rouge. (*Orient-Occident*, n° 2126, p. 12, deuxième col.)

A cet article, Haïm Yaäri réplique, dans le *Davar* du 9 mars, par un article intitulé : « Défaitisme au lieu de méthodes politiques. » (*Orient-Occident*, n° 2126, p. 13, première col.)

Notre opposition à la neutralisation d'Israël ne veut nullement dire que nous excluons par avance la possibilité de rester

en dehors de l'orage de la guerre. Mille fois non. [...] L'opposition au prétendu remède de la neutralisation émane de la connaissance que celle-ci ne nous mènera pas au but désiré et qu'elle ne nous apporterait que des déboires...

... Il n'est pas impossible que l'Armée Rouge essaie à tout prix de s'ouvrir un chemin vers le Sud. Mais il est également possible que l'Occident décide d'éviter que son ennemi ait accès à la Méditerranée et aux sources pétrolifères. Une chose est claire : *la majorité du peuple dans ce pays considère comme vital d'éviter, s'il est possible, que notre pays devienne un État totalitaire.*

Les diverses possibilités que l'avenir cache dans son sein nous obligent à un maximum de souplesse politique. Les événements du passé prouvent que nous devons garder les mains libres et la liberté de manœuvre. Le mot d'ordre de la « neutralisation » ne résout rien et ses auteurs ne donnent pas de réponse à la question primordiale : « Que faire contre le danger d'une invasion russe ? » Ils se soucient de la sécurité de l'État et craignent qu'il ne soit sacrifié sur l'autel du capitalisme. Mais si vous leur demandez : « Et si le danger d'une invasion provenait de l'autre côté, du côté non capitaliste ? » Ils n'ont qu'une seule réponse : « Des peuples plus grands et plus forts que nous ne conçoivent pas la possibilité de résister à l'Armée Rouge. »

Une telle attitude est une attitude défaitiste. C'est un défaitisme affaiblissant et démoralisant qui abandonne la victime de l'agression avant même qu'elle ne soit attaquée.

La Yougoslavie

Dans une brochure intitulée *La classe ouvrière et le principe de la souveraineté du peuple dans les rapports internationaux* (Paris, « Le Livre yougoslave », 1950), M. Alex Bebler, représentant la Yougoslavie à l'O.N.U., défend le principe de la souveraineté nationale. Ce qui, selon lui, est réactionnaire ce n'est pas l'affirmation de la souveraineté, ce sont les prétendues limitations qu'on voudrait lui imposer.

La tendance introduite par le camp progressiste dans le droit international est naturellement la tendance à reconnaître

aux peuples le droit à la souveraineté et, partant, à la libre disposition, la tendance à sauvegarder la paix et, de ce fait même, l'indépendance et l'égalité réelle des peuples. Le camp réactionnaire représente une tendance diamétralement opposée. Déjà, du temps de la Société des Nations, ce camp tendait à la limitation progressive de la souveraineté des États dont à son abandon total, insistant sur la nécessité de créer un « super État » (p. 39).

Il constate d'ailleurs qu'il prend ainsi le contrepied des thèses enseignées dans la doctrine juridique occidentale.

Nous avons essayé ailleurs d'analyser cette valorisation de l'indépendance (« Politique étrangère 1951 », « Principes de la politique extérieure yougoslave »).

Les discussions de la Conférence pour la Paix à Zagreb, en octobre 1951, nous en fournissent une nouvelle illustration. Le projet de motion finale parlait du droit des peuples au respect de leur état indépendant et souverain. Un amendement américain tendant à la suppression des mots : « et souverain » fut soutenu par son auteur en invoquant « l'aspiration des hommes de progrès » à une limitation des souverainetés nationales par le fédéralisme. Cet amendement se heurte à l'opposition de tous les Yougoslaves présents.

Si la tension internationale a estompé certains des caractères originaux de la politique yougoslave, du moins celle-ci est-elle restée intransigeante sur la notion de souveraineté qui paraît pour Belgrade constituer la défense même de son expérience économique et sociale, aussi bien à l'égard de l'Amérique que de l'U.R.S.S. Les Yougoslaves veulent aujourd'hui une alliance, mais toujours dans le respect des souverainetés.

Indépendance ne veut pas dire neutralisme.

Dans une conférence faite en Angleterre et publiée sous le titre « Le Socialisme et la Paix » dans *Les questions*

actuelles du Socialisme (octobre 1951, p. 51), M. Bebler reprend ce thème.

Aussi loin que je puisse voir, la menace fondamentale pour le monde vient des tendances du capitalisme d'État dans les deux plus grands pays du monde, tendances à dominer le monde. La différence est qu'il y a un héritage de formes démocratiques aux U.S.A. grâce auquel les masses peuvent lutter contre de telles tendances, comme dans le cas du général Mac Arthur. Pour cette raison, dans les conditions présentes, toute agression, quels que soient les mots d'ordre qu'elle emploie — que ce soit celui de Staline sur « l'extension du socialisme » ou celui de Mac Arthur sur la lutte contre le communisme — trouvera unies contre elle les forces socialistes du monde. Parce que toute guerre agressive est aujourd'hui une guerre réactionnaire, même si on prétexte qu'elle est engagée par tel pays socialiste ou démocratique.

Quiconque viole ces principes, quiconque s'immisce dans les affaires intérieures des autres pays et empêche les nations de coopérer sur les bases du respect de la souveraineté de chaque État, est un ennemi de la paix et du socialisme.

La lutte contre l'agression s'impose donc.

Dans une interview au journaliste Suilberg, du 6 janvier 1951, le maréchal Tito déclare :

Mon attitude est la même que celle de notre délégation à l'O.N.U.. Dans cette organisation nous adopterons le point de vue conforme à notre attitude actuelle, c'est-à-dire que nous nous opposerons à toute agression. Mais je ne veux pas que ma déclaration puisse prêter à malentendu. C'est aux Nations Unies elles-mêmes qu'il appartient de déterminer qui est l'agresseur. Si les Nations Unies trouvent qu'un État est agresseur, notre attitude sera celle des autres Nations qui respectent les décisions des Nations Unies. Dans chaque cas concret, notre gouvernement adoptera la décision qui s'impose, et qui sera conforme aux obligations prises à l'égard des Nations Unies.

Nous serons du côté des peuples qui sont contre une telle agression.

Le conflit coréen.

Dans son exposé de fin d'année, Kardelj déclare :

Nous avons soutenu et nous soutenons encore la République populaire de Chine dans sa lutte pour obtenir sa place dans le monde, comme nous avons soutenu auparavant et suivi avec sympathie les victoires de la révolution chinoise.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement yougoslave a insisté sur le fait qu'il fallait rétablir la paix sur le 38e parallèle et trouver les moyens d'une solution pacifique de la question de l'unification du peuple coréen (Kardelj. Exposé de fin d'année, p. 104).

Dans l'interview déjà citée, le maréchal Tito conseille l'évacuation de la Corée par les Nations Unies, à la suite de l'intervention chinoise... qui d'ailleurs enlève toutes perspectives militaires de succès local.

Pour les Coréens l'arrivée des troupes de l'O.N.U. constitue une invasion et, tandis qu'il avançait, Mac Arthur avait constamment des opérations de guérillas sur ses arrières. A présent les Coréens et les Chinois avancent en ne laissant pas d'ennemis derrière eux.

Mais dans son rapport au Congrès des partisans de la Paix, Vitorovich (*Tanjug* du 14 novembre 1950) déclare :

Aujourd'hui tout homme sait sans doute que les principaux responsables de la tragédie du peuple coréen sont les dirigeants de l'U.R.S.S., qui, fidèles à leur dangereuse politique de blocs et de sphères d'intérêt, ont exploité les nobles aspirations du peuple coréen à la liberté, l'indépendance et l'unité nationale, pour élargir leur hégémonie...

Kardelj déclare encore :

Il est certainement évident que le peuple coréen a droit à son unité et qu'il a le droit de lutter pour un état unifié. Le partage de la Corée a été la condition première qui a rendu possible la guerre de Corée (*Exposé de fin d'année. Questions*, p. 103).

Mais dans *Politique mondiale*, du 13 septembre 1950, op. 15, il disait aussi :

La Yougoslavie a toujours soutenu le droit du peuple coréen à l'unification, à la faculté de choisir seul, sans aucune immixtion de puissances étrangères, son gouvernement et son mode de vie. Malheureusement... ce pays est devenu l'un des objets de la lutte d'influence étrangère, de la lutte pour la suprématie dans le monde... La guerre de Corée est un coup violent porté à la cause de la paix du monde, précisément parce qu'elle sert des intérêts hégémonistes étrangers. Les espoirs des masses du peuple, aspirant à la liberté, ont été trahis pour servir les desseins de la politique hégémoniste étrangère.

Cette unité est la seule qui puisse les soustraire à une affreuse situation, dans laquelle ils sont les instruments soit des Américains, soit des Russes (*Politique mondiale*, 11 octobre 1950).

La Grande-Bretagne

Avant les élections : Accord des divers partis pour une action indépendante.

Discours de lord Salisbury (conservateur) à la Chambre des lords (15 novembre 1950).

Il y a évidemment, précise lord Salisbury, certaines choses essentielles pour lesquelles nous préférerions lutter plutôt que de céder. Nous devons les défendre avec fermeté. Mais que la fermeté aille de pair avec la conciliation dans l'espoir de sortir de cette malheureuse impasse. Dans la grave situation où se trouve aujourd'hui placé le genre humain, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour servir la paix en gagnant du temps. La guerre, c'est la faillite suprême de la politique étrangère.

Le 15 novembre 1950, à la Chambre des lords, lord Chorley constate que

le général Mac Arthur, qui est un brillant soldat mais non

un homme d'État, avait de lourdes responsabilités dans une conquête de la Corée du Nord qui a fait le jeu de ceux qui ont répandu l'opinion que les États-Unis avec l'appui du monde de langue anglaise, poursuit en Extrême-Orient des buts impérialistes et agressifs.

Lors du débat de la Chambre des Communes de décembre 1950, M. Eden a, lui aussi, soutenu la nécessité d'arrêter en Corée l'avance des troupes alliées à la hauteur de la « Taille de Guêpe », de négocier avec la Chine en lui reconnaissant sa place à l'O.N.U. et M. Churchill prêtait son autorité à cette thèse.

De son côté, M. Bevan, parlant, le 21 août 1951, avec une liberté accrue, puisqu'il s'agissait de commenter sa démission, précisait :

Nous nous sommes laissé entraîner trop loin dans le sillage de la diplomatie américaine; cette grande nation a un message pour le monde qui est distinct de celui de l'Union Soviétique.

Toujours, depuis 1945, nous avons été engagés dans ce pays, dans la plus remarquable partie de reconstruction sociale que le monde ait jamais vue en ces circonstances.

A la fin de 1950, nous avons, comme je l'ai dit dans ma lettre au premier Ministre, assuré le *leadership* moral du monde.

Il y a seulement un espoir pour l'humanité, et cet espoir demeure toujours dans cette île. C'est d'ici que nous disons au monde où aller et comment y aller; mais non en suivant l'anarchie du capitalisme concurrentiel américain qui est incapable de se restreindre en quoi que ce soit, ainsi qu'on le voit par le stockage qui est maintenant mené et qui dénie à l'économie britannique jusqu'au moyen de mener notre production civile...

Extraits de *One way out* (*La seule issue* ou : *Sens unique*).

Nous repoussons tous l'idée que la guerre est inévitable, mais nous savons tous que le réarmement s'achèvera par la guerre si la négociation d'un accord ne vient pas y mettre un terme.

Sans doute cette année, même au sein de notre propre mou-

vement, il se trouve des voix influentes prêtes à qualifier de défaitisme toute action qui ne viserait pas à obtenir la reddition quasi inconditionnelle du Kremlin, mais il ne faut pas s'y arrêter.

On a eu par exemple raison de résister à l'agression en Corée et d'édifier une force suffisante pour vouer à l'échec, dans l'avenir, toute nouvelle tentative inspirée par les Soviets.

La supériorité américaine dans le domaine des armes atomiques est écrasante... Quand s'y sera ajoutée la supériorité en matière d'armements (classiques) les États-Unis auront à leur disposition une force supérieure à celle qu'aucun pays a jamais possédée en temps de paix. Il n'est pas sans précédent qu'un colosse ait souhaité utiliser sa force, même lorsqu'il n'était pas attaqué. Le président Truman répudierait une telle attitude, mais le général Mac Arthur ne la répudierait pas. Il était prêt à attaquer une nation alliée aux Soviets, alors même que le rapport des forces était loin d'être aussi écrasant en sa faveur. « La capacité de faire le mal suffit souvent à l'accomplir. »

C'est maintenant que les alliés des États-Unis doivent exercer sur ces derniers une influence modératrice, avant qu'il soit trop tard. Il est possible que nous n'ayons pas plus de deux ans pour sauver la paix.

Le seul espoir d'établir la paix dans le Pacifique est donc de mener une politique britannique constructive et indépendante.

Elle doit l'être plus que dans le passé. Il n'en est pas moins difficile de repousser cette conclusion que, dans les semaines qui viennent de s'écouler, la résistance anglaise aux pressions américaines n'a cessé de s'affaiblir au lieu de se renforcer.

En tout état de cause, il semblerait parfaitement légitime que l'Angleterre définisse avec précision les circonstances dans lesquelles elle autoriserait les bombardiers américains à décoller des îles britanniques en vue de missions militaires, lesquelles ne manqueraient pas d'attirer des représailles atomiques sur nos propres villes.

C'est pourquoi on revendique la prérogative classique de la souveraineté.

Il devrait être précisé sans aucune ambiguïté que *le droit*

de veto britannique est absolument illimité. L'existence sur notre territoire de bases d'importance vitale pour les Américains nous donne le droit de participer avec beaucoup plus de résolution que nous n'en n'avons montrée jusqu'alors à la mise sur pied de l'alliance atlantique.

Ainsi l'indépendance britannique contribuera à orienter l'alliance dans un sens plus pacifique.

Nous ne suggérons évidemment pas que cette alliance devrait être rompue, mais nous proposons que dans les prochains mois la Grande-Bretagne prenne l'initiative d'une série de mesures destinées à en rétablir l'équilibre et à définir avec précision un certain nombre d'objectifs.

A l'époque des élections, l'orientation du groupe Bevan.

Ces thèmes ont d'ailleurs été repris récemment dans un nouveau pamphlet bevaniste publié à la veille même des élections et encore non traduit en français : « *Allons notre chemin* (*Going our way*) », John Freeman y écrit :

Le trait marquant du monde d'aujourd'hui est le conflit idéologique entre le communisme soviétique et le socialisme démocratique occidental.

Dans tout ceci, le parti travailliste britannique a un rôle capital à jouer. L'expérience que nous tentons en est venue à symboliser pour le reste du monde quelque chose de plus que la réussite ou l'échec d'un parti : pour des millions de socialistes, en Occident (des deux côtés du rideau de fer), elle signifie : la réussite ou l'échec dont peut dépendre tout leur avenir. En Afrique et en Asie, un nombre encore plus considérable d'individus, révoltés contre l'ignorance, la pauvreté, la maladie et qui luttent pour se libérer des chaînes de leurs suzerains, tournent leurs regards vers le parti travailliste et attendent qu'il les guide vers le mieux-être et la liberté. Oserons-nous décevoir ces foules qui comptent sur nous ?

La difficulté réside évidemment dans le fait que l'on ne se prépare pas de la même manière à remporter la guerre « froide » que la guerre « ouverte ». La guerre ouverte requiert essentiellement des armes tandis que ces dernières ne constituent pour la guerre des idées qu'un moyen second. Néanmoins la charge qu'il nous faut supporter pour nous les procurer peut nous priver des moyens de remporter la victoire dans ce genre de guerre. En d'autres termes, si nous nous en tenons à la préparation de la guerre ouverte il est probable

que nous perdrons la guerre froide, ce qui implique à la fois une défaite de la cause socialiste et une probabilité accrue de perdre la guerre ouverte elle-même. Si donc nous avons besoin d'armes il faut nous assurer que nous ne dépensons pas pour les acquérir plus que le strict minimum des ressources nécessaires.

Pourquoi réarmons-nous? [...] Pour appeler les choses par leur nom il est nécessaire de convaincre l'Union Soviétique que si elle prend le risque d'une agression caractérisée, elle se heurtera à une solide résistance. Or il me semble que la principale caractéristique de la politique des Soviets depuis 1945 est la suivante : le Kremlin est prêt à prendre de gros risques pour étendre son influence et à tirer avantage de la famine et de l'oppression partout où elles peuvent conduire les peuples à la révolte, mais il semble prouvé qu'il n'est pas prêt à risquer la guerre totale.

Mon opinion est qu'un certain degré de réarmement est souhaitable pour donner au Royaume-Uni la possibilité de jouer le rôle qui lui revient dans la défense mondiale collective contre le recours à l'agression. Depuis 1947 notre marge de sécurité en matière militaire a été extrêmement limitée et un supplément de forces était désirable pour nous permettre de remplir avec plus de facilité notre tâche qui est de décourager l'agression, mais le réarmement atlantique, à son échelle actuelle, va bien au delà de cet objectif et constitue une tentative pour renverser complètement l'équilibre des forces. On peut soutenir en s'appuyant sur les faits qu'un certain équilibre a déjà été réalisé. Si nous entreprenons délibérément de le détruire, les Russes seront tentés de réagir — soit en entrant eux-mêmes dans la course aux armements, auquel cas nos efforts risquent d'être vains, soit, si c'est leur intention dernière, en déclenchant un conflit le plus tôt possible avant que l'équilibre des forces ait été effectivement rompu à leur désavantage.

Il s'ensuit donc, si ce raisonnement est correct, que le premier résultat de l'actuel programme de réarmement est de nous faire perdre nos meilleures chances de succès dans la guerre froide (cette guerre qu'il nous faut gagner en socialistes si nous voulons atteindre notre but), et ensuite, d'encourager au maximum notre ennemi potentiel à nous attaquer avant que notre programme soit réalisé.

Actuellement, sous la pression de Washington, plutôt qu'à la suite d'une véritable analyse de la situation mondiale nous plaçons les armes au premier rang et le reste nulle part. En agissant ainsi nous risquons de perdre la guerre froide tout en augmentant les risques de guerre ouverte.

Et on lit dans le texte collectif final :

L'attitude que nous avons adoptée à propos du traité japonais est plus grave encore par les conséquences à long terme qu'elle implique. La Grande-Bretagne a témoigné, depuis 1945, d'une compréhension plus grande que celle des États-Unis à l'égard des problèmes d'Extrême-Orient. [...] Mais ce résultat aussi bien que nos buts sont affectés par notre conduite à propos du traité japonais. Nous avons perdu le droit de revendiquer le pouvoir de direction en cette région du monde où nous l'avions exercé antérieurement avec le maximum de sagesse.

Nul doute qu'il aurait été possible de conserver ce pouvoir ainsi que l'espoir de l'exercer en faveur d'un règlement véritable des problèmes d'Extrême-Orient. On déclare que le but de notre politique d'armement est de pouvoir négocier en s'appuyant sur la force, mais, dans le cas du traité japonais, nous avons consenti à régler plusieurs problèmes d'Extrême-Orient sans consulter les Chinois et d'une manière qui interdit aux Russes et aux Hindous de se joindre à l'accord : ce n'est là ni une négociation ni quelque chose qui y ressemble, et si les Américains et nous-mêmes cherchons aujourd'hui à empêcher des dizaines de millions d'êtres en Asie de participer à la construction de leur propre univers, qui croira que notre désir de compromis va croître avec le développement de notre force militaire ?

Après les élections, même attitude politique des Conservateurs.

Discours de M. Eden à l'O.N.U. :

Mon message à vous est donc le suivant : sur les deux fronts, économique et politique, saisissons-nous des problèmes définis et limités et travaillons à leur solution pratique. Voilà la véritable route de la paix, voilà le chemin pour faire un nouveau départ. Si nous pouvons faire cela une fois, nous aurons créé une situation et, si vous voulez, un climat dans lequel la sorte d'appel émouvant que monsieur Auriol nous a fait vendredi pourra trouver son plein écho. Préparation, conférences et accords, ceci devrait être l'ordre de notre entreprise. Partant de petites choses et travaillant à de grandes choses, une poursuite constante avec une détermination fixe et une réelle bonne volonté.

Et la presse de tendance gouvernementale ne ferme finalement la voie à aucune possibilité d'entente avec l'U.R.S.S., même sur l'Allemagne.

La signature d'un nouveau traité avec les puissances occidentales ne devrait pas empêcher des discussions avec la Russie sur la réunification de l'Allemagne...

Le docteur Adenauer serait bien avisé de ne pas demander aux puissances occidentales des promesses qui écarteraient complètement la possibilité d'un accord éventuel avec la Russie. Ce qui constituerait une promesse de ce genre, ce serait une déclaration quelconque au sujet des anciens territoires allemands englobés par la Pologne et la Russie, ou un refus quelconque de reconnaître la ligne Oder-Neisse... (*Times*, 22 novembre 1951).

Le *Manchester Guardian*, du 4 décembre, met M. Churchill en garde contre

toute tentation de céder à une éventuelle pression du gouvernement de Bonn demandant le réarmement de l'Allemagne occidentale avant toute tentative d'unification du pays. On ne devrait pas renoncer prématurément à la possibilité d'une unification de ce genre, écrit le journal, à un moment en particulier, où l'avenir de l'armée européenne paraît très incertain.

Et le *Yorkshire Post*, que l'on considère volontiers comme le journal de M. Eden, demande à la même date que les conversations avec M. Adenauer ne compromettent pas les chances d'un accord avec la Russie.

Il serait particulièrement inopportun que le gouvernement de Bonn émît la prétention d'être seul habilité à parler au nom de l'Allemagne dans le cas où des élections générales seraient organisées sur l'ensemble du territoire allemand.

LES FÂCHEUX

« Sous quel astre, bon Dieu, faut-il que je sois né,
Pour être de fâcheux toujours assassiné! »

(*Molière*, Les Fâcheux, *acte* I, *sc.* 1.)

A STRASBOURG, CONTRE LE RÉARMEMENT ALLEMAND OU : LE RENDEZ-VOUS MANQUÉ.

Un certain nombre de personnalités — parmi lesquelles : J. Baboulène, Domenach, Fraisse, Lacroix, Rovan, les RR. PP. Montuclard, Chenu, Rideau; les pasteurs Bosc, Roland de Pury, B. Roser, Westphal; le grand rabbin Simon Fuchs, les écrivains Martin-Chauffier, Vercors, Maurice Lacroix, Rivet; les professeurs Vermeil, Wagner, Wahl, Monod, Ricœur — avaient lancé un manifeste contre le réarmement allemand. Encore un manifeste, dira-t-on. Signez, faites signer, et résultat : néant. Eh bien! non, semblait-il... Des contacts étaient pris avec les milieux allemands hostiles au réarmement; une rencontre fixée aux 1er et 2 décembre à Strasbourg. Pour une fois il ne devait pas y avoir que des mots.

Mais c'est ici que la sagesse de nos chrétiens ancêtres ne fut plus valable. Signataires chrétiens mes ancêtres, vous n'êtes pas sérieux. Vous n'avez pas atteint votre majorité, votre maturité politique, vous n'êtes que des adolescents dont le plaisir est de s'affirmer par signatures sur feuilles multicolores. Car enfin je suis allé à Strasbourg, y étant invité. Je n'ai guère vu de ces personnes qui avaient signé ce manifeste. Vous me direz : nous sommes très occupés. Nous en sommes tous là. Telle réunion de patronage, tel anniversaire fleuri, cela est-il plus sérieux que cette rencontre, à un moment où les jeux se faisaient (avant la conférence de Lisbonne). Vous aviez senti « la manœuvre », dites-vous. Eh bien! pourquoi ne pas la crier, cette découverte? Pourquoi se taire? Si vous ne croyez plus à l'effet des manifestes ou des pétitions, ne les signez pas. Si vous y accordez un quelconque intérêt, ne serait-ce qu'en les signant, il fau-

drait peut-être vérifier le chemin et peser l'importance de vos signatures. Les professions de foi rapides ne suffisent pas. Il faut les répéter, les reprendre, les répandre. Ce n'est pas dans des protestations aisées que des chrétiens peuvent se rencontrer avec d'autres hommes, mais dans l'élaboration d'une solution durable tenue avec acharnement. Mais encore une fois cela exige plus qu'un trait de plume distrait ou non, cela exige une réflexion politique difficile et des engagements précis. Ceux qui auraient pu être les patients ouvriers de cette paix à chercher concrètement sont restés encore une fois à la sacristie. (Peut-être à regarder les images du *Collier's* sur l' « anticipation » d'après-guerre.) Et pourtant le glas n'a jamais été si proche.

POST-SCRIPTUM AU RENDEZ-VOUS MANQUÉ.

Mais tout le monde ne manque pas les rendez-vous. Ainsi, à la réunion de la Mutualité, jeudi 6 décembre, 20 h. 30, salle C, où parlaient contre le réarmement allemand G. de Chambrun, Domenach, Martinet, Villon. Les réunions publiques sont-elles encore permises? Les services d'ordre ne sont-ils pas établis pour apporter le calme? Et pourtant, ce soir-là, cinquante énergumènes entrèrent à 23 h. 30 et commencèrent un chahut violent. Pour interrompre Villon, les cris commencèrent : « A Moscou »; « Tu n'es pas français, sale juif, tais-toi »; « Qu'est-ce que tu faisais en 1940? »; « Vive de Gaulle »; « La France aux Français »; « Ils auraient dû le fusiller ». Et tout le monde fut mis dehors, bien qu'il n'y eût pas de bagarre dans la salle même (malgré les efforts des nouveaux fascistes pour la provoquer — une chaise fut même lancée sur la tribune).

L'autre aspect odieux de cette soirée fut de voir un commissaire de police hystérique griffer, puis frapper de coups de poing au visage, puis bourrer de coups de pied un étudiant, sous prétexte qu'il ne descendait pas assez vite. A la sortie, des jeunes gens et des jeunes filles furent frappés brutalement et blessés. De telles méthodes célèbrent de façon curieuse l'anniversaire des Droits de l'homme.

ALEXANDRE LHOTELLIER.

DEUX RÉCITALS DE PÈLERINE ROULÉE OU LES FOURRIERS DE LA SAGESSE.

Est-il vrai que la sagesse ne règne qu'après la férule? Nous tenions, quant à nous, le principe pour faux. Au surplus, n'avions-nous de l'ordre qu'une conception sans doute forte éloignée de celle que professent ceux qui le représentent...

La férule a, ce mois-ci, deux réussites à son actif. Toutes deux en harmonie avec son propre principe. On vient de décrire la première, voici la seconde.

Les géographes-ethnologues enseignent que la race sémite comprend des Arabes et des Israélites, ces frères ennemis. Après le « juif Villon », par souci de justice distributive, la férule exerça ses talents d'assagissement sur les musulmans algériens. Ordre de mission : interdire aux Nord-Africains de chahuter au Vélodrome d'Hiver. Réussite totale. Non seulement la réception (il s'agissait pour nos « frères » arabes de fêter populairement les délégations musulmanes aux Nations Unies) n'eut pas lieu, mais près de quinze mille Algériens passèrent à la toise des vérifications d'identité. Grande suée, ce 8 décembre, dans les sous-sols du Grand Palais, à la caserne Beaujon et jusque dans le parc Monceau...

Ouf!... Ça leur apprendra, quand même, à ces têtes d'olive, qu'il est dangereux de se comporter à Paris comme chez eux. Chez nous, on commence à savoir au bout de quoi est la sagesse, pas vrai?

MAURICE CHAVARDÈS.

LE RÉARMEMENT VU PAR LES RÉARMÉS

« Sans l'idée d'une reconquête des territoires de l'Est allemand occupés par les Soviets et leurs satellites, un réarmement de l'Allemagne occidentale est moralement impossible et psychologiquement irréalisable. »

Dr. SCHUMACHER, 26 août 1950.

« *Une Europe véritable ne pourra être formée que lorsque le bloc allemand sera reconstitué. Je vous rappelle que ce bloc comprend, outre l'Allemagne, l'Autriche, une partie de la Suisse, la Sarre, bien entendu, l'Alsace et la Lorraine... Quand je pense à la cathédrale de Strasbourg, mon cœur se serre.* »

JACOB KAISER,
Membre du C.D.U.,
ministre de l'Unité allemande.

« *La création d'une Europe politiquement et économiquement forte est la seule voie menant au rattachement à l'Allemagne des territoires de l'Est, qui reste l'un des buts essentiels de nos actions.*

« *Les jeunes Français auront peut-être, dans quelques années, la joie et l'honneur de mourir sur les champs de bataille afin de rendre Dantzig et Breslau aux Allemands.* »

ADENAUER, 10 juillet 1951.

L'ÉDUCATION, MYSTIFICATION OU FASCISME.

Lu dans France-Dimanche *:*
Faut-il assassiner le Père Noël?
— Oui, répondent l'Église et les psychiatres.
— Non, répondent les éducateurs.

Éducateur, on en a fait aujourd'hui un métier. Mettre en question la compétence de cette nouvelle corporation solidement établie sur ses stages de spécialisation et ses diplômes, je ne l'oserais si je ne savais que les plus lucides parmi les éducateurs s'avouent dans l'embarras. Sous la tâche énorme imposée par l'existence, en France, d'un demi-million d'enfants inadaptés, sans parler des autres, les éducateurs, trop peu nombreux, sont écrasés. Les meilleurs d'entre eux ne croient pas aux méthodes officielles; ils essayent de jouer honnêtement les pères de famille. Tous sont frappés du fait que la société n'est plus éducatrice. Les « éducateurs » spécialisés sont devenus nécessaires parce que, en 1952, l'éducation est ou bien absente ou bien fausse.

Éducation absente ne veut pas dire que manquent les édu-

cateurs, car l'on entend ici par éducateurs, non les patentés de tout à l'heure, mais parents, d'abord, puis maîtres d'école, puis nous tous. Les Anciens nous disent que l'éducation se fait par l'exemple. Si l'on précise qu'il ne s'agit pas de l'exemple pour l'exemple, cette formule n'a rien de périmé. Pourquoi l'exemple fait-il donc défaut aujourd'hui ?

L'exemple est la face sociale, l' « aspect » de la *présence*. Présence aux événements, présence à sa propre liberté responsable, présence à *l'autre*. — Cette présence à l'autre est soit « regard » à la Sartre, soit reconnaissance de l'altérité. Précisément de cette altérité qui, dans l'autre, appelle précisément l'éducation. Mais celle-là exige que je pense d'abord à cette altérité que je suis, et qui veut de moi-même, contre moi-même, une vigilance et un affrontement continuels. Altérité intolérable : paraître grand parmi les petits et les médiocres, que c'est donc plus facile que d'être tout miséreux en face de la véritable grandeur! Plus encore que nos limites, l'aveu de celles-ci nous fait horreur.

Si donc l'on considère qu'éduquer signifie « édifier », au sens biblique, nous devons en conclure que, être social, « être *avec* » dans ses profondeurs ontologiques, l'homme n'édifie les autres qu'en se « construisant ». De là vient la pureté, sans équivoque ni pharisaïsme, de *l'exemple*. De là aussi, l'absence d'éducation dans un monde qui choisit tous les jours la tranquillité du néant plutôt que l'existence. Le néant procure le plaisir, l'existence donne et possède la joie.

Après l'éducation « absente », l'éducation trop sûre de ses méthodes « scientifiques », l'éducation fausse. Pourquoi la dire fausse ? une éducation « scientifique » est strictement impossible. Pour une simple raison de méthode : on ne peut ici ni *répéter* une expérience, ni *vérifier* un résultat. D'une part, l'homme est un nœud de rencontres, une caisse de résonance universelle. D'autre part, son étrange plasticité permet de le dresser à tout ou presque.

Dans la mesure où sont impossibles des méthodes d'éducation communes et communément admises, reste pour seule solution l'emprise personnelle d'une personne de « valeur ». Mais un coup d'œil à un miroir suffit à faire fondre toute émérité à cet égard; et quels saints ont jamais cherché à rallier la piétaille derrière leur panache blanc ?

L'éventail des possibilités d'éducation se restreint donc fortement. Une éducation « neutre » menée « personnellement », dans le ton du laïcisme vieux style, n'est pas une solution, c'est une alliance de mots. Ce n'est pas une méthode, mais une absence d'éducation, pacte déconcertant avec le néant.

Vous me direz que je ruine systématiquement tout *droit* d'éduquer. En effet! Par contre, je prétends que l'éducation est un *devoir* implanté au cœur de notre être du fait que l'édification de notre être est livrée à notre bonne volonté. L'éducation est participation à l'œuvre créatrice de la Bonté et de l'Intelligence divines. L'éducateur, chacun de nous, doit faire preuve de justice, de prudence et de force. C'est tout. C'est le tout. Quant aux fonctions pédagogiques plus particulières, elles se situent dans la même perspective, avec l'enseignement, la « tradition » de la vérité, et avec la droiture du cœur, comme exemple de l'amour du vrai.

La fausse éducation est de la mystification ou du fascisme; l'éducateur qui s'y complaît joue au petit dieu, insensible à son ridicule, parce que seul à se regarder. Le véritable éducateur se sent petit et faible, mais il participe au vrai Dieu. Le choix *semble* facile, il ne l'est pas.

Question à France-Dimanche :
« Faut-il assassiner le Père Noël?
— Non, répondent les éducateurs. »
— Lesquels : les vrais, les faux, les absents?

JEAN ZEMB.

CE N'EST PAS MOI QUI TUE LE CINÉMA FRANÇAIS.

Le cinéma français a toujours été malade. Chaque année avant les fêtes, au moment de faire les comptes, on s'aperçoit qu'il est moribond. En 1948, le vote de la *Loi d'Aide au cinéma* et la révision des accords franco-américains limitant l'importation des films d'Hollywood a fait l'effet d'une piqûre d'huile camphrée; ragaillardi, le cinéma français a produit depuis une centaine de films par an. Sur ce nombre, quelques films de très grande classe et une vingtaine par an

d'un niveau très honorable. Proportion magnifique si on la compare à celle des productions étrangères.

Mais on a calculé que cette année le cinéma a rapporté net quatre milliards aux producteurs alors qu'il a englouti cinq milliards. Le plus important groupe de studios ferme ses portes. Les six principales maisons de production cessent jusqu'à nouvel ordre de mettre des films en chantier.

A qui la faute?

C'est pas moi! répond l'État qui a prélevé cette année près de cinq milliards et demi d'impôts sur les recettes brutes. C'est pas nous! disent les bénéficiaires de l'importation des films américains qui eux ont prélevé 45 % de la recette totale. C'est pas nous! disent les producteurs qui se refusent à croire que la recherche de la qualité dans les films moyens amènerait plus de spectateurs aux guichets et qui s'obstinent à fabriquer d'insanes navets, qualifiés de commerciaux. C'est pas nous non plus! répondent les exploitants de salles dont certains ont élevé la fraude à la hauteur d'une institution et qui mettent dans leur poche l'argent qui devrait revenir aux producteurs et à l'État.

Il n'y a pas de crime sans assassin. Si le cinéma français meurt d'asphyxie, le premier responsable sera le gouvernement qui l'accable de plus d'impôts qu'aucune industrie et qui ne semble pas admettre qu'il est aussi indispensable de le protéger contre la concurrence américaine que l'industrie automobile ou celle des chaussettes. Les seconds responsables seront les industriels et les commerçants qui tuent stupidement la poule aux œufs d'or en gérant leurs affaires en dépit du bon sens ou de l'honnêteté et en se refusant à admettre qu'un film est *aussi* une œuvre de l'esprit.

Le cinéma français peut mourir. La France peut se trouver demain incapable de s'exprimer par le film (comme la Belgique, la Suisse ou le Danemark). Mais personne ne semble penser qu'il serait *moins grave* de rouler en Buick et de porter des chaussettes made in U.S.A. que de découvrir le monde et les hommes à travers une vision étrangère. Pourtant, accepter l'absence de films français sur nos écrans, c'est accepter que la masse des Français reçoive ses idées et ses sentiments de l'étranger, soit formée et modelée par des films américains, anglais ou allemands.

JEAN-LOUIS TALLENAY

LITTÉRATURES.

Les joies de l'esthétique (*Roman et Poésie, essai sur l'esthétique des genres,* par Henri Bonnet. Librairie Nizet).

Soyons bref. Citation extraite de la p. 65 : « ... le plaisir ou la douleur purement physiques, états fort concrets, ne peuvent pas cependant engendrer en nous la poésie. C'est en cela que la douleur que cause un furoncle diffère du désespoir intellectuel de Michel-Ange. » Oui ?

Les joies de la philosophie (*De quelques constantes de l'esprit humain, critique du mobilisme contemporain,* par Julien Benda. Éd. Gallimard, p. 114).

« Les grands duels philosophiques auxquels aura assisté notre génération — le duel Bergson-Meyerson, le duel Brunschvicg-Hamelin, celui que me vaudra sans doute le présent ouvrage... » N'allons pas plus loin.

Nouveauté

C'est bien Paul Reynaud qui s'est écrié : « Qui donc peut arrêter les Russes dans leur profonde et habile politique ? Je le dis sans cesse depuis vingt-trois ans : la France et l'Angleterre. Elles seules peuvent balancer le destin si le destin n'est pas invincible. Elles ne doivent pas examiner si elles ont tort en ceci ou en cela : elles doivent marcher d'accord pour arrêter la lente et incessante invasion qui cherche à s'étendre du Pruth au Danube, du Danube aux Balkans, des Balkans au Bosphore. » Réflexion faite, ces paroles sont de Thiers.

Actuelle

« Le roman français, qui a été une forme d'art noble, complète, vigoureuse, semble aujourd'hui mourir misérable et pourri. D'un côté, des commerçants sans honte, de l'autre des autoresses par douzaines envahissent la librairie. Piquez

au hasard dans une vitrine, ici des traités mornes de pathologie sexuelle, là des délayages infinis. » Ceci n'est pas tiré de la chronique de M. André Billy au *Figaro littéraire* d'il y a un mois, mais d'une étude de Lucien Jean publiée par la *Revue de l'Art pour Tous* (1905).

Benda fait des élèves. Pourquoi, je n'en sais rien, mais c'est ainsi. Et voici de nouveaux chevaliers prêts à se croiser contre l'anti-intellectualisme. C'est une erreur grave, et violente, et impardonnable, de dire que notre littérature est invertébrée. Car sa chair est pleine de vertèbres. Comme le corps d'un blessé criblé d'éclats d'obus.

Malaparte est le d'Annunzio pour temps troublés (ne se troublant jamais lui-même) — d'Annunzio étant le Malaparte pour époques calmes (et ne se calmant jamais lui-même). Il trône dans les *choses vues*, n'en sortant jamais que pour les revoir, les corriger, en donner quelque édition nouvelle à l'intention des postérités distraites, de la même façon que d'Annunzio trônait parmi les *choses senties* et menait l'attaque de Fiume dans le style du *Martyre de Saint-Sébastien*, avec le même luxe, ou bien devenait aviateur pour plaire aux belles dames des salons. L'un et l'autre, hommes de salons. Mais quelque chose leur manque, finalement, dans leur tactique d'éblouissement et qui manque justement aux dames, et si fort qu'elles exigent qu'ils aillent le chercher ailleurs que dans les salons. Ils y vont, passant de la parole empanachée au panache d'actions.

Malaparte a passé à travers l'événement sans le voir, et pour nous le cacher. Il a surtout voulu dissimuler l'histoire la plus récente de l'Italie derrière des effets de manche, sinon repousser les catastrophes éprouvées par un terrible amour-propre national dans la cuisine d'une théâtrale épopée personnelle.

Actuelle (bis)

« Quand un écrivain dont vous estimez le talent vous dira des choses que vous n'entendrez plus sans peine, quand il ne pourra plus être remarquable par la pensée qu'en tourmen-

tant l'expression, quand il sera obligé d'être original pour se faire lire, et d'être bizarre pour paraître original, concluez hardiment que la langue et la littérature touchent à leur fin, cet écrivain fût-il Sénèque ou Tacite lui-même. » Lignes de Charles Nodier (1770-1844).

QUELQUES CHRÉTIENS ET LES LIBERTÉS DE L'ÉGLISE.

M. Nuschke, premier ministre adjoint de la République démocratique allemande et président du parti chrétien démocrate de la zone orientale, est venu à Paris pour la session de l'O.N.U. Devant un auditoire composé de chrétiens progressistes et... d'autres, il décrivait la situation de l'Église catholique en Allemagne orientale.

Cette situation est connue : la vie de l'Église continue et se développe, mais sans écoles, sans mouvements de jeunesse, sans Action catholique au sens français du mot.

Les chrétiens progressistes trouvaient que ce n'était pas si mal... les autres exigeaient la révolte devant ces limitations.

M. Nuschke procède autrement. Chrétien, dans une situation concrète donnée il travaille à assurer à l'Église la plus grande expansion, et pour le reste s'en remet à l'espérance dans l'assistance promise par le Christ. Cette espérance est authentiquement chrétienne et tous les chrétiens peuvent faire fond sur elle.

Aussi n'appartient-il pas à ceux qui ne vivent pas sous le même régime que M. Nuschke de blâmer sa position. Mais transformer en idéal ce régime, le souhaiter à des pays où l'Église jouit d'une plus grande liberté, est-ce là de l'espérance ou de la présomption ?

R.-C. CHARTIER.

Imp. AUBIN, LIGUGÉ (Vienne). *Le Gérant :* G. CHIFFLOT.
D. L., 1er trimestre 1952. — Imprimeur, n° 776.
N.M.P.P.